



RAPPORT ANNUEL 2016





40 YEARS
OF SAFETY
DELTA PLUS



Jérôme BENOIT

Président
du Conseil d'Administration



Chers actionnaires,

L'année 2016 se termine, elle restera pour notre Groupe une très bonne année. Après le rachat en 2015 d'ELVEX sur le marché US, nous avons profité de 2016 pour parfaire l'intégration de cette filiale et, de manière plus générale, pour nous concentrer sur l'excellence opérationnelle. En amont de la chaîne de valeur, nos usines ont été optimisées et ont gagné en performance. Dans nos opérations, la maîtrise des coûts a été performante. Et enfin, une conjoncture favorable en termes de monnaies et taux de changes nous ont permis de gagner en rentabilité. Il en ressort un résultat net historique pour le Groupe.

Mais nous ne nous sommes pas contentés d'optimiser, nous avons aussi passé du temps à travailler sur la croissance future du Groupe. Confirmant la stratégie d'accroissement de notre périmètre géographique, nous avons négocié et investi en fin d'année en Colombie, puis, début 2017 au Costa Rica.

Ces deux nouvelles filiales implantées sur des marchés en devenir nous permettront demain de continuer de faire croître notre Chiffre d'Affaires.

Parallèlement à cela et fidèles à notre stratégie de montée en gamme et d'investissements dans les familles de produits techniques à forte valeur ajoutée, nous nous sommes préparés à la réalisation d'opérations d'acquisition de cibles à fort potentiel. C'est dans cet esprit que DELTA PLUS GROUP a procédé au rachat, début 2017, du groupe VERTIC ALPIC, leader Français de la sécurisation pour le travail en hauteur. Cela viendra renforcer notre compétence sur l'antichute. En dupliquant ce savoir-faire à l'international nous parviendrons assurément à une croissance rentable de l'entreprise.

Nous nous projetons donc sur l'exercice 2017 sereins, avec une feuille de route clairement définie. Cette année sera d'ailleurs un peu exceptionnelle puisque nous fêterons le 40^e anniversaire du Groupe DELTA PLUS. Ce sera pour nous une occasion festive (bien-sûr), mais ce sera avant tout l'occasion de réaffirmer, tant en interne qu'en externe, le sérieux de notre travail. Celui-là même qui nous a permis d'inscrire le Groupe DELTA PLUS dans la durée, ancré sur des bases solides que sont notre offre globale sur les cinq familles d'E.P.I., notre positionnement recherchant sans cesse le meilleur compromis sécurité/prix, notre implantation internationale, et notre présence au quotidien auprès de nos clients distributeurs. La santé financière de DELTA PLUS GROUP nous permet de continuer à nous développer de façon durable, et de faire du Groupe un acteur référent sur le marché mondial des E.P.I. Nous vous remercions de votre fidélité et de votre soutien dans cette entreprise.

■ LE MOT DU PRÉSIDENT	1
■ LES CHIFFRES CLÉS	3
■ RAPPORT DE GESTION	13
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2017	14
I. Activités de la société DELTA PLUS GROUP	15
II. Comptes consolidés - Groupe DELTA PLUS	18
III. Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2016 - Proposition d'affectation du résultat	22
IV. Dépenses non déductibles fiscalement	23
V. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2016	23
VI. Rappel des dividendes antérieurement distribués	23
VII. Identité des titulaires identifiés de participations	23
VIII. Part du capital détenue par les sociétés contrôlées	24
IX. Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants	24
X. Options d'achat et de souscription d'actions	24
XI. Attributions gratuites d'actions	24
XII. Informations concernant les mandataires sociaux	24
XIII. Conséquences sociales et environnementales de l'activité	25
XIV. Facteurs de risques	25
XV. Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital	25
XVI. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration	25
XVII. Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	25
XVIII. Autorisation de la société de procéder à l'émission d'obligations simples	26
XIX. Opérations réalisées par la société sur ses propres actions	26
XX. Autorisation de la société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce	26
XXI. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance	27
XXII. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	27
XXIII. Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail	27
XXIV. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce	28
XXV. Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une division par deux de la valeur nominale des actions DELTA PLUS GROUP	28
XXVI. Conclusion	28
Annexes au Rapport de Gestion	29
Annexe 1 Périmètre de consolidation	31
Annexe 2 Liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux	33
Annexe 3 Tableau des rémunérations des mandataires sociaux	35
Annexe 4 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	41
Annexe 5 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle	42
Annexe 6 Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale	49
■ RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	62
■ RAPPORTS SPÉCIAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	64
■ RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	67
■ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	69
■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP	78
■ COMPTES CONSOLIDÉS	79
Comptes Consolidés (exercice du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016)	81
Annexes aux Comptes Consolidés	85
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	127
■ COMPTES SOCIAUX	129
Comptes Sociaux (exercice du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016)	130
Annexes aux Comptes Sociaux	133
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	147
■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENT RÉGLEMENTÉS	148
■ AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	150



CHIFFRES CLÉS

Métier et offre
Chiffre d'Affaires
Données boursières

40

A circular inset image showing a worker in a white safety jacket and helmet, pointing towards the sea. The worker is wearing a white hard hat and a white safety jacket with reflective stripes. The background shows a body of water and a ship in the distance.

YEARS
OF SAFETY

Métier et offre

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique ou fait fabriquer, et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à ses marques.

Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Fort de près de 1.700 collaborateurs, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Europe, en Asie, au Proche Orient et en Amérique.

À partir de ses plates-formes asiatiques, le Groupe DELTA PLUS a la capacité de livrer, par container et dans le monde entier, ses produits conformes aux normes européennes.

L'offre du Groupe DELTA PLUS est constituée d'environ 1.500 produits, qui correspondent à plus de 8.000 références. Cette offre complète permet une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.

En 2016, plus de 10.000 clients ont fait confiance au Groupe DELTA PLUS.

I. Chiffre d'Affaires 2016 : ventes records à 195,0 M€, en croissance organique de 3,3 %

DELTA PLUS GROUP a enregistré pour 2016 un Chiffre d'Affaires consolidé de 195,0 millions d'Euros, en progression de +1,0 % sur un an. La croissance organique du Chiffre d'Affaires, à périmètre et taux de change constants, ressort à +3,3 %.

Pour la septième année consécutive, le Groupe voit ses ventes progresser, pour atteindre un nouveau plus haut historique.

À l'image du dernier trimestre de l'année (+0,7 % en Euros et +2,1 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2015), l'activité du Groupe sur les marchés européens est restée orientée positivement en 2016.

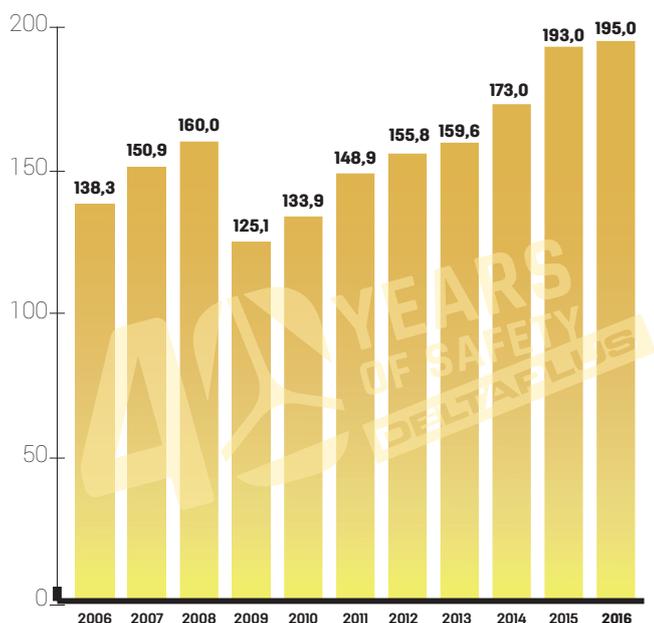
En Europe, DELTA PLUS GROUP enregistre sur l'ensemble de l'année une croissance de +1,3 % de son Chiffre d'Affaires (+2,5 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2015.

Les ventes réalisées dans les pays du sud et de l'est de l'Europe ont continué à progresser tout au long de l'année, en dépit d'un effet de base moins favorable.

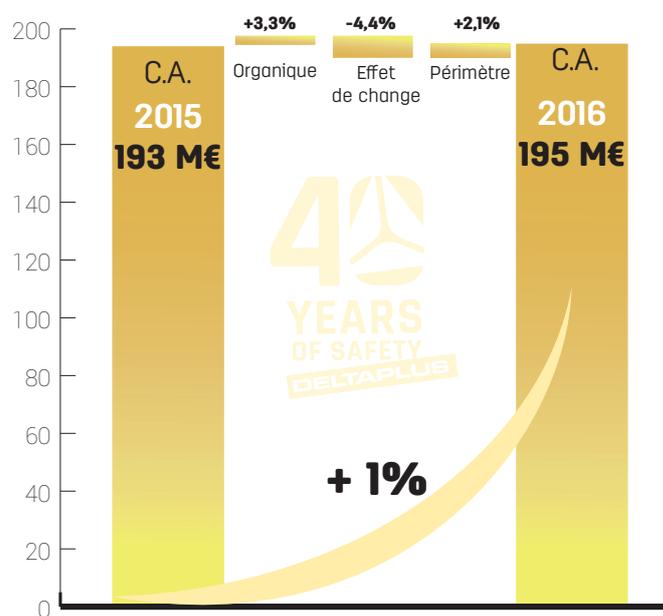
En France, l'activité est en revanche restée atone, le Groupe enregistrant finalement une légère baisse d'activité sur l'année, malgré un rebond au premier semestre.

L'année 2016 aura également été marquée en Europe par le Brexit et son impact sur la Livre Sterling.

Si le Chiffre d'Affaires de la filiale du Groupe au Royaume-Uni s'affiche stable à taux de change constant entre 2016 et 2015, il est en repli de -11 % en Euros sur la même période, en raison de la dévaluation de la Livre Sterling



Chiffre d'Affaires (en M€)



Évolution du Chiffre d'Affaires en 2016 (en M€)

par rapport à l'Euro au second semestre. Les ventes réalisées par cette filiale représentent toutefois moins de 3 % du Chiffre d'Affaires consolidé.

Il est à noter que les cinq marchés historiques du Groupe DELTA PLUS en Europe (la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et le Royaume-Uni) ont réalisé un peu moins de 36 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2016, stables par rapport à 2015.

La proportion du Chiffre d'Affaires réalisée dans les autres pays d'Europe est en croissance de 6 % par rapport à 2015. Elle s'élève à 13 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2016.

Le Chiffre d'Affaires de la zone Hors Europe dépasse pour la première fois en 2016 la barre symbolique des 100 M€, et s'affiche en hausse de +0,8 % par rapport à l'an dernier (+4,1 % à périmètre et taux de change constants).

Les marchés Hors Europe ont encore bénéficié, sur l'année 2016, de l'effet de périmètre positif lié à l'intégration de la société ELVEX (USA) à compter du 1^{er} avril 2015. Cet effet de périmètre représente 2,6 M€ de Chiffre d'Affaires additionnel, concentré sur les trois premiers mois de l'année.

Pour le Groupe, l'exercice 2016 a également été marqué par la création de DELTA PLUS PHILIPPINES, filiale dédiée à la commercialisation des produits DELTA PLUS sur ce marché en forte croissance, et par l'acquisition, en décembre, de 60 % du capital de la société ASPRESEG en Colombie, qui permet au Groupe de renforcer sa présence sur le continent sud-américain.

Au total, sur l'année 2016, les effets de périmètre ont impacté positivement le Chiffre d'Affaires de +4,0 M€.

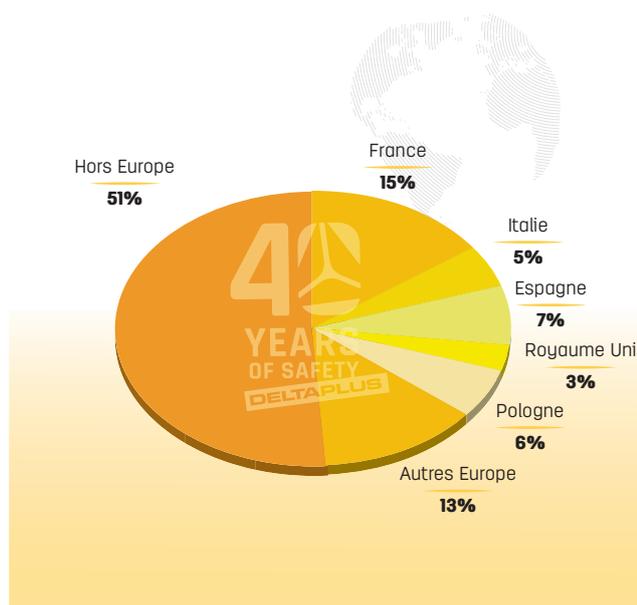
En revanche, les fluctuations de l'Euro par rapport au Dollar et à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud et en Asie, ont été très significatives, surtout au premier semestre, provoquant un effet de change défavorable de -8,4 M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé (dont 7,3 M€ concentrés sur les pays Hors Europe).

Dans cette zone Hors Europe, les performances sont restées contrastées en 2016 : les effets défavorables de la baisse du prix du pétrole, qui ont touché plus particulièrement l'activité du Groupe au Moyen-Orient, ont atténué les très bonnes performances enregistrées en Asie, en Amérique et dans la zone CEI.

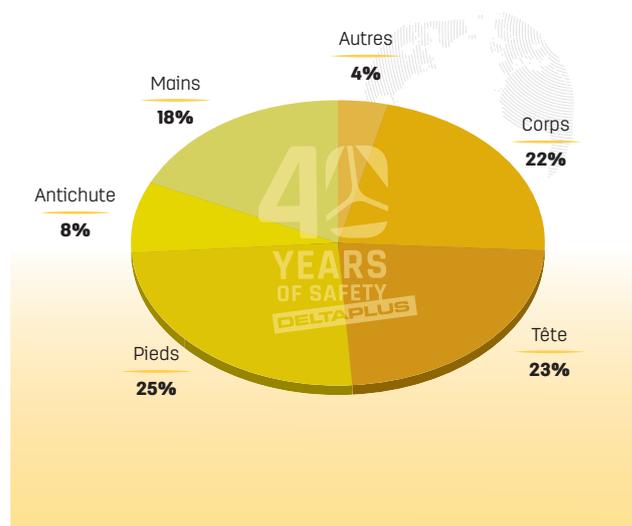
En 2016, la part de Chiffre d'Affaires réalisée Hors d'Europe atteint 51 % contre 52 % en 2015.

La gamme des E.P.I. proposés par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS n'a pas connu, au cours de l'exercice 2016, d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2015.



Répartition géographique



Répartition par secteur d'activités

II. Informations financières historiques

2.1. Compte de résultat des trois derniers exercices

En milliers d'Euros

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'Affaires	195 001	192 996	173 020
Résultat opérationnel courant	23 913	20 698	16 957
% du Chiffre d'Affaires	12,26 %	10,72 %	9,80 %
Résultat opérationnel	24 184	19 829	16 869
Coût de l'endettement financier	(1 637)	(1 897)	(2 172)
Autres éléments financiers	(612)	(1 784)	(96)
Impôts	(4 965)	(3 564)	(4 069)
Résultat net de l'ensemble consolidé	16 971	12 584	10 533
Résultat net part du Groupe	16 981	12 503	10 581

2.2. Bilan simplifié des trois derniers exercices

En milliers d'Euros

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON-COURANTS			
Écarts d'acquisition	65 750	60 952	44 959
Immobilisations incorporelles	684	665	533
Immobilisations corporelles	6 381	6 196	6 373
Autres actifs financiers	1 973	1 675	1 291
Actifs d'impôts différés	2 174	1 496	987
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	76 962	70 985	54 143
ACTIFS COURANTS			
Stocks	51 373	53 300	48 113
Clients	38 479	34 488	34 199
Autres débiteurs	10 955	10 920	11 902
Trésorerie	19 175	16 677	14 789
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	119 983	115 384	109 002
TOTAL ACTIF	196 945	186 369	163 145

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital	3 679	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(619)	(898)	(1 184)
Réserves et résultats consolidés	103 306	88 013	76 120
Participations ne donnant pas le contrôle	586	(54)	(15)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	106 952	90 741	78 600
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	30 845	29 350	9 710
Engagements donnés aux salariés	1 026	938	991
Provisions non courantes	386	205	246
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	32 257	30 492	10 948
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	21 841	17 589	16 812
Dettes fiscales et sociales	9 933	8 647	8 623
Autres dettes	3 513	3 902	7 640
Autres passifs financiers courants	22 450	34 998	40 522
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	57 736	65 135	73 597
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	196 945	186 369	163 145

2.3. Tableau des flux de trésorerie des trois derniers exercices

En milliers d'Euros

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	22 495	10 605	8 596
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(5 659)	(19 403)	(1 709)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(15 419)	8 053	(11 062)
Incidence de la variation des taux de change	1 081	2 634	2 184
Variation nette de la trésorerie	2 498	1 888	(1 991)
Trésorerie à l'ouverture	16 677	14 789	16 780
Trésorerie à la clôture	19 175	16 677	14 789
Variation de la trésorerie	2 498	1 888	(1 991)

III. Un résultat opérationnel courant et un résultat net consolidé en hausse significative par rapport à 2015

Le Groupe DELTA PLUS a dégagé au cours de l'exercice 2016 une rentabilité supérieure à celle de l'exercice précédent.

Ainsi, le résultat opérationnel courant, à 23,9 M€ en 2016, en hausse de 3,2 M€, représente 12,3 % du Chiffre d'Affaires, contre 10,7 % l'an dernier.

En poursuivant la défense de ses marges et sa politique de maîtrise des coûts de structure, le Groupe DELTA PLUS accentue l'amélioration de sa rentabilité sur l'ensemble de ses zones géographiques.

Le résultat net consolidé s'élève à 17,0 M€ contre 12,5 M€ en 2015, en hausse de +35 %.

Par ailleurs, les mesures adoptées depuis 2013 par le Groupe DELTA PLUS concernant l'optimisation de la capacité d'autofinancement et du BFR ont permis d'améliorer cette année encore les ratios d'endettement au 31 décembre 2016.



La capacité d'autofinancement positive dégagée au cours de l'exercice a permis cette année de réduire l'endettement net du Groupe DELTA PLUS.

Ainsi, l'endettement bancaire net passe de 37,7 M€ au 31 décembre 2015 à 23,0 M€ au 31 décembre 2016 soit une diminution de 14,7 M€ sur l'exercice.

Le Résultat Net par action est de 4,61 €.

DELTA PLUS GROUP a concentré beaucoup d'efforts pour permettre à ses activités en Europe de retrouver le chemin de la croissance.

Le Groupe remplit en 2016 son objectif principal de confirmation d'un retour à une croissance équilibrée.

DELTA PLUS GROUP bénéficie désormais d'une croissance organique homogène sur l'ensemble des périmètres géographiques sur lesquels il opère, et aborde l'année 2017 en anticipant une poursuite de cette tendance positive.

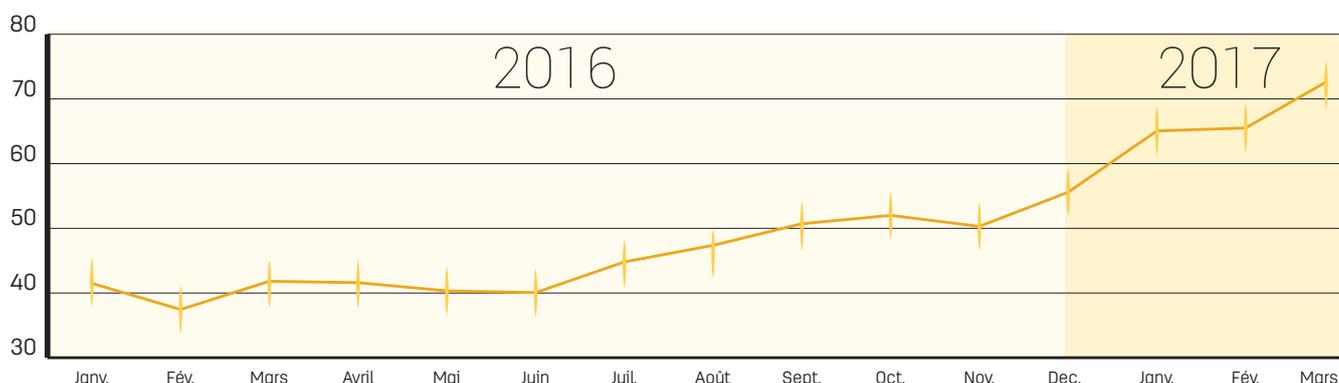


Résultat Net Consolidé (en M€)

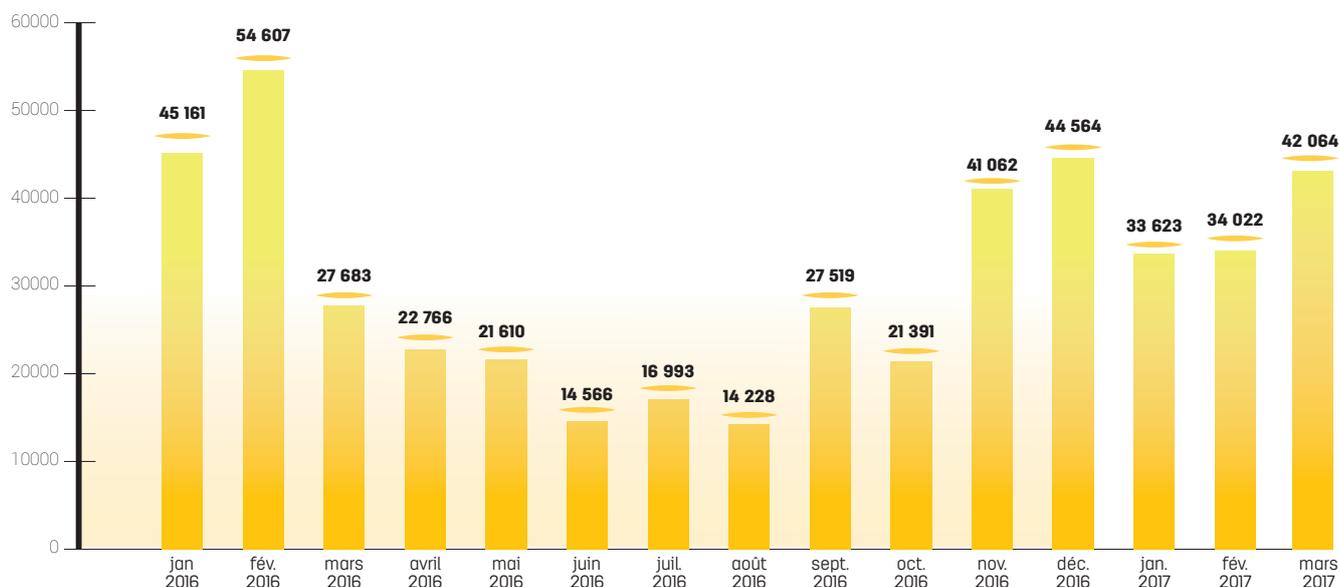
IV. Cours de bourse

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

Sur les 15 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :



Cours de bourse (en €)



Nombre de titres traités par mois Euronext

- La holding familiale JBP détenait 48,7 % du capital et 55,30 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP durant l'exercice 2016,
- Monsieur Ivo BOSCARDIN détenait 13,0 % du capital et 15,9 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP,
- Le Public détenait 25,7 % du capital et 15,7 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP.

V. Rémunération de l'actionnaire

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 juin 2017 :

Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat Net de l'exercice :	9.013.086,02 €
Affectation :	
• Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	4.231.257,10 €
• Le solde au compte « Report à Nouveau » :	4.781.828,92 €
TOTAL DISTRIBUÉ	4.231.257,10 €

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 9 juin 2017 la distribution d'un dividende de 1,15 € par action, en augmentation de 35 % par rapport à celui de l'année précédente.

Dividende distribué au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2015	0,85 € (*)	40 %	NC
31/12/2014	1,50 €	40 %	NC
31/12/2013	1,20 €	40 %	NC

* Il est précisé que le nombre d'actions au 31 décembre 2015 est passé à 3.679.354 contre 1.839.677 les années précédentes.

VI. Données boursières

DONNÉES BOURSIÈRES	2016	2015 (*)	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre d'actions	3 679 354	3 679 354	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 833 665	1 828 575	1 824 848	1 814 902
Résultat Net par action (Part du Groupe)	4,62	3,40	5,75	3,87	3,62	3,44	2,20	0,85	4,30	3,90
Cours de fin d'année	55,58	43,00	43,51	32,25	21,44	22,00	24,10	20,00	26,00	48,00
Cours le plus haut	59,35	45,40	49,89	32,25	23,00	29,78	25,85	29,95	50,50	57,79
Cours le plus bas	31,93	21,96	30,51	21,43	19,01	19,6	20,00	13,50	23,70	36,10
Variation annuelle	+29,26 %	+97,66 %	+34,91 %	+50,42 %	-2,55 %	-8,71 %	+20,50 %	-23,08 %	-45,83 %	+19,11 %
Volume moyen de titres échangés par jour	1 370	1 408	945	1 167	763	621	484	1 190	614	1 397
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	204,50	158,21	85,64	59,30	39,40	40,50	44,20	36,60	47,40	87,10

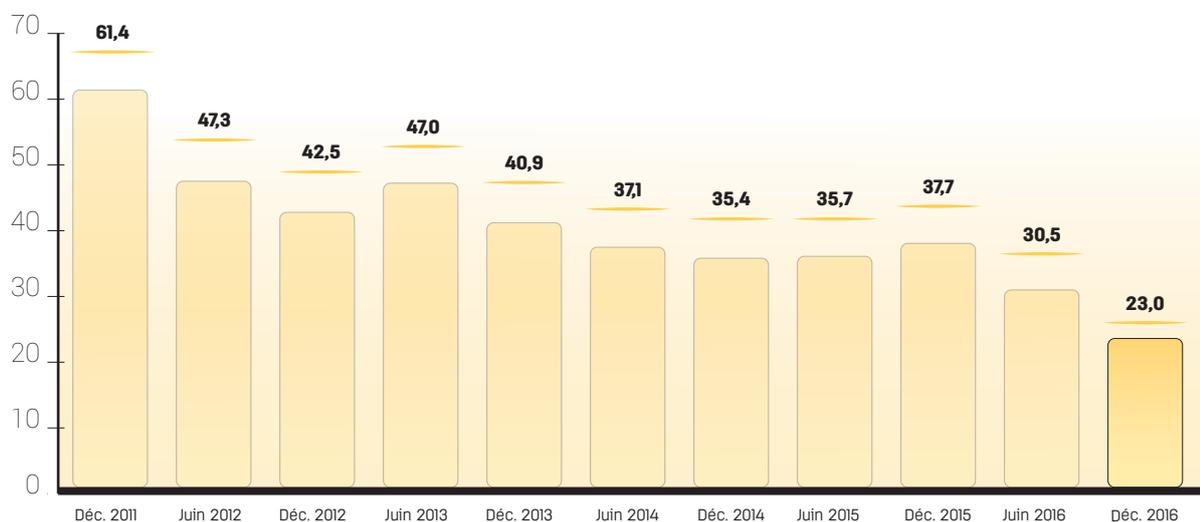
* Le 03/09/2015, DELTA PLUS GROUP a procédé à une division par deux du nominal de l'action, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un doublement du nombre d'actions en circulation.

VII. Informations sur les tendances

1. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur

La dette bancaire nette de DELTA PLUS GROUP s'élève à 23,0 M€ au 31 décembre 2016.

Cette dette a été réduite de façon significative au cours des trois derniers exercices :



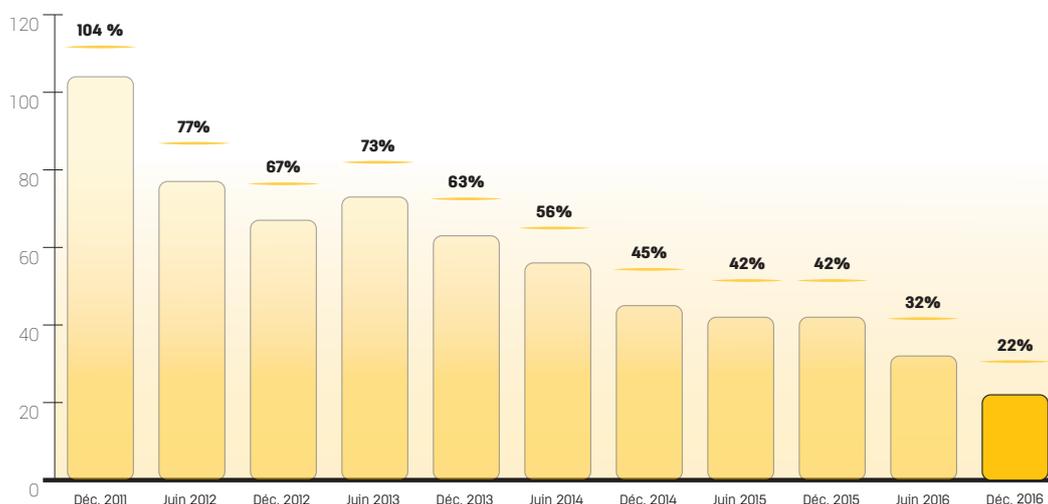
Dette bancaire nette (en M€)

Au cours des dernières années, la dette du Groupe DELTA PLUS a bénéficié de la capacité d'autofinancement générée ainsi que d'une amélioration significative du besoin en fonds de roulement (stocks et créances clients notamment).

Au 31 décembre 2016, la part court terme de la dette nette représente 3,3 M€ (soit 15 % de l'endettement net du Groupe). Elle s'élevait à 53,4 M€ à fin décembre 2011 (87 % du total de la dette nette du Groupe).

2. Restriction(s) à l'utilisation des capitaux influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur

Compte-tenu de l'amélioration du ratio d'endettement Dette bancaire nette/Capitaux propres du Groupe sur la période 2011-2016, DELTA PLUS GROUP dispose d'une marge de manœuvre confortable et ne subit aucune restriction quant à l'accès ou à l'utilisation de capitaux.



Dette bancaire nette/Capitaux propres

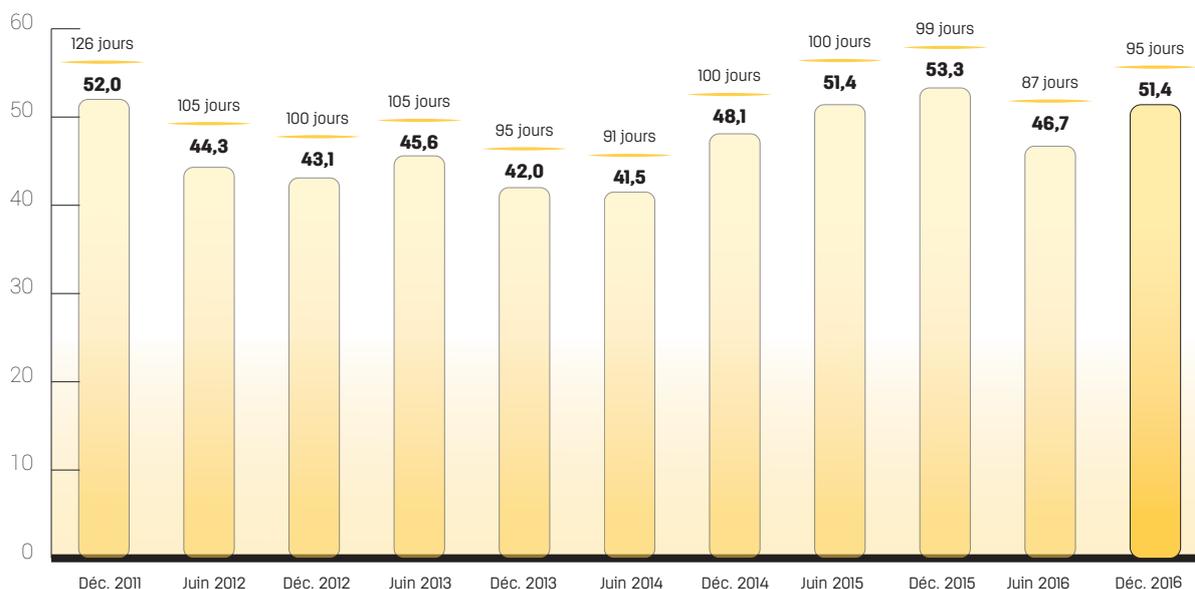
3. Sources de financement attendues

DELTA PLUS GROUP dispose au 31 décembre 2016 de lignes de financement court terme lui permettant de financer son cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement).

Les financements moyen terme en place ont été levés au cours des dernières années dans l'objectif de financer les opérations de croissance externe réalisées.

En 2017, de nouveaux financements moyen terme ont été conclus, notamment pour financer l'acquisition, en janvier 2017, des sociétés VERTIC et ALPIC.

4. Évolution du niveau des stocks (en millions d'euros et en jours de Chiffre d'Affaires passés) depuis fin 2011



Nombre de jours de ventes en stocks (en M€)

Le niveau des stocks a été réduit de façon significative puis stabilisé sur les cinq derniers exercices.

Les stocks représentent désormais environ trois mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produits spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

VIII. Agenda de l'actionnaire (dates prévisionnelles)

10 mai 2017	Chiffre d'Affaires 1 ^{er} trimestre 2017
9 juin 2017	Assemblée Générale annuelle
26 juillet 2017	Chiffre d'Affaires 2 ^e trimestre 2017 & Chiffre d'Affaires semestriel
4 septembre 2017	Publication du rapport financier semestriel
7 novembre 2017	Chiffre d'Affaires 3 ^e trimestre 2017
13 février 2018	Chiffre d'Affaires 4 ^e trimestre 2017 & Chiffre d'Affaires annuel 2017

INFORMATION FINANCIÈRE

DELTA PLUS GROUP est cotée sur le compartiment B de NYSE-EURONEXT
(ISIN : FR0012928612 – Mnémo : DLTA)

CONTACT

Monsieur Jérôme BENOIT - Président Directeur Général

Monsieur Arnaud DANIEL - Directeur Administratif & Financier

e-mail : relation.investisseur@deltaplus.fr

Tél. : 04 90 74 20 33

Fax : 04 90 74 06 03

Présentation de la société DELTA PLUS GROUP et mise à jour régulière de l'actualité sur www.deltaplusgroup.com



RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
du 9 juin 2017



YEARS
OF SAFETY

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2016.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 Code de Commerce.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 Code de Commerce.
- Décision de diviser par deux la valeur nominale des actions composant le capital social de la société.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

I. Activité de la société DELTA PLUS GROUP

L'activité de la société DELTA PLUS GROUP, société mère du Groupe DELTA PLUS, est toujours centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe DELTA PLUS.

Les activités principales de la société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe DELTA PLUS, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe DELTA PLUS par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction : administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière ; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales ;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe DELTA PLUS en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés ;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public.
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et autres titres de propriété intellectuelle déposés par DELTA PLUS GROUP ainsi que les produits du Groupe DELTA PLUS ; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances ;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances.

La société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2016 son rôle d'animation du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de prestations de services ou de royalties par ses différentes filiales.

1. Examen du compte de résultat

A. Commentaires généraux¹

Le **résultat d'exploitation** positif s'élève à 1,0 M€ au 31 décembre 2016, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2015, en raison principalement d'une diminution des charges externes (honoraires notamment).

Les **dividendes perçus** passent de 9,4 M€ en 2015 à 11,5 M€ en 2016.

Les **intérêts des emprunts auprès des établissements de crédit** (0,8) M€ sont en léger repli de 0,1 M€ par rapport à 2015.

Les **dotations/reprises sur provisions**, impactant le résultat financier, s'élèvent à (2,5) M€ en 2016, contre (2,3) M€ en 2015.

Enfin, le **résultat exceptionnel** s'élève à (0,6) M€ au titre de l'exercice écoulé, contre (0,7) M€ au titre de l'exercice 2015.

Au total, le **résultat net** arrêté à 9.013 K€ est en hausse de 38 % par rapport à l'exercice 2015, où il avait atteint 6.512 K€. Cette augmentation de 2,5 M€ provient essentiellement de l'augmentation de 2,1 M€ des dividendes perçus au cours de l'exercice 2016.

B. Recherche et développement

La politique innovante du Groupe DELTA PLUS s'est poursuivie en 2016, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires) des fonctions de praticité et d'ergonomie. L'objectif poursuivi par le Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation et le port, souvent contraignants, des E.P.I.

1. Les chiffres présentés entre parenthèses, exemple : (0,5) M€, correspondent à des valeurs négatives.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences de la directive européenne 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux Équipements de Protection Individuelle. Pour ses travaux, le Groupe DELTA PLUS a obtenu en 2016 et pour une durée de trois ans, le renouvellement du label « entreprise innovante » de la part de BPI, dans le cadre des FCPI.

Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.

C. Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, FROMENT, et DPG TRAINING a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant rappelé que la société DPG TRAINING a rejoint le périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2016.

Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de définir la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le souhait que l'adoption de ce régime n'aboutisse pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

D. Examen du bilan

L'activité des principales filiales de la société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2016 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

L'**actif immobilisé** d'un montant net de 95,5 M€ a augmenté de 3,4 M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence notamment de l'augmentation des titres de participations suite à l'acquisition d'ASPRESEG réalisée en Colombie en 2016 (+1,7 M€) et de la création de la filiale DELTA PLUS PHILIPPINES (+1,1 M€).

Les **disponibilités** d'un montant net de 0,3 M€ comprennent 0,1 M€ de titres DELTA PLUS GROUP auto-détenus.

L'endettement financier net s'élève à 40,4 M€ à fin 2016, en baisse de 2,4 M€ par rapport à 2015, du fait notamment de l'amélioration du résultat net de DELTA PLUS GROUP entre 2015 et 2016.

Les **dettes fournisseurs et dettes diverses** s'élèvent à 2,6 M€ à fin 2016, comme à fin 2015.

Conformément aux dispositions de la LOI n° 2015-344 du 17 mars 2015 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

EXERCICE	ÉCHU	> 30 JOURS	> 60 JOURS	> +60 JOURS
31 décembre 2015	69,86 €	237.701,46 €	772,08 €	- €
31 décembre 2016	48.402,66 €	59.473,55 €	75.856,44 €	4.292,78 €

En ce qui concerne les délais de paiement des clients de DELTA PLUS GROUP, s'agissant en totalité de ses filiales, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne dépasse pas quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Dans leur rapport général, les Commissaires aux Comptes mentionnent leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels.

2. Perspectives 2017

Les produits de la société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS. Le résultat d'exploitation devrait être positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

3. Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2016, DELTA PLUS GROUP a réalisé deux opérations de croissance externe.

La première est intervenue le 18 janvier 2017, avec l'acquisition par DELTA PLUS GROUP de 100 % de la société SAFETY PLUS, distributeur exclusif des produits DELTA PLUS au Costa Rica et en Amérique Centrale.

Créée en 2007 à San Jose au Costa Rica, la société SAFETY PLUS emploie 12 personnes et commercialise une gamme complète d'E.P.I. de la marque DELTA PLUS, sur l'ensemble du territoire du Costa-Rica, mais également, depuis 2013, sur cinq autres pays d'Amérique Centrale (Guatemala, Nicaragua, Salvador, Honduras et Panama).

SAFETY PLUS a réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires de 2,5 M\$, pour moitié sur son marché local au Costa Rica, et pour moitié dans les autres pays d'Amérique Centrale.

La société enregistre des niveaux de rentabilité comparables à ceux de DELTA PLUS GROUP. L'ambition de DELTA PLUS GROUP en Amérique Centrale est de doubler le Chiffre d'Affaires réalisé dans cette zone à échéance 2020, en bénéficiant de la croissance du marché, mais surtout en adressant son offre complète à des acteurs (distributeurs et utilisateurs finaux) de plus grande envergure, désireux de travailler en partenariat avec un fabricant multi-familles tel que DELTA PLUS GROUP.

La seconde est une opération d'envergure intervenue le 24 janvier 2017. DELTA PLUS GROUP a procédé à l'acquisition de 100 % des sociétés du Groupe VERTIC, spécialisé dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Créée en 2000 dans la région de Grenoble, la société VERTIC, complétée par ALPIC en 2006 et par VERTIC INTERNATIONAL en 2015, emploient aujourd'hui 70 personnes.

Les équipes de VERTIC conçoivent, fabriquent et commercialisent une gamme complète de produits innovants adaptés à tous les travaux en hauteur (supports, ancrages, garde-corps, moyens d'accès, systèmes câbles, systèmes rails...). La société distribue ses solutions dans plus de 30 pays, à destination des acteurs du bâtiment, de l'industrie et des collectivités.

ALPIC fournit quant à elle les services associés à cette offre produits : installation, maintenance, contrôle et formation.

Bien qu'ayant amorcé une commercialisation en direct en dehors de France via la filiale VERTIC INTERNATIONAL il y a deux ans, VERTIC et ALPIC réalisent aujourd'hui encore 80 % de leur Chiffre d'Affaires en France, marché sur lequel elles occupent la place de leader.

Les sociétés du Groupe VERTIC ont réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires total de 14 M€.

Étant exclusivement positionnées sur des activités à forte valeur ajoutée, ces sociétés enregistrent des niveaux de rentabilité supérieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP, mais similaires à ceux de l'activité E.P.I. antichute du Groupe. Elles auront donc un effet relutif sur le résultat opérationnel de DELTA PLUS GROUP dès 2017.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP d'étendre sa présence sur un nouveau secteur d'activité, complémentaire des Equipements de Protection Individuelle, et plus particulièrement de sa famille de produit antichute, sur laquelle le Groupe a investi au cours des dernières années. Le Groupe DELTA PLUS franchit aujourd'hui, grâce à l'acquisition de VERTIC-ALPIC, une nouvelle étape de diversification sur un nouveau secteur d'activité stratégique pour le Groupe.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de VERTIC-ALPIC en France pour confirmer les niveaux de croissance actuels sur ce marché, et d'accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays.

Par ailleurs, bénéficiaire depuis 2015 d'une option d'achat portant sur les 50 % d'actions détenues par les trois dirigeants actionnaires historiques d'ELVEX, DELTA PLUS GROUP, a décidé d'exercer en partie cette option. Le 24 mars 2017 elle a acquis les 41 % du capital détenus par l'un de ses trois partenaires.

Depuis la réalisation de cette opération, DELTA PLUS GROUP détient 91 % du capital d'ELVEX.

Le renforcement de cette participation par DELTA PLUS GROUP va permettre d'accélérer l'intégration d'une gamme plus large de produits DELTA PLUS sur le marché Nord-Américain et de faire d'ELVEX, dans les années qui viennent, un acteur capable de proposer l'offre multi-familles complète de DELTA PLUS.

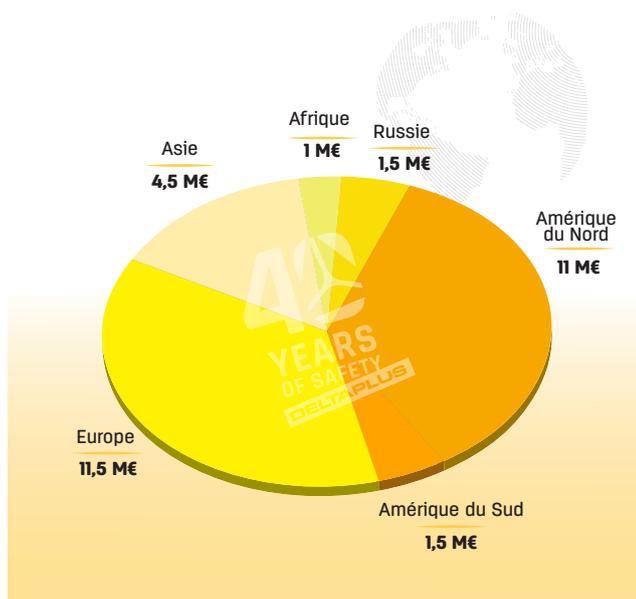
II. Comptes consolidés – Groupe DELTA PLUS

1. Activité du Groupe DELTA PLUS

A. Le marché des E.P.I.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique (ou fait fabriquer) et commercialise, à travers le monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») à ses marques. Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Le marché mondial des E.P.I. est un marché récurrent et non cyclique qui pèse 31 Milliards d'euros répartis de la manière suivante :



ACTEURS MONDIAUX LES PLUS IMPORTANTS

3M
 HONEYWELL SAFETY PROTECTION
 SCOTT/TYCO
 MSA
 DRAEGER
 KWINTET
 VOSTOCK SERVICE
 ANSELL
 UVEX HECKEL
 DELTA PLUS GROUP

Répartition géographique du marché mondial des E.P.I.

• La mondialisation du marché des E.P.I.

D'une multiplicité de marchés nationaux, le marché des E.P.I. s'est globalisé peu à peu au niveau européen puis mondial. On constate un nombre croissant d'opérations de rachats avec une tendance à la disparition des fabricants nationaux mono-produits ainsi que l'émergence et la consolidation d'acteurs mondiaux multi-gammes.

La production, de plus en plus asiatique, est largement tournée vers la sous-traitance. Les acteurs, pour exister, ont l'obligation de se différencier notamment via l'innovation, la recherche et le développement.

On constate également la stagnation du marché de l'Europe de l'ouest et la poussée vers l'Europe de l'est ainsi que de forts enjeux sur le développement des E.P.I. dans les pays émergents.

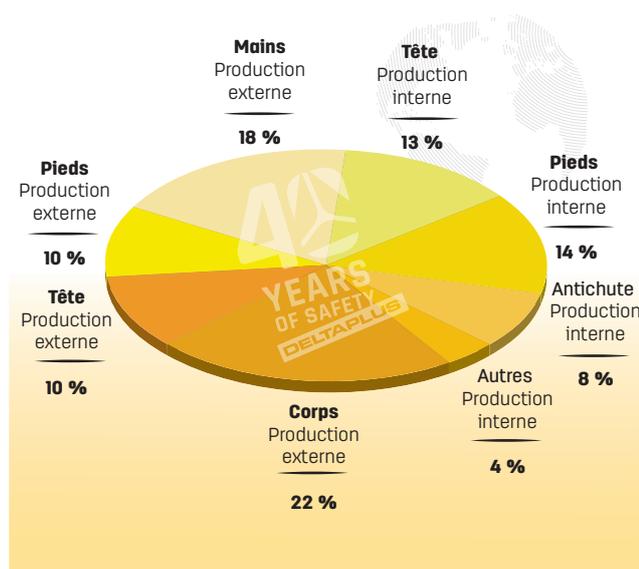
• Les principaux acteurs du marché mondial des E.P.I.

Le marché des E.P.I. est composé d'une multitude d'acteurs de tailles et nationalités différentes.

Ces concurrents se différencient par la variété des produits fabriqués et/ou commercialisés : certains sont spécialisés sur une famille de produits spécifique tandis que d'autres proposent une gamme plus étendue regroupant plusieurs familles de produits.

Ils se différencient également par leur couverture géographique, certains concurrents étant centrés sur leur marché local tandis que d'autres ont une présence à l'international.

DELTA PLUS GROUP est un des rares acteurs du marché qui propose une offre complète permettant de couvrir les cinq familles de produits (Pieds, Tête, Mains, Corps et Antichute). Cette particularité est doublée d'une forte présence à l'international, les ventes sur le marché local français ne représentant plus que 15 % en 2016.



Chiffre d'Affaires Groupe 2016, en pourcentage par famille de produits, réparti entre production interne et production externe

Le Groupe a toujours eu la volonté de se positionner sur le marché mondial des E.P.I. en proposant des produits à bon rapport qualité/prix.

Face aux géants de ce marché le Groupe DELTA PLUS précise jour après jour son modèle pour se maintenir dans le top dix des acteurs mondiaux du marché des E.P.I.

B. Activité du Groupe DELTA PLUS

La gamme d'E.P.I. proposée par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles : les produits de protection de la Tête, de protection des Mains, de protection des Pieds, de protection du Corps, et enfin les produits Antichute.

• Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la Tête

Le Groupe DELTA PLUS propose des E.P.I destinés à la protection de la Tête. La vente de ces équipements représente environ 23 % du Chiffre d'Affaires du Groupe en 2016. Ces produits comportent eux-mêmes différentes familles.

On peut lister parmi les produits proposés pour la protection de la Tête les casques de protection, les

protections auditives (bouchons d'oreilles, casques antibruit...), les produits destinés à la protection respiratoire (masques respiratoires jetables ou réutilisables) et les produits destinés à la protection oculaire (lunettes, masques de soudeur, des écrans faciaux, lunettes de protection...).

Plus de 55 % de la gamme de produits de protection de la Tête est fabriquée en interne.

• Conception, développement et distribution de produits de protection des Mains

L'activité « Gant » représente 18 % du Chiffre d'Affaires mondial au niveau du Groupe DELTA PLUS en 2016.

Nos gants permettent de se protéger contre les risques biologiques (bactéries, virus, parasites...), de perforations, de coupures, de brûlures, d'abrasions, d'expositions à certains composants chimiques (poudre, liquides ou aérosols/sprays), de contacts avec la saleté et la graisse et de contacts avec l'eau.

Notre gamme de produits comprend des gants jetables (synthétiques et latex), et des gants réutilisables notamment des gants textiles, des gants en cuir, des gants High Tech et para-aramide.

Ces produits sont souvent conceptualisés en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe.

• Conception, développement et distribution de produits de protection du Corps

L'activité « protection du Corps » représente environ 22 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2016.

Le Groupe DELTA PLUS propose également des vêtements techniques tissés ou non tissés (jetables), nécessaires pour la protection du Corps de l'utilisateur contre différents risques.

La gamme d'E.P.I. comprend des vêtements de haute visibilité, vêtements de protection contre les facteurs climatiques (froid, chaleur, pluie...), vêtements anti acides ou anti acides et anti-feu, des vêtements anti coupure, vêtements de protection contre les risques mécaniques (d'écrasement de fractures), ainsi que des gammes spécifiques (vêtements de bûcheron, de soudeur, tabliers de protection...).

Ces produits sont conceptualisés en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe DELTA PLUS.

• Conception, développement, production et distribution de produits de protection des Pieds

L'activité « Chaussure » représente environ 25 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2016.

Les chaussures de protection individuelle permettent de se protéger contre différents risques. Le Groupe DELTA PLUS propose des gammes de Chaussures élaborées pour procurer un confort et un esthétisme certains.

Il distribue : des chaussures de protection (chaussures, bottes) contre les risques de chocs, d'écrasement, de perforations et de coupures, contre les risques de brûlures, d'électrocutions, contre les risques chimiques (liquides corrosif...) et biologiques, contre les risques thermiques et liés aux mouvements (torsion, fractures, foulures). Le Groupe distribue également des accessoires à apposer sur les chaussures pour les protéger (chaussons jetables...).

Plus de 60 % de la gamme de chaussures de protection est fabriquée en interne.

• **Conception, développement, production et distribution de produits de protection contre les chutes**

L'activité « Antichute » correspond à 8 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2016.

Un système antichute efficace se compose de trois éléments (minimum) : un système de harnais, un dispositif d'arrêt des chutes et un connecteur ou système d'ancrage.

Nos principaux produits sont des harnais antichute, des équipements antichute absorbeurs d'énergie, des dispositifs antichute à rappel automatique, antichute sur support d'assurage, des dispositifs d'ancrage, des connecteurs, des lignes de vie, des longes ainsi que des produits complémentaires permettant d'effectuer des travaux sur corde, des systèmes de maintien ou des ensembles de protection antichute.

Plus de 90 % de la gamme de produits de protection antichute est fabriquée en interne.

• **Autres activités**

Une part moins importante du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS correspond à la vente de produits qui ne font pas strictement partie des familles de produits précitées (4 %), on y inclut notamment les élingues destinées à un usage industriel « Oil and Gas » ainsi qu'au transport de certains matériaux encombrants. La totalité de cette gamme de produits est fabriquée en interne.

2. Stratégie du Groupe DELTA PLUS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise et distribue une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), à travers le monde. À l'origine, la distribution était essentiellement regroupée sur le continent Européen, mais elle se développe de plus en plus dans le reste du monde. Le Groupe DELTA PLUS est désormais implanté en Union Européenne, en Asie (Chine, Inde, Ukraine, Turquie, Russie, Philippines), aux Émirats Arabes Unis et en Amérique (Pérou, Argentine, Brésil, États-Unis, Colombie, Costa Rica). Il compte près de 1.700 salariés à fin 2016.

À partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer dans le monde entier, par container, ses produits conformes aux normes européennes.

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe ;
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde ;
- 13 filiales de distribution en Europe ;
- 13 filiales de distributions Hors Europe ;
- 7 sites de production en Europe, en Amérique du Sud, au Moyen Orient et en Asie.

Sur un plan marketing, DELTA PLUS GROUP a conduit ces dernières années une large réflexion autour de sa stratégie de marques afin de donner une meilleure visibilité de son offre auprès de ses clients.

L'aboutissement de cette démarche a permis au Groupe DELTA PLUS de dévoiler en octobre 2013 sa nouvelle image. Depuis lors, tous les produits et services du Groupe DELTA PLUS sont réunis sous une seule marque : DELTAPLUS®.

Ainsi, les marques PANOPLY®, VENITEX®, FROMENT® et TIGER STEEL® ont disparu pour laisser place à cette marque unique.

Ce symbole fédérateur permet aux clients du Groupe DELTA PLUS de bénéficier :

- d'un style et d'une communication unifiés, facilement identifiables pour les 5 familles de produits du Groupe ;
- d'une intensification de l'accompagnement commercial (aide à la prescription, supports à la vente vers l'utilisateur, présence renforcée de nos services commerciaux, formation et information...);
- de l'enrichissement de l'offre produits ;
- de plus de technicité dans les solutions E.P.I. de DELTA PLUS ;
- et toujours de la valeur apportée à leurs propres ventes.

Sur un plan opérationnel, ce recentrage autour d'une marque unique représente pour DELTA PLUS GROUP une source de synergies futures.

Depuis 2015, seuls les produits marqués DELTA PLUS® sont disponibles sur l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe est présent.

3. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurent dans l'**Annexe 1**.

Les faits marquants de l'exercice 2016, sont principalement les suivants :

- La création de la filiale DELTA PLUS PHILIPPINES, basée à Manille en avril 2016. Cette société est détenue à hauteur de 60 % par DELTA PLUS GROUP, elle a vocation à devenir la société de distribution des produits DELTA PLUS sur la zone géographique de l'Asie du Sud-Est.
- L'acquisition de 60 % des titres de la société de droit colombien ASPRESEG basée à Bogota. Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP de s'implanter en Colombie, un des principaux marchés pour les E.P.I. en Amérique du Sud, et de renforcer son positionnement sur cette zone géographique à fort potentiel. Cette prise de participation par DELTA PLUS GROUP va permettre à ASPRESEG d'accéder prochainement à la totalité de l'offre produits DELTA PLUS. Cette complémentarité de l'offre, ainsi que la collaboration étroite avec l'équipe de management d'ASPRESEG, doit permettre une croissance rapide de la société et la concrétisation de synergies.

La société DELTA PLUS GROUP a ainsi poursuivi son objectif de diversification géographique tout au long de l'exercice écoulé.

Enfin, le Groupe DELTA PLUS a augmenté sa participation dans la société DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret LTD ŞİRKET au cours de l'exercice, portant son pourcentage de détention de 80 % à 100 %. Il a diminué sa participation dans la société DELTA PLUS CEI au cours de l'exercice, portant son pourcentage de détention de 100 % à 90 % suite à la réalisation d'une augmentation de capital au bénéfice du manager de la filiale.

A. Analyse du compte de résultat consolidé des activités poursuivies

Le **Chiffre d'Affaires consolidé** a augmenté de 1,0 % par rapport à l'exercice 2015, notamment grâce à une poursuite de la croissance du Chiffre d'Affaires sur les deux zones géographiques du Groupe (Europe et Hors Europe). La croissance organique du Chiffre d'Affaires, à périmètre et taux de change constants, ressort à +3,3 %.

En Europe, DELTA PLUS GROUP enregistre sur l'ensemble de l'année une croissance de +1,3 % de son Chiffre d'Affaires (+2,5 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2015.

Le Chiffre d'Affaires de la zone Hors Europe dépasse pour la première fois en 2016 la barre symbolique des 100 M€, et s'affiche en hausse de +0,8 % par rapport à l'an dernier (+4,1 % à périmètre et taux de change constants).

Les marchés Hors Europe ont encore bénéficié, sur l'année 2016, de l'effet de périmètre positif lié à l'intégration de la société ELVEX (USA) à compter du 1^{er} avril 2015. Cet effet de périmètre représente 2,6 M€ de Chiffre d'Affaires additionnel, concentré sur les trois premiers mois de l'année.

Pour le Groupe, l'exercice 2016 a également été marqué par la création de DELTA PLUS PHILIPPINES, filiale dédiée à la commercialisation des produits DELTA PLUS sur ce marché en forte croissance, et à l'acquisition, en décembre, de 60 % du capital de la société ASPRESEG en Colombie, qui permet au Groupe de renforcer sa présence sur le continent sud-américain.

Au total, sur l'année 2016, les effets de périmètre ont impacté positivement le Chiffre d'Affaires de +4,0 M€.

En revanche, les fluctuations de l'Euro par rapport au Dollar et à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud et en Asie, ont été très significatives, surtout au premier semestre, provoquant un effet de change défavorable de -8,4 M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé (dont 7,3 M€ concentrés sur les pays Hors Europe).

Dans cette zone Hors Europe, les performances sont restées contrastées en 2016 : les effets défavorables de la baisse du prix du pétrole, qui ont touché plus particulièrement l'activité du Groupe au Moyen-Orient, ont atténué les très bonnes performances enregistrées en Asie, en Amérique et dans la zone CEI.

Il est à noter que les cinq marchés historiques du Groupe DELTA PLUS en Europe (la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et le Royaume-Uni) ont réalisé un peu moins de 36 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2016, stables par rapport à 2015.

La **marge opérationnelle** atteint 12,3 % du Chiffre d'Affaires contre 10,7 % en 2015. Cette amélioration a été rendue possible par la défense efficace de nos marges et la maîtrise de nos coûts de structure dans ce contexte de croissance de Chiffre d'Affaires.

Le **coût de l'endettement**, à 1,6 M€, est en léger repli de 0,3 M€ par rapport à 2015, reflétant la réduction de l'endettement net moyen au cours de l'exercice.

En conséquence, le **résultat net consolidé** croît de 35 %, et s'élève à un montant de 16.971 K€ au 31 décembre 2016, contre 12.584 K€ au 31 décembre 2015.

Le **résultat net consolidé part du groupe** s'élève à 16.981 K€ au 31 décembre 2016.

B. Analyse du bilan consolidé

Les actifs non courants d'un montant global de 77,0 M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers et impôt différé) sont en augmentation de 6,0 M€ par rapport à 2015, du fait notamment de la constatation de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de 60 % de la société ASPRESEG en décembre 2016, de la création de DELTA PLUS PHILIPPINES et d'effets de change favorables.

Le montant des stocks s'élève à 51,4 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 53,3 M€ un an auparavant en dépit de l'augmentation du Chiffre d'Affaires sur la même période.

Les créances clients sont en augmentation de 4,0 M€ à 38,5 M€.

Les **capitaux propres d'un montant global de 107,0 M€** ont augmenté de 16,1 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due au résultat net de l'exercice 2016.

C. Perspectives d'avenir

En 2017, le Groupe DELTA PLUS devrait poursuivre sa croissance de Chiffre d'Affaires et maintenir une marge opérationnelle équivalente à celle de 2016.

III. Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2016 - proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 9.013.086,02 €.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 1,15 € et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	4.231.257,10 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau » :	4.781.828,92 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 4.231.257,10€ (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2016 égal à 3.679.354).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5 % au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

IV. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions du point 4 de l'article 39 du même code, à savoir des amortissements non déductibles pour un montant de 31.475 €.

V. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2016

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un Résultat Net Consolidé Part du Groupe de 16.981 K€.

VI. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2015	0,85 € (*)	40 %	NC
31/12/2014	1,50 €	40 %	NC
31/12/2013	1,20 €	40 %	NC

* Il est précisé que le nombre d'actions au 31 décembre 2015 est passé à 3.679.354 contre 1.839.677 les années précédentes.

VII. Identité des titulaires identifiés de participations

Nombre total d'actions au 31 mars 2017 : 3.679.354 - Dont 2.724.983 actions nominatives

Répartition des droits de vote de l'émetteur

ACTIONNAIRES	AU 31/03/2017						AU 31/12/2016					
	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE DROITS DE VOTE (THÉORIQUE)	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE (THÉORIQUE)	DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE DROITS DE VOTE (THÉORIQUE)	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE (THÉORIQUE)	DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Famille BENOIT (1)(2)	325 594	8,85 %	605 188	10,03 %	584 188	9,76 %	325 594	8,85 %	605 188	10,02 %	584 188	9,76 %
J.B.P. SAS (1)(2)	1 792 564	48,72 %	3 340 156	55,36 %	3 340 156	55,82 %	1 792 564	48,72 %	3 340 156	55,30 %	3 340 156	55,81 %
Sous total	2 118 158	57,57 %	3 945 344	65,40 %	3 924 344	65,65 %	2 118 158	57,57 %	3 945 344	65,32 %	3 924 344	65,57 %
M. Ivo BOSCARDIN (2)	473 000	12,86 %	946 000	15,68 %	946 000	15,81 %	479 841	13,04 %	959 682	15,89 %	959 682	16,04 %
M. Alexandre DESROCHES	56 000	1,52 %	72 000	1,19 %	72 000	1,20 %	56 000	1,52 %	72 000	1,19 %	72 000	1,20 %
CEPAC Investissement	35 396	0,96 %	70 792	1,17 %	70 792	1,18 %	35 396	0,96 %	70 792	1,17 %	70 792	1,18 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	8 221	0,22 %	15 678	0,17 %	15 678	0,17 %	8 221	0,22 %	10 317	0,17 %	10 317	0,17 %
PUBLIC	954 371	25,94 %	954 371	15,82 %	954 371	15,97 %	947 513	25,75 %	947 513	15,69 %	947 513	15,83 %
AUTODETENTION	34 225	0,93 %	34 225	0,57 %	0,00 %	0,00 %	34 225	0,93 %	34 225	0,57 %	0,00 %	0,00 %
NOMBRE TOTAL	3 679 354	100,00 %	6 033 032	100,00 %	5 977 807	100,00 %	3 679 354	100,00 %	6 039 873	100,00 %	5 984 648	100,00 %

1. La famille BENOIT et la société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L.233-1 du Code de Commerce.

2. Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'émetteur, ils dirigent également l'émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'émetteur. La société J.B.P. SAS est un holding familial détenu par les membres de la famille BENOIT.



Nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice correspondait à 1,7 % du capital.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3312-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances est de 0 %.

VIII. Part du capital détenue par les sociétés contrôlées

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent aucune part de notre capital.

IX. Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants

Conformément aux dispositions légales énoncées par le règlement général de l'AMF (art.223-26), nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2016, ont été réalisées les opérations (acquisition, cession, souscription ou échange) et transactions suivantes sur les actions de la société par les dirigeants (ou les hauts responsables non dirigeants et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) :

Achat(s)/Cession(s) d'actions réalisées par les dirigeants sur l'exercice 2016 : Néant.

Actions données en nantissement par les dirigeants sur l'exercice 2016 :

DATE DE L'OPÉRATION	TYPE D'OPÉRATION	DIRIGEANT CONCERNÉ	VOLUME DE TITRES	MONTANT DE L'OPÉRATION
Juillet 2016	Nantissement	JBP SAS	54.599	1.500.000 €
Octobre 2016	Nantissement	JBP SAS	30.490	1.600.000 €

Exercice d'options d'achat d'actions réalisées par les dirigeants sur l'exercice 2016 :

ATTRIBUÉES LE 09/12/2010 ET EXERCÉES DU 09/12/2015 AU 09/12/2016				
BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS EXERCÉES LE 19/06/2016	PRIX D'OPTION	NOMBRE D'OPTIONS ISSUES DES LEVÉES D'OPTIONS	PRIX TOTAL D'ACQUISITION
Alexandre DESROCHES*	10.000	11,00€	10.000	110.000€
Jérôme BENOIT	15.000	11,00€	15.000	165.000€

* M. Alexandre DESROCHES a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué au sein de DELTA PLUS GROUP le 09/06/2016.

X. Options d'achat et de souscription d'actions

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dans un rapport spécial joint au présent rapport.

XI. Attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial joint au présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

XII. Informations concernant les mandataires sociaux

1. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en Annexe 2, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations Middlenext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous indiquons en **Annexe 3**, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants, en raison de leurs mandats, ainsi que les tableaux de synthèse des éléments de rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

XIII. Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 5 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la société DELTA PLUS GROUP est présenté dans l'**Annexe 6** : Responsabilité Sociale et Environnementale que vous trouverez ci-joint.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de Commerce nous avons procédé à la nomination d'un Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations sociales et environnementales devant figurer dans le présent rapport de gestion. L'attestation rendue par cet Organisme Tiers Indépendant sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société est reproduite à la suite de l'**Annexe 6**.

XIV. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés et listés dans la Note 4 de l'annexe des comptes consolidés présentée en page 95.

XV. Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons un rapport complémentaire (ci-joint) concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentations de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

XVI. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration

Vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration, que nous vous proposons de fixer au montant global de 40.000 €, stable par rapport à celui alloué lors de l'exercice précédent.

XVII. Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Nous vous invitons à vous prononcer sur les modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 Code de Commerce, ainsi que sur les modalités de versement des éléments de rémunération variables des dirigeants.

XVIII. Autorisation de la société de procéder à l'émission d'obligations simples

Nous vous invitons à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général sur le fondement des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce, en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées, à hauteur d'un montant maximum de trente millions d'euros (30.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant.

Cette autorisation serait valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 9 juin 2018 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendrait compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

XIX. Opérations réalisées par la société sur ses propres actions

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 19 juin 2015 et du 17 juin 2016, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	367.935 actions
- Prix d'achat global maximum :	29.434.800,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum :	80,00 €
- Prix de vente unitaire minimum :	20,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice 2016, la société DELTA PLUS GROUP n'a acheté aucune action propre en vue de permettre l'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise mettant en œuvre le programme de rachat.

La société détenait, au 31 décembre 2016, 34.223 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 1,00 €, représentant 0,93 % de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 18,10 €.

XX. Autorisation de la société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 17 juin 2016.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale annuelle.

XXI. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au Conseil d'Administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'Assemblée Générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société DELTA PLUS GROUP et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 19 juin 2015.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXII. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfiques sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce à hauteur d'un montant maximum de deux millions d'euros (2.000.000,00 €) pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 19 juin 2015.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXIII. Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport et à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires ainsi qu'à attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

XXIV. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, dans le cadre notamment des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce, en vue de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la société DELTA PLUS GROUP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 1€ chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Les options d'achat consenties en vertu de la présente délégation ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions de la société supérieur à 10 % du capital social de la société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le prix d'achat serait fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seraient consenties.

Le Conseil d'Administration informerait chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation consentie pour une période maximale de trente-huit (38) mois à compter du 9 juin 2017.

XXV. Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une division par deux de la valeur nominale des actions DELTA PLUS GROUP

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation de pouvoir au Conseil d'Administration en vue de décider la division par deux de la valeur nominale des actions composant le capital social, pour la passer de un euro à cinquante centimes d'euro.

L'opération de division de la valeur nominale n'entraînerait ni la réduction ni l'augmentation du capital social qui demeurerait fixé à 3.679.354 euros et serait divisé en 7.358.708 actions de cinquante centimes d'euro de valeur nominale chacune.

XXVI. CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration



ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION



**YEARS
OF SAFETY**

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Liste des sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Annexe 2 :** Liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).
- Annexe 3 :** Rémunération des mandataires sociaux et liste des engagements de toute nature pris par la société à leur bénéfice (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).
- Annexe 4 :** Tableau des résultats financiers (et autres éléments caractéristiques) des cinq (5) derniers exercices.
- Annexe 5 :** Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle.
- Annexe 6 :** Responsabilité Sociale et Environnementale.

LISTE DES RAPPORTS

- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions (Article L. 225-184 du Code de Commerce).
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions (Article L. 225-197-4 du Code de Commerce).
- Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-129-5 du Code de Commerce).
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (Article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce).
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Rapport des Commissaires aux Comptes visé à l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-135 du Code de Commerce.
- Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société.

ANNEXE 1 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Informations relatives au périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% DE DÉTENTION	
	31/12/2016	31/12/2015
En intégration globale :		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
ASPRESEG SAS	60 %	-
DELTA PLUS BRASIL PARTICIPAÇÕES LTDA	100 %	100 %
DELTA PLUS CEI LTD	90 %	100 %
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA S.R.O	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA D.O.O	100 %	100 %
DELTA PLUS IBERIA SAU	100 %	100 %
DELTA PLUS GAFTA Manufacturing CO LLC	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG KFT	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS PERSONEL GIYIM VE IS GÜVENLIGI EKIPMANLARI SANAYI VE TICARET LTD ŞİRKET	100 %	80 %
DELTA PLUS PHILIPPINES INC	60 %	-
DELTA PLUS POLSKA SP Z.O.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP Z.O.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO S.R.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DEWEER SECURITY SA	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS	100 %	100 %
ELVEX CORPORATION	50 %	50 %
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LTD	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
LH SAFETY LTD	100 %	100 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
PRO SAFETY INDÚSTRIA E COMÉRCIO DE EQUIPAMENTOS DE PROTEÇÃO & SOLDA LTDA	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING Co. LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %

Modifications du périmètre et autres informations

Sociétés entrées dans le périmètre :

- DELTA PLUS PHILIPPINES (souscription à hauteur de 60 % des titres de cette société de droit philippin, créée en 2016) ;
- ASPRESEG SAS (rachat de 60 % des titres de cette société de droit colombien en 2016).

Sociétés sorties du périmètre :

Néant.

Variation du pourcentage d'intérêt :

- DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret LTD ŞIRKET (rachat de 20 % des parts par la filiale DELTA PLUS SAS) ;
- DELTA PLUS CEI (augmentation de capital au bénéfice du responsable de zone faisant passer la détention directe par DELTA PLUS GROUP de 100 % à 90 %).

Fusion entre filiales consolidées :

Néant.

Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %.

	TITRES (K EUROS)	RAISON
DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive
DELTA PLUS UK	1,3	société inactive

La consolidation de ces sociétés représente un intérêt négligeable. Leurs Chiffres d'Affaires et leurs résultats sont nuls. Il n'y a aucun engagement hors bilan.

ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
JÉRÔME BENOIT	DELTA PLUS GROUP SA	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DIRECTEUR GÉNÉRAL
	FINANCIÈRE J5 SARL	Gérant
	BIG SCI	Co-Gérant
	JBP SAS	Directeur Général
	ALLSAFE FZE	Directeur Général
	DELTA PLUS Ceska Republika SRO	Gérant
	DELTA PLUS China Co. Ltd	Directeur
	DELTA PLUS Croatia d.o.o.	Administrateur
	DELTA PLUS Hellas SARL	Co-gérant
	DELTA PLUS Iberia SAU	Gérant
	DELTA PLUS India Private Ltd	Administrateur
	DELTA PLUS Magyarország K.ft	Gérant
	DELTA PLUS Middle East FZE	Directeur Général
	DELTA PLUS Perù SAC	Président
	DELTA PLUS Philippines	Président
	DELTA PLUS Polska sp.z.o.o.	Directeur Général
	DELTA PLUS Polska Serwis sp.z.o.o.	Directeur Général
	DELTA PLUS Romania SRL	Administrateur
	DELTA PLUS Slovensko s.r.o	Gérant
	DELTA PLUS Trade	Gérant
	DELTA PLUS Ukraïna	Administrateur
	DELTA PLUS Personel Giyim ve iş güvenliği ekipmanları Sanayi ve ticaret limited şirketi	Co-Gérant
	DEWEER SECURITY SA	Administrateur délégué
	ELVEX Corporation	Directeur
	ESLINGAR SA	Directeur
	FINANCIÈRE VIRGINIA Ltd	Directeur
	LH SAFETY Ltd	Directeur
	NUEVA SIBOL SLU	Administrateur
	WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING Co.Ltd	Administrateur
	WUJIANG SINO-EUROPEAN INDUSTRIAL PARK Co.Ltd	Administrateur
	WUJIANG APT ENTERPRISE MANAGEMENT SERVICE Co.Ltd	Administrateur
JBP	DELTA PLUS GROUP SA	ADMINISTRATEUR
	DELTA PLUS SAS	Présidente
	DELTA PLUS Services SAS	Présidente
	FROMENT SAS	Présidente
	DPG Training	Présidente
	BPI SAS	Présidente

IVO BOSCARDIN	DELTA PLUS GROUP SA	ADMINISTRATEUR & DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
	DELTA PLUS Sicurex SRL	Gérant
	DELTA PLUS Pérou	Administrateur
	NUEVA SIBOL SLU	Administrateur
	WUJIANG SINO-EUROPEAN INDUSTRIAL PARK Co Ltd	Administrateur
	DELTA PLUS China Co., Ltd	Directeur
	LH SAFETY Ltd	Directeur
	FINANCIÈRE VIRGINIA Ltd	Directeur
BRUNO MATHIEU	DELTA PLUS GROUP SA	ADMINISTRATEUR
	THEMIS CAPITAL Limited	Directeur
	NEVASTAR FINANCE Limited	Managing Director
PIERRE GRADENIGO	DELTA PLUS GROUP SA	ADMINISTRATEUR
	STIPA	Président
	HPG	Président

ANNEXE 3 : RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations Middledenext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous présentons ci-après les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants, en raison de leurs mandats, ainsi que les tableaux de synthèse des éléments de rémunérations totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Ces éléments de rémunération sont repris de manière plus détaillée dans les tableaux suivants le tableau ci-dessous.

Ils visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux par la société, les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, les sociétés contrôlées par la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et la société qui contrôle au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

M. BENOIT JÉRÔME, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	315.786,00 €	316.200,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	32.144,00 €	-
TOTAL	347.930,00 €	316.200,00 €

M. BOSCARDIN IVO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	249.000,00 €	249.000,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	249.000,00 €	249.000,00 €

M. DESROCHES ALEXANDRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	168.143,00€	235.857,00€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	168.143,00 €	235.857,00 €



Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants :

Rémunération fixe des dirigeants : chaque année, au mois de décembre, le Conseil d'Administration détermine la partie fixe de la rémunération des dirigeants pour l'année suivante.

La méthode retenue pour le Président Directeur Général est la suivante : Rémunération fixe N = Rémunération fixe N-1 + (Coefficient d'augmentation x Rémunération fixe N-1).

Pour le Directeur Général Délégué, la partie fixe de la rémunération est déterminée et versée par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.

Rémunération variable des dirigeants : chaque année, au mois de décembre, le Conseil d'Administration détermine une rémunération variable cible des dirigeants pour l'année écoulée, selon les recommandations du comité des rémunérations en fonction de critères de performance.

La méthode retenue pour le Président Directeur Général est la suivante : Rémunération variable cible N = Rémunération fixe N x 50 %, pour une performance du dirigeant évaluée à 100 % de l'objectif fixé dans le business plan et validé par le Conseil d'Administration.

Pour tenir compte des performances réelles de l'entreprise et de l'intéressé, appréciées en fonction des comptes de l'exercice écoulé arrêtés par le Conseil d'Administration, des ratios et coefficients d'ajustements peuvent être appliqués par le Conseil d'Administration (selon les recommandations du comité des rémunérations) pour fixer la rémunération variable des dirigeants. Cette rémunération variable, proposée en considération des résultats atteints par l'intéressé, est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale qui en vote le versement au cours du 1^{er} semestre de l'année N+1.

Pour le Directeur Général Délégué, la partie variable de la rémunération est, le cas échéant, déterminée et versée par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.

Les éléments de rémunération fournis dans le tableau ci-dessous le sont sur une base brute avant impôt.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL				
M. BENOIT JÉRÔME, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2016		31/12/2015	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
Rémunération fixe ¹	211.038,00 €	211.038,00 €	204.150,00 €	204.150,00 €
Rémunération variable annuelle	102.000,00 €	46.000,00 €	108.000,00 €	132.700,00 €
Rémunération variable pluriannuelle	32.144,00 €	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	2.748,00 €	2.748,00 €	4.050,00 €	4.050,00 €
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature compris	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	347.930,00 €	259.786,00 €	316.200,00 €	340.900,00 €
M. BOSCARDIN IVO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ & ADMINISTRATEUR	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2016		31/12/2015	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
Rémunération fixe ²	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature compris	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €

1. Une partie de la rémunération fixe (environ 30 %) est payée via la Holding JBP. Elle est refacturée à DELTA PLUS GROUP.

2. La rémunération fixe est payée via la société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

M. DESROCHES ALEXANDRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON ADMINISTRATEUR	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2016		31/12/2015	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
Rémunération fixe	158.143,00 €	158.143,00 €	155.857,00 €	155.857,00 €
Rémunération variable annuelle	-	10.000,00 €	80.000,00 €	97.500,00 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature compris	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	158.143,00 €	168.143,00 €	235.857,00 €	253.357,00 €

À compter de l'exercice 2013, et pour mieux évaluer la performance des dirigeants, qui conditionne le versement de la rémunération annuelle variable de ces derniers, le Conseil d'Administration a décidé de n'attribuer qu'une partie de la rémunération variable annuelle des dirigeants à fin décembre.

Les comptes (consolidés et sociaux) définitifs de DELTA PLUS GROUP n'étant arrêtés par le Conseil d'Administration que dans les premiers mois de l'année suivante, le Conseil d'Administration a décidé de reporter postérieurement à la date d'arrêté des comptes (consolidés et sociaux) le montant du solde des rémunérations variables annuelles effectivement dû, au titre de l'exercice 2016, à Messieurs BENOIT et DESROCHES au regard des objectifs qu'ils auront réellement atteints.

Il est rappelé que Monsieur Alexandre DESROCHES a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué en date du 9 juin 2016, mais son contrat de travail s'est poursuivi jusqu'à la clôture de l'exercice 2016.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

M. MATHIEU BRUNO, ADMINISTRATEUR	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2016		31/12/2015	
	MONTANTS DUS	MONTANTS DUS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
Jetons de présence	6.000,00€	6.000,00€	6.000,00€	6.000,00€
Autres rémunérations	-	-	-	-

M. GRADENIGO PIERRE, ADMINISTRATEUR	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2016		31/12/2015	
	MONTANTS DUS	MONTANTS DUS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
Jetons de présence	6.000,00€	6.000,00€	6.000,00€	6.000,00€
Autres rémunérations	-	-	-	-

MME. BENOIT, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ JBP, ADMINISTRATEUR	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2016		31/12/2015	
	MONTANTS DUS	MONTANTS DUS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE DELTA PLUS

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (Achat ou Souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice
NÉANT						



OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant Mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice
Jérôme BENOIT	N° 4	5.000 (pour 15.000 actions)	11,00 € par action
Alexandre DESROCHES	N° 5	7500 (pour 10.000 actions)	11,00 € par action

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice 2016 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Jérôme BENOIT	4	800	32.144,00 €	20.06.2017	Echelonnée sur trois années : 240 au 20.06.2017 280 au 20.06.2018 280 au 20.06.2019	Si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant les périodes d'acquisition respectives des droits

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
NÉANT			

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

	14/11/2008	14/11/2008	20/06/2011	15/06/2012
Date d'Assemblée Générale et Plans	Plan N° 2	Plan N° 3	Plan N° 4	Plan N° 5
Date de Conseil d'Administration	14/04/2010	09/12/2010	19/12/2011	02/04/2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	4.000	15.000	5.000	7.500
Les mandataires sociaux :				
M. Jérôme BENOIT	-	5.000	-	7.500
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-	-
M. Alexandre DESROCHES	4.000	5.000	5.000	-
M. Bruno MATHIEU	-	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	-	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	14/04/2014	09/12/2014	01/01/2016	01/01/2016
Date d'expiration	14/04/2015	09/12/2015	31/12/2016	31/12/2016
Prix de souscription ou d'achat	20,00€	24,00€	22,00€	22,00€
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	<i>Le plan ne comporte pas plusieurs tranches</i>	<i>Le plan ne comporte pas plusieurs tranches</i>	<i>Le plan ne comporte pas plusieurs tranches</i>	<i>Le plan ne comporte pas plusieurs tranches</i>
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	4.000	15.000	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	-	-	5.000	7.500

En ce qui concerne les options d'achat d'actions attribuées à M. Jérôme BENOIT, aucune condition de performance n'avait été érigée comme préalable à l'exercice des options d'achat d'actions par le bénéficiaire pour le plan n° 3. Il convient de préciser que ce n'est qu'à compter du 30 mars 2011 que le bénéficiaire est devenu mandataire social dirigeant. Avant cela, le bénéficiaire était uniquement mandataire social non dirigeant (administrateur) de l'émetteur et salarié du Groupe. Ce n'est qu'à compter du plan N° 5, mis en place par le Conseil d'Administration en séance du 2 avril 2012, que l'exercice des options par le bénéficiaire a été soumis à des conditions de performance, basées sur des critères de croissance du Chiffre d'Affaires ou de la rentabilité de l'entreprise.

Il faut également préciser qu'à la date d'attribution des options d'achats d'actions listées dans le tableau ci-dessus, M. Alexandre DESROCHES n'était ni mandataire social, ni mandataire social dirigeant de l'émetteur mais seulement salarié. C'est pour cette raison qu'aucune condition de performance n'avait été instaurée comme préalable à l'exercice des options d'achat d'actions.

Les bénéficiaires des options d'achat d'actions ont une obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataire social, un nombre minimal d'actions de la société correspondant à 25 % des plus-values nettes d'acquisition afférentes à la levée (nettes du montant nécessaire au financement des levées et des impôts et contributions y afférent).

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)			NÉANT		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)			NÉANT		

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT

	20/06/2011	20/06/2011	15/06/2012	17/06/2016
	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3	Plan N° 4
Date d'Assemblée Générale et Plans				
Date de Conseil d'Administration	19/12/2011	02/04/2012	07/12/2012	20/06/2016
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, <i>dont le nombre pouvant être attribuées à :</i>	3.000	4.000	7.000	5.600
Les mandataires sociaux :				
M. Jérôme BENOIT	-	4.000	4.000	800
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-	-
M. Alexandre DESROCHES	3.000	-	3.000	-
M. Bruno MATHIEU	-	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	-	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-	-
Date d'acquisition des actions	19/12/2013	02/04/2014	07/12/2014	Échelonnée sur trois années : 240 au 20.06.2017 280 au 20.06.2018 280 au 20.06.2019
Date de fin de période de conservation	19/12/2015	02/04/2016	07/12/2016	Échelonnée sur trois années : 240 au 20.06.2019 280 au 20.06.2020 280 au 20.06.2021
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	3.000	4.000	7.000	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-	800

La livraison définitive des attributions d'actions gratuite à M. Jérôme BENOIT a été conditionnée par une obligation de performance du bénéficiaire : le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant la période de deux ans d'acquisition des droits.

À la date d'attribution des actions gratuites listées dans le tableau ci-avant, M. Alexandre DESROCHES n'était ni mandataire social, ni mandataire social dirigeant de l'émetteur mais seulement salarié. C'est pour cette raison qu'aucune condition de performance n'avait été instaurée quant à l'acquisition définitive de ces actions.

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général début de mandat : 30/03/2011		X		X		X
M. BOSCARDIN Ivo, Directeur Général Délégué & Administrateur début de mandat : 21/08/1989		X		X		X
M. DESROCHES Alexandre, Directeur Général Délégué non Administrateur début de mandat : 02/01/2013 Fin de mandat : 09/06/2016	X			X		X

Le contrat de travail de Monsieur Alexandre DESROCHES prévoyait initialement, une obligation de non concurrence de ce dernier, en contrepartie de laquelle DELTA PLUS GROUP aurait été amenée à lui verser, pendant une durée de douze mois suivant toute rupture de son contrat de travail, une indemnité mensuelle brute égale à 40 % du salaire moyen brut des douze derniers mois précédant la notification de la rupture.

Il a été mis fin à cette obligation de non concurrence par consentement mutuel entre les parties en 2016.

ANNEXE 4 : TABLEAU DES RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015 (*) (APRÈS LE 03/09/2015)	EXERCICE 2015 (*) (AVANT LE 03/09/2015)	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :						
Capital social	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354
Nombre d'actions ordinaires existantes	3.679.354	3.679.354	1.839.677	1.839.677	1.839.677	1.839.677
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE						
Chiffre d'Affaires hors taxe	1.743.582	1.703.811	1.703.811	1.694.027	1.685.428	3.127.147
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12.029.117	8.931.113	8.931.113	7.388.539	3.678.707	5.388.793
Impôts sur les bénéfices	38.193	(67.229)	(67.229)	(273.324)	(245.946)	(204.270)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1.920	800	800	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9.013.086	6.511.739	6.511.739	4.115.974	3.110.103	4.300.971
Résultat distribué	3.127.451	2.759.516	2.759.516	2.207.612	1.839.677	1.839.677
RÉSULTAT PAR ACTION						
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	3,26	2,45	4,90	4,16	2,14	3,04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,45	1,77	3,54	2,24	1,69	2,33
Dividende attribué à chaque action ordinaire	0,85	0,75	1,50	1,50	1,20	1,00
Dividende attribué à chaque action prioritaire	-	-	-	-	-	-
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	4	4	4	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	686.480	870.506	870.506	1.015.556	940.029	834.740
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	259.069	328.990	328.990	344.936	296.496	233.783

* Le 03/09/2015 Delta Plus Group a procédé à une division par deux du nominal de l'action, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un doublement du nombre d'actions en circulation.



ANNEXE 5 : TEXTE DES RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2016.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 Code de Commerce.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 Code de Commerce.
- Décision de diviser par deux la valeur nominale des actions composant le capital social de la société.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 9.013.086,02 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 31.475,00 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces Rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 16.971 K€ dont un résultat net part du Groupe de 16.981 K€.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 1,15€ par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 9.013.086,02 € de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------|
| – distribution de dividendes, pour un montant maximum de : | 4.231.257,10 € |
| – le solde au compte « Report à Nouveau » : | 4.781.828,92 € |

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 4.231.257,10 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2016 égal à 3.679.354).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 *bis* et 117 *quater* du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 %, sous réserve des cas de dispense sollicités selon les modalités prévues à l'article 242 *quater* du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5 % au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2015	0,85 €	40 %	NC
31/12/2014	1,50 €	40 %	NC
31/12/2013	1,20 €	40 %	NC

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit Rapport Spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 40.000,00 € le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 Code de Commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué, en raison de leurs mandats respectifs, tels que détaillés dans ledit rapport et ses annexes.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce et de l'article 33 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués de la société, à procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées.

La présente autorisation est donnée à hauteur d'un montant maximum de trente millions d'euros (30.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de la délégation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 9 juin 2018 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation dans les conditions prévues par les lois et règlements.

NEUVIÈME RÉOLUTION (Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, de l'article L451-3 du Code monétaire et financier, du Règlement Européen n° 2273/2003 en date du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2005-06 en date du 22 février 2005, des décisions AMF en date du 22 mars 2005 modifiées le 24 avril 2013, des décisions AMF en date du 24 mars 2011 et de la position AMF 2009-17 du 19 novembre 2009 modifiée le 24 avril 2013, et ceci, dans les conditions suivantes :

– Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10 % des actions
– Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	367.935 actions
– Prix d'achat global maximum :	55.190.250,00 €
– Prix d'achat unitaire maximum :	150,00 €
– Prix de vente unitaire minimum :	20,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- l'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social ;
- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 17 juin 2016.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus ;
- établir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres ;
- mettre en œuvre le(s)dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.



DIXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 17 juin 2016.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres ;
- réduire corrélativement le capital social ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ;
- décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi ;
- décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le Conseil d'Administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2015.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :
 - les dates, conditions et modalités de l'émission,
 - la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre,
 - le montant de l'émission,
 - le prix de souscription,
- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission,
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

DOUZIÈME RÉOLUTION **(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,
- décide que le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2015.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation des augmentations de capital,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

TREIZIÈME RÉOLUTION **(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre notamment des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la société DELTA PLUS GROUP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 1 € chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Les options d'achat consenties en vertu de la présente délégation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions de la société supérieur à 10 % du capital social de la société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.



Le prix d'achat sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties.

Sous réserve des cas d'ajustement obligatoires lors de la réalisation de certaines opérations visées par la loi, ce prix ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce sans pouvoir être inférieur à 80 % de la moyenne des cours des actions de la société aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Ces prix ne pourront être modifiés sauf si la société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de Commerce, le Conseil procèdera dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, soit :

- Arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
- Fixer les modalités et conditions d'exercice des options et notamment fixer ;
 - les dates auxquelles seront consenties les options dans les conditions et limites légales ;
 - la durée de la validité des options, étant précisé que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix (10) ans ;
 - la ou les dates ou périodes d'exercice des options ;
 - les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder deux (2) ans à compter de la levée de l'option,
 - le cas échéant, toute limitation, suspension, restriction ou interdiction relative à l'exercice des options ou la cession des actions obtenues par l'exercice des options.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation qui est consentie pour une période maximale de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et se substitue à celle octroyée le 13 juin 2014.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale décide la division par deux de la valeur nominale des actions composant le capital social, pour la passer de un euro à cinquante centimes d'euro.

L'Assemblée Générale constate que l'opération de division de la valeur nominale n'entraîne ni la réduction ni l'augmentation du capital social qui demeure fixé à 3.679.354 euros et sera divisé en 7.358.708 actions de cinquante centimes d'euro de valeur nominale chacune.

La division donnera ainsi lieu à l'échange de deux actions nouvelles contre une action ancienne. Les actions nouvelles jouiront à compter de leur émission des mêmes droits que les actions anciennes, en particulier pour les actions inscrites au nominatif depuis quatre ans au moins qui conserveront le droit de vote double qui leur est attaché.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour :

- fixer la date d'effet de cette division de la valeur nominale de l'action ;
- déterminer le nombre exact d'actions nouvelles à émettre en fonction du nombre d'actions existant à la date d'effet ;
- réaliser l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes, procéder à l'émission des actions nouvelles et à l'annulation corrélative des actions anciennes ;
- modifier l'article des statuts de la société relatif au capital social ;
- procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, et notamment à tous ajustements des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions de la société ;
- accomplir tous actes et procéder à toutes formalités ou déclarations requises ;
- et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

ANNEXE 6 : RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, par la présente annexe, nous vous rendons compte des informations relatives à la manière dont DELTA PLUS GROUP prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité¹ ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

I. INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

1. L'emploi

A. Les effectifs et la répartition des salariés

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS était de 1.683 personnes à fin 2016.

Les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS comptent des effectifs allant de 1 personne, pour la plus petite, à 603 personnes, pour la plus importante.

Au niveau de la répartition géographique des effectifs du Groupe DELTA PLUS, on constate que l'Europe rassemble à peine plus d'un cinquième des effectifs et plus de la moitié de nos effectifs est mobilisée dans nos filiales basées en Asie. Le Moyen Orient et l'Amérique rassemblent presque un tiers des effectifs du Groupe.

Plus précisément, ces effectifs sont fortement concentrés dans six pays parmi les vingt-et-un pays dans lesquels le Groupe DELTA PLUS a implanté des filiales, à savoir la France (pays historique du Groupe DELTA PLUS), les Émirats Arabes Unis, l'Argentine, le Brésil, l'Inde et la Chine.

Cette année, la société DELTA PLUS PHILIPPINES est entrée dans le périmètre consolidé, son effectif correspond à 0,5 % de l'effectif total du Groupe. On note cette année une baisse des effectifs de nos filiales basées aux Émirats Arabes Unis, en Argentine et au Brésil impactées par la conjoncture économique fortement défavorable dans ces pays.

B. Répartition des salariés par tranches d'âges

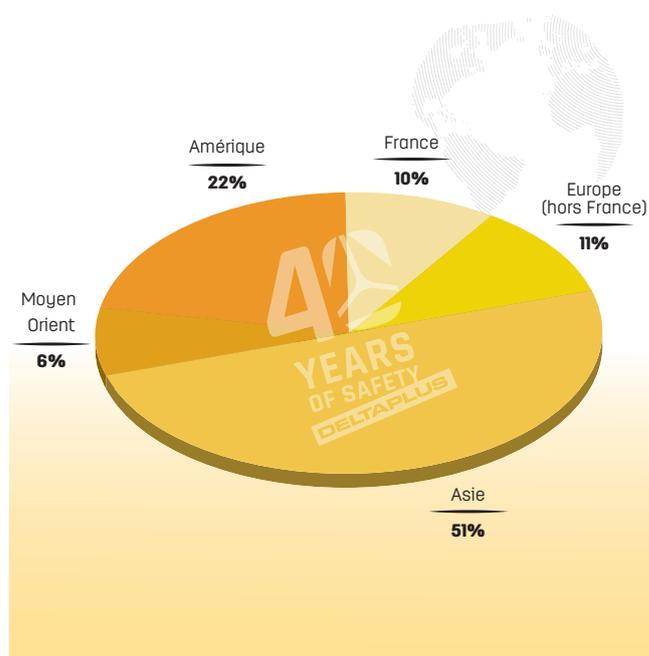
Concernant la répartition des salariés par tranches d'âges au niveau du Groupe, la moitié des effectifs a moins de 35 ans. Les tranches d'âges regroupant le plus grand nombre de salariés sont les 26-35 ans et les 36-45 ans qui représentent à elles seules 66 % des effectifs. Ces tranches d'âges sont les plus représentées dans l'ensemble des zones géographiques (à l'exception de l'Amérique du Sud où les tranches d'âges les plus représentées sont les plus jeunes). Seulement 4 % des effectifs sont âgés de plus de 56 ans.

C. Les embauches et licenciements

Les licenciements sont suivis pays par pays et respectent la législation localement applicable. Néanmoins consolider ces données à ce jour n'est pas pertinent compte tenu des différences de mise en œuvre et d'impacts selon les lois locales.

Concernant les recrutements et les départs sur l'année 2016, on note que l'effectif global du Groupe à fin d'année reste relativement stable d'une année sur l'autre, passant de 1.686 à 1.683 employés.

À périmètre constant, cela se traduit principalement par une diminution des effectifs des filiales implantées en Argentine, au Brésil et aux Émirats Arabes Unis, quasi compensée par une augmentation de l'effectif de notre filiale chinoise. En prenant en compte l'entrée dans le périmètre de la filiale créée aux Philippines, l'effectif global du Groupe reste en légère baisse.



Répartition géographique des effectifs

1. La société ASPRESEG acquise en décembre 2016 n'est pas incluse dans le périmètre des informations RSE consolidées dans le présent rapport.

On peut noter qu'il y a eu peu de mouvements dans les autres filiales. Même si les embauches ont été légèrement inférieures au nombre de départs et que l'effectif du Groupe DELTA PLUS a légèrement diminué, il est resté globalement stable comparé à 2015.

Notre politique de recrutement est basée sur la priorité donnée à l'embauche de collaborateurs de nationalité locale, le droit du travail local est respecté scrupuleusement.

Les départs en 2016 sont principalement liés à des reconfigurations d'organisation au sein des filiales de production aux Émirats Arabes Unis, en Argentine et au Brésil. La Chine connaît pour sa part un « turnover » plus important du fait notamment d'un marché de l'emploi en fort développement. Il faut également noter le fort impact du nouvel an chinois, qui correspond à une période à laquelle les salariés rompent leur contrat de travail pour ne revenir qu'après la période de fête et être de nouveau embauchés. En 2016, 97 % des effectifs ont réintégré nos filiales chinoises après cette période de fête, ce taux de retour important démontre que nos salariés chinois sont satisfaits des conditions de travail qui leur sont offertes chez DELTA PLUS. Ce taux s'est considérablement amélioré ces dernières années suite à des changements économiques et de bonnes politiques de gestion des ressources humaines (il n'était que de 75 % il y a encore 5 ans).

D. Les rémunérations et leur évolution

L'ensemble des sociétés du Groupe DELTA PLUS respecte – lorsqu'il en existe – les dispositions localement applicables sur le salaire minimum légal.

Concernant le salaire minimum appliqué aux salariés basés en France, notre politique salariale intègre une notion de « SMIC interne » appelé le « SMIC Delta », ce dernier est supérieur au SMIC officiel d'environ 10 %. Nous veillons à ce que chaque nouvel embauché perçoive au minimum le SMIC Delta, lequel est revalorisé si l'écart avec le SMIC officiel devient inférieur à plus ou moins 7 %.

L'évolution des rémunérations des salariés est principalement liée à leurs performances, elle est naturellement impactée par leur ancienneté. Les résultats de chaque salarié sont mesurés annuellement par rapport aux objectifs fixés par leur manager dans le cadre d'un entretien individuel d'évaluation annuelle entre le salarié et son manager.

En effet, une procédure uniformisée a été mise en place au niveau du Groupe DELTA PLUS pour l'organisation d'Entretiens Annuels d'Evaluation (« EAE ») des salariés du Groupe au sein de ses différentes filiales. L'EAE permet de cerner la contribution directe des collaborateurs pour faire la part de ce qui relève des circonstances et de leurs actions propres. Au travers des EAE, nous évaluons les progrès accomplis par le salarié, qu'il s'agisse du niveau de performance, du niveau de compétence, ou encore des comportements et attitudes au travail. Par ailleurs, cela nous permet de fixer les besoins en formation afin de faire monter en compétences nos collaborateurs, en développant leur employabilité, pour maintenir la compétitivité de notre entreprise. Parce que nous sommes un Groupe composé de nombreuses filiales, nous avons besoin de comprendre et connaître nos collaborateurs ; au travers de cet outil, nous avons accès aux souhaits de mobilités géographiques et fonctionnelles de chacun, ceci nous permettant d'imaginer les possibles passerelles en prenant en compte les souhaits au sein de nos équipes.

Les augmentations de salaires consenties au titre de l'exercice 2016 sont en moyenne de 3 % pour les effectifs français et de 1,4 % pour les effectifs en Europe.

Les augmentations dans les zones géographiques Hors Europe sont corrélées à l'évolution des taux d'inflation, souvent significative. Les pourcentages d'augmentation dans ces zones sont par conséquent peu comparables avec ceux appliqués en Europe.

En France, en application des dispositions du Code du Travail Français, l'accord de participation sur les bénéfices ainsi que l'accord d'intéressement sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe (volontairement conclu à l'initiative de la direction) se poursuivent. Il n'existe pas de mécanisme équivalent mis en place dans les filiales implantées hors France.

2. Organisation du temps de travail

Chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS se soumet et applique la réglementation localement applicable en matière de durée hebdomadaire du travail. Cette durée de temps de travail varie de 35 heures en France, jusqu'à 48 heures dans nos usines indiennes et dubaïotes.

Pour les filiales du périmètre France, en vertu des accords relatifs aux « 35 heures » (mis en place depuis 2000), les membres du personnel bénéficient soit de récupérations de temps de travail (RTT), soit d'un aménagement des horaires. Le personnel à temps partiel reste très minoritaire (il s'agit principalement des cas de congés parentaux d'éducation).

Au niveau du Groupe DELTA PLUS, la durée hebdomadaire du travail est en moyenne plus importante pour les activités de production et de plateformes logistiques que pour les activités administratives (filiales de distribution et de services).

Certaines de nos usines de fabrication et de nos plateformes logistiques ont adopté des horaires de nuit (c'est le cas de nos usines aux E.A.U, en Inde, en Argentine, en Chine et de notre plateforme logistique en France). Les équipes fonctionnent selon les cas sur des roulements de trois fois huit heures (usine indienne et plateforme logistique française) ou sur des roulements de deux fois 8 heures (usines aux E.A.U., au Brésil et Chine) ou deux fois 9 heures (en Argentine), en fonction du droit du travail et us et coutumes localement applicables.

3. Absentéisme

Le taux d'absentéisme au niveau des sociétés françaises est égal à 2,7 %, il est en forte baisse par rapport à 2015, bien en-dessous de l'objectif fixé à 4 %. Le taux d'absentéisme est lié aux arrêts maladie, absences injustifiées et accidents de travail enregistrés sur l'année 2016.

Le taux d'absentéisme moyen au niveau Groupe DELTA PLUS est égal à 2,5 %. Si l'on considère les filiales, au cas par cas, le taux d'absentéisme varie entre 0 % et 14,5 %.

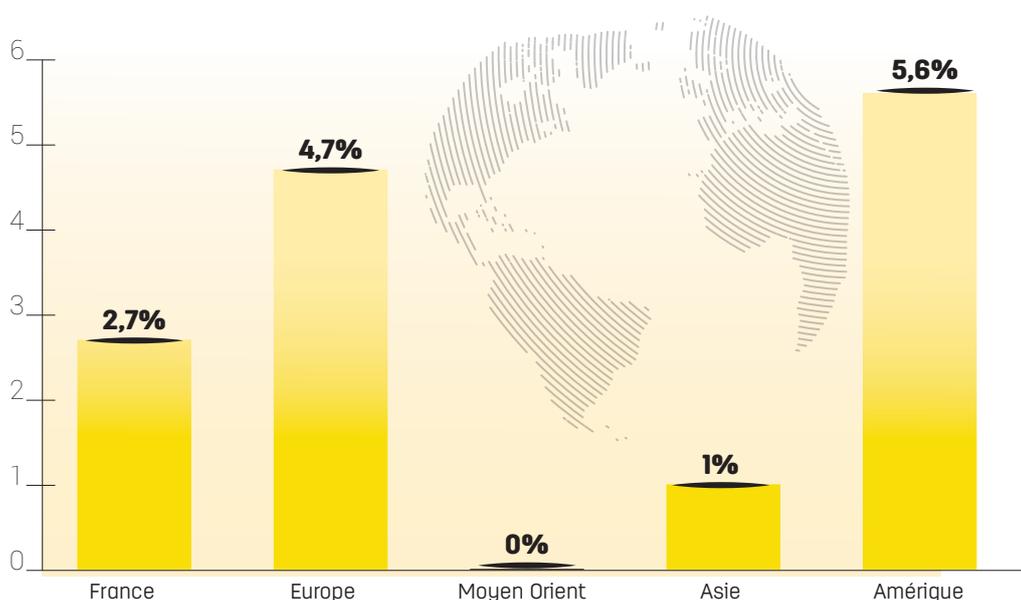
Dans la plupart des cas, les filiales qui connaissent de forts taux d'absentéisme sont celles ayant une activité de production ou de plateformes logistiques, qui peuvent pour certaines compter des accidents de travail.

4. Relations sociales

En France, les instances représentatives du personnel ont été élues dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale (« UES ») regroupant quatre filiales. Le budget accordé à la délégation unique du personnel a été actualisé et renouvelé au profit de son fonctionnement et des œuvres sociales.

Les réunions avec les instances représentatives du personnel (Délégation unique du personnel et CHSCT) sont tenues régulièrement conformément aux dispositions légales.

Plus généralement, au niveau du Groupe DELTA PLUS, l'organisation du dialogue social au sein de chaque filiale dépend de différents paramètres (effectif, réglementation localement applicable...). Il ressort que 77 % de l'effectif dispose de représentants ou d'organisations représentatives du personnel en charge du dialogue social avec les organes de direction des filiales. Là où il n'y a pas de représentants ou d'organisations représentatives du personnel, le dialogue social est organisé soit individuellement par le biais d'entretiens individuels entre les salariés et les organes de direction des filiales, soit collectivement par l'organisation de rencontres entre les organes de direction des filiales et leurs salariés.



Taux d'absentéisme par zone géographique en 2016

Rappelons qu'en France, différents accords collectifs ont été négociés fin 2014 et courant 2015 (Accord sur l'égalité professionnelle, Accord contrat de génération, Accords de participation obligatoire et dérogatoire), ils sont entrés en vigueur en 2015. Un accord d'intéressement a également été conclu à l'initiative de la direction au cours de l'année 2015 sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Ces accords se sont poursuivis en 2016. La Négociation Annuelle Obligatoire (N.A.O.) a abouti à la conclusion d'un accord le 7 novembre 2016 avec le délégué syndical CFTC.

Plus globalement, concernant le bilan des accords collectifs au niveau du Groupe DELTA PLUS, on constate que 92 % des effectifs du Groupe DELTA PLUS bénéficient d'accords collectifs conclus au sein des entités auxquelles ils sont rattachés. Seulement 8 % des effectifs ne bénéficient d'aucun accord collectif.

Les thèmes les plus souvent abordés par ces accords collectifs sont la durée du temps de travail, les conditions et la pénibilité du travail, la rémunération, l'égalité professionnelle et, pour un nombre résiduel de filiales, l'épargne salariale. Cependant, au niveau de chaque filiale les accords collectifs conclus ne recourent pas forcément tous ces thèmes. Certaines filiales n'ont conclu des accords collectifs que sur la rémunération et le temps de travail par exemple.

Des accords sur la pénibilité du travail peuvent être conclus au sein du Groupe DELTA PLUS. Ils le sont localement, en considération des dispositifs légaux applicables et des conditions de travail. En France, aucun accord sur la pénibilité n'a été conclu, nos filiales ne rentrant pas dans le champ d'application de ces dispositions légales.

5. Conditions de travail

A. Santé et sécurité au travail

Le plan d'évaluation des risques, destiné à améliorer les conditions de sécurité au travail, est actualisé régulièrement et se poursuit au sein du Groupe DELTA PLUS.

En France, le suivi est effectué en collaboration avec les membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

En France comme à l'étranger, la totalité de nos locaux comporte des instructions de sécurité, des systèmes d'extincteurs et des issues de secours ainsi que des plans d'évacuation qui sont communiqués aux salariés et affichés dans chaque filiale. Nos usines et nos plateformes logistiques comportent obligatoirement des instructions de sécurité pour l'utilisation des machines et engins dangereux.

Compte tenu de notre activité, nous veillons à ce que l'ensemble des salariés de nos usines et entrepôts soit équipé en E.P.I.

Enfin, sur le thème de la santé des salariés, le Groupe DELTA PLUS a mis en place dans ses filiales chinoises et indienne, des visites médicales annuelles proposées aux salariés gratuitement pour leur permettre d'effectuer un bilan de santé annuel.

B. Accidents de travail

Au cours de l'année 2016, soixante-dix accidents de travail ont été recensés dans l'ensemble des filiales du Groupe DELTA PLUS. Ils englobent à la fois des accidents survenus sur le lieu de travail et les accidents survenus sur le trajet pour se rendre sur le lieu de travail. Toutes filiales confondues (production, logistique, distribution), soixante-neuf accidents ont entraîné un arrêt de travail de la personne accidentée.

Soixante-neuf accidents de travail sont survenus au sein de nos usines et plateformes logistiques (soixante accidents au sein des usines de production et neuf au sein des plateformes).

Les taux de fréquence et de gravité sont très variables d'une filiale à l'autre. Globalement, les accidents sont plus fréquents dans nos usines de production et nos plateformes logistiques, notamment sur l'exercice 2016 dans nos usines implantées en Amérique du Sud et en Chine ainsi que dans nos plateformes logistiques implantées en France et au Royaume-Uni, néanmoins, les taux de gravité dans l'ensemble restent relativement bas.

C. Qualité de vie des employés sur leur lieu de travail

Les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS sont automatiquement équipées des infrastructures minimales qui doivent être présentes sur le lieu de travail, à savoir l'accès à des toilettes et à l'eau potable.

Même si un faible pourcentage de filiales dispose d'un restaurant d'entreprise, la quasi-totalité d'entre elles disposent d'un lieu destiné à la prise des repas par les salariés. Notre usine chinoise est équipée de dortoirs.

Nos filiales sont équipées de machines à café et de fontaines à eau en complément de l'accès à l'eau potable. Elles disposent, pour la plupart, de salle de pause pour les salariés.

On peut également noter qu'un pourcentage élevé de filiales dispose de l'air conditionné dans leurs locaux. L'implantation géographique de ces filiales, dans des zones dans lesquelles le climat est chaud, explique la nécessité d'équiper les locaux de système d'air conditionné.

6. Formation

A. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les formations proposées aux salariés du Groupe DELTA PLUS sont diverses.

Toutes nos filiales dispensent, à leurs nouveaux arrivants, une formation d'intégration adaptée comportant une présentation du Groupe DELTA PLUS, de la filiale à laquelle ils sont rattachés et des produits du Groupe DELTA PLUS. En complément, et au cas par cas en fonction des besoins du poste sur lequel le nouvel arrivant est affecté, une formation complémentaire abordant différentes thématiques (règles de sécurité, formation produit, formation commerciale...) est dispensée. Des formations de sécurité (incendie, risques...) sont également effectuées.

Au sein de nos sociétés françaises, la mise en place de formations en anglais sous forme de cours collectifs – accessibles à la demande des salariés et de leurs managers suite à l'entretien individuel annuel de chaque salarié – permet d'accompagner les salariés français dans l'évolution internationale du Groupe DELTA PLUS.

B. Le nombre total d'heures de formation

Le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation dispensée par l'entreprise, au cours de l'exercice 2016, est de 1.953 (toutes formations confondues : intégration, formation produit, formation sécurité...). Le nombre total d'heures de formation dispensées au niveau du Groupe DELTA PLUS dépasse les 8.000 heures. Au niveau des seules structures françaises, le nombre d'heures de formation effectuées s'élève à 1.456 heures pour 185 stagiaires.

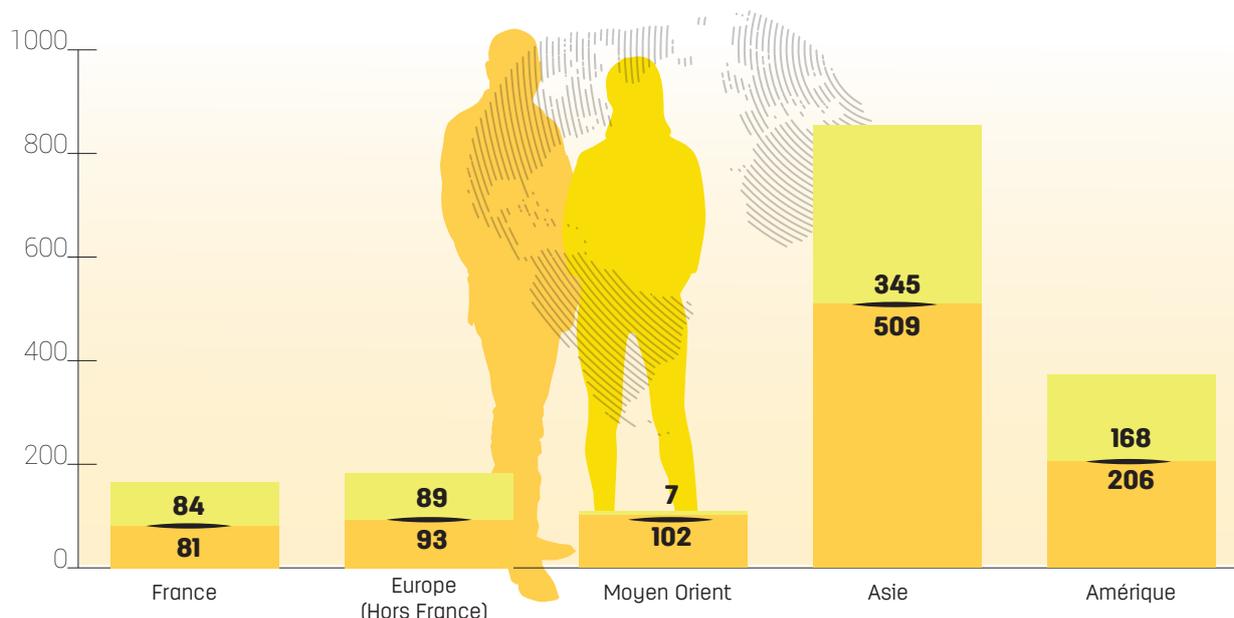
Les formations sont pour la plupart effectuées en interne, mais il est fréquent que les formations relatives à la sécurité soient accomplies par des intervenants extérieurs spécialisés.

7. Égalité de traitement

Le Groupe DELTA PLUS assure le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'O.I.T. aux salariés de l'ensemble de ses filiales à travers le monde.

A. Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Nous vous rappelons qu'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes avait été conclu au cours de l'année 2012 au sein de nos filiales françaises. Un nouvel accord a été conclu le 20 novembre 2014 pour une durée de trois années.



Répartition hommes/femmes des effectifs par zones géographiques

Le taux de féminisation au niveau du Groupe DELTA PLUS atteint 41,2 %. Retraité des deux cas particuliers que sont les filiales basées en Inde et aux E.A.U (pour lesquelles le taux de féminisation n'atteint que 3,9 % de l'effectif environ), il atteint les 47,7 % pour le reste du Groupe.

L'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de postuler à toutes les offres d'emplois à pourvoir, à l'exception des filiales implantées en Inde et aux E.A.U. qui appliquent des us et coutumes locaux ne le permettant pas.

Dans les faits, certains types de poste restent cependant bien moins occupés par des femmes, notamment les postes au sein de nos entrepôts et de nos usines pour lesquels une manipulation de poids de plus de vingt kilos et des interventions sur des machines ou engins dangereux sont quotidiennes.

B. Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

En France, nos sociétés emploient des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de leur effectif salarié en ayant recours tant à l'emploi direct de personnes handicapées qu'à la sous-traitance ou à la prestation de services avec le milieu protégé, et ce conformément à la loi du 10 juillet 1987. Ainsi, au sein de nos filiales françaises, nous accueillons quatre salariés déclarés travailleurs handicapés et avons recours à un CAT (Centre d'Aide par le Travail) tout au long de l'année pour procéder au reconditionnement de certains produits. Par ailleurs, nous sommes en contact et sollicitons les organismes d'accompagnement des travailleurs handicapés en recherche d'emploi pour diffuser nos offres d'emploi en cours.

Plus globalement, un certain nombre de filiales hors France emploient également des personnes handicapées ou ont recours à des organismes intervenant pour l'intégration de personnes handicapées en entreprise (équivalent des CAT français).

Ainsi, on constate que 28 % des filiales ont intégré au sein de leurs équipes des employés handicapés et 28 % des filiales ont eu recours à des organismes d'insertion comparables aux CAT français.

C. Politique de lutte contre les discriminations

Sur l'ensemble des filiales du Groupe DELTA PLUS, 61 % d'entre elles suivent une politique de non-discrimination applicable à leur niveau, notamment en matière d'égalité homme femme, de rémunération, de durée de temps de travail mais également envers les candidats à l'embauche pour les postes à pourvoir en leur sein.

On peut préciser que sur le périmètre France, les salariés des sociétés membres de l'UES bénéficient d'un accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes (renouvelé fin 2014, il se poursuit en 2016). Le principe « à poste égal, salaire égal » est ainsi appliqué aux hommes et femmes travaillant au sein des filiales membres de l'UES.

II. INFORMATIONS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

1. Politique Générale en matière d'environnement

Afin de limiter les échanges papiers avec nos filiales, nous avons mis en place plusieurs moyens qui permettent la transmission des données par voies électroniques :

- Un serveur « File Transfer Protocol » a été mis en place pour l'envoi de dossiers volumineux ;
- Un système INTRANET permet la diffusion de l'information entre les différents services d'une même entité mais également entre les services des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS. Ce système mis en place depuis 2009 est utilisé par l'ensemble du personnel du Groupe DELTA PLUS ;
- Les équipes des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS sont sensibilisées à la limitation des impressions papier et diffusent ce message à leurs interlocuteurs ;
- L'utilisation de l'e-mailing pour nos actions commerciales permet également de réduire les émissions de déchets papiers et ainsi de minimiser notre impact ;
- L'utilisation de photocopieurs de dernière génération proposant une solution écoresponsable grâce à l'emploi de matériaux organiques électroluminescents et d'énergies propres. Ces matériels sont également configurés par défaut pour imprimer recto verso et limiter les gaspillages de papier ;
- Un site internet de transmission de fichiers lourds est utilisé pour envoyer des photos à nos clients dans le but de ne plus recourir à l'utilisation de CD ROM, ce qui contribue également à limiter notre impact.

Tous ces systèmes permettent également de limiter les envois postaux et par conséquent les émissions de CO₂ liées à leur transport.

En ce qui concerne les filiales de production, les salariés sont sensibilisés, dès leur embauche, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Lors des formations d'intégration et, par la suite, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont informés des bonnes pratiques pour la prévention des risques environnementaux et avertis des méthodes de gestion, de traitement et d'élimination des déchets afin d'éviter toute forme de pollution des sols (et sous-sols).

Plus généralement, sur l'ensemble de nos filiales, la plupart sensibilisent également leurs salariés aux mesures simples à adopter pour limiter leur impact sur l'environnement notamment au moyen d'emailing ou de publications sur panneaux d'affichage.

Nous vous précisons enfin que le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

2. Pollution et gestion des déchets

A. Mesures prises concernant les rejets dans l'air, dans l'eau et les sols

Sur les vingt-six sites d'exploitation que le Groupe DELTA PLUS compte en 2016, sept sites abritent des activités de production et cinq sites abritent des activités de plateformes logistiques. Les activités de production correspondent principalement à de l'assemblage de matières premières, peu de transformations y sont effectuées. Nous veillons activement à ce que notre impact sur l'environnement soit faible, limité et maîtrisé. Nos usines n'émettent aucun rejet direct dans les eaux ni dans les sols du fait de leur activité.

Dans les autres sites du Groupe DELTA PLUS (autres que ceux abritant de la production et/ou des activités logistiques), nos filiales n'exercent qu'une activité de distribution de produits. Aucun rejet direct dans l'eau ou les sols n'est occasionné par leur activité. A ce jour, un projet de bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur l'ensemble du périmètre du Groupe DELTA PLUS est à l'étude, mais aucune évaluation des émissions de GES n'a été réalisée pour l'exercice 2016.

Globalement, pour l'ensemble de nos sites, concernant les rejets dans l'air résultant de notre activité, nous faisons tout notre possible pour limiter et à tout le moins pour optimiser les transports maritimes et terrestres de nos marchandises, que ce soit entre nos différents sites (de production et de distribution) ou avec nos clients. Nous avons mis en place depuis plus de 20 ans des modes de livraison des clients par containers complets.

TRANSPORT	
NOMBRE DE KM PARCOURUS	
En 2015 : 54.000.000 km	En 2016 : 69.000.000 km
	Évolution : +28 %
PART DES TRANSPORTS MARITIMES ET ROUTIERS (EN %)	
En 2015 :	En 2016 :
Bateau : 91 %	Bateau : 86 %
Route : 9 %	Route : 14 %

On constate une augmentation importante des transports de nos marchandises entre 2015 et 2016, cela s'explique notamment par l'intégration de nouvelles filiales et par l'augmentation des achats de nos usines de fabrication en Inde et en Chine. Ces dernières effectuant des achats locaux, cela explique l'augmentation de la part de transport routier.

On peut souligner que la plateforme logistique située à Apt est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement au sens du droit français, autorisée par un arrêté préfectoral basé sur une étude d'impact environnemental.

Cet arrêté impose des mesures de prévention dans la conception et l'exploitation de notre entrepôt notamment avec la mise en œuvre d'un Plan Opérationnel d'Intervention à déclencher en cas de sinistre majeur. Les risques majeurs identifiés sont les risques d'incendie de l'entrepôt (soumis à la réglementation des entrepôts de plus 50 000 m³ de matières inflammables) et l'explosion du local de charge des chariots électriques où les batteries peuvent dégager de l'hydrogène hautement explosif à forte concentration. Les risques annexes identifiés sont

le risque de pollution des sols et rivières par les eaux polluées suite à incendie/explosion et le risque de pollution des eaux par les hydrocarbures des parkings. Afin de lutter contre les inondations notre installation dispose également d'un bassin de rétention des eaux de pluie. Comme toute installation classée, notre entrepôt est de plus soumis aux contrôles réguliers de la D.R.E.A.L. qui est en charge du contrôle des installations classées et a un pouvoir de police en la matière. Nous effectuons trois fois par an des visites de contrôle de la plateforme en interne pour vérifier la sécurité du site par rapport à cet arrêté et faisons faire les maintenances et réparations définies par la réglementation ICPE et celle du travail.

B. Occupation des sols

Nos filiales sont implantées en grande majorité dans des zones industrielles (57 %), certaines sont implantées dans des zones franches (13 %), zones commerciales (10 %), voire directement en ville (20 %). Les filiales implantées dans des zones commerciales ou directement implantées en ville sont en règle générale des filiales de distribution occupant seulement des bureaux. Les filiales de production et plateformes logistiques sont, quant à elles, implantées dans des zones industrielles ou des zones franches, à l'exception de nos deux usines basées en Amérique du Sud qui sont en périphérie de la ville.

Le Groupe DELTA PLUS n'est pas propriétaire des complexes immobiliers sur lesquels sont installées ses filiales.

C. Mesure de prévention et de gestion des déchets

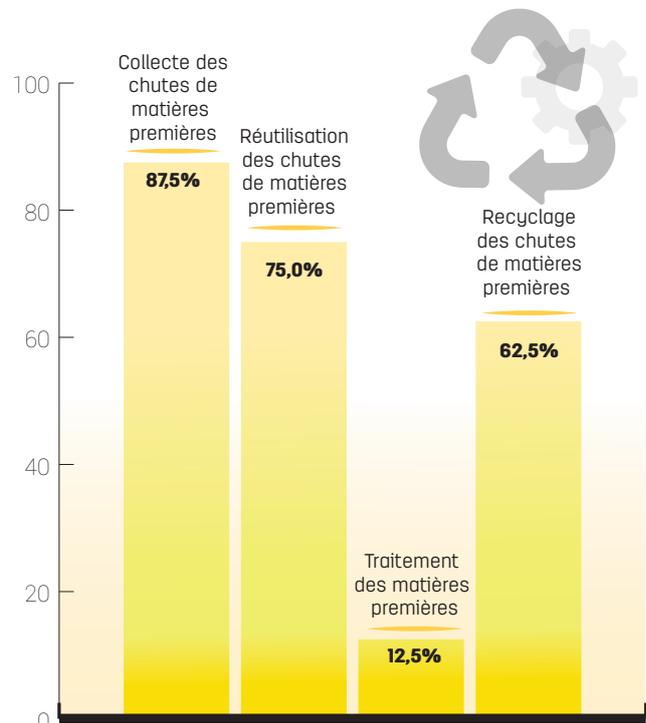
Parmi les mesures relatives à la gestion des déchets, les différentes usines de fabrication du Groupe DELTA PLUS, regroupées sur sept sites de production, procèdent quasiment toutes à la réutilisation des déchets issus des matières premières, certaines d'entre elles mettent également en œuvre des politiques de collecte, de traitement, de recyclage voire de réduction des déchets. L'ensemble des salariés est sensibilisé à la limitation de la production de déchets.

Dans toutes les autres filiales n'intervenant pas dans la production, la principale matière première utilisée reste le papier. Les salariés sont sensibilisés à la limitation des impressions papier et au recyclage qui devient automatique.

Les engagements pris par le Groupe DELTA PLUS en faveur de l'économie circulaire peuvent être présentés sous trois angles :

- Celui de l'écoconception des produits pour lesquels le Groupe DELTA PLUS s'efforce de mettre à profit le résultat de ses recherches et développements afin de créer des produits toujours plus résistants et plus fiables pour une meilleure longévité.
- Celui du recyclage et de la valorisation des déchets de production, via la collecte et la réutilisation des matières premières intervenant dans le processus de fabrication, leur recyclage. Le Groupe DELTA PLUS a également limité la production de déchets via sa stratégie de revue des packagings lors de sa campagne de Rebranding afin de limiter les émissions de papiers/cartons/plastiques d'emballages des produits.
- Celui d'une politique achat responsable afin de sélectionner des fournisseurs engagés (détaillée au III.5 ci-après).

En considération de son domaine d'activité, qui ne présente aucun lien avec la filière alimentaire, le Groupe DELTA PLUS ne prend pas de mesure spécifique visant à lutter contre le gaspillage alimentaire.



Mesures de réduction des consommations de matières premières adoptées au sein des sites de production

D. La prise en compte de toute autre forme de pollution

Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS ne peut être considérée comme ayant un impact négatif significatif sur l'environnement par l'émission de pollution sonore ou d'autres formes. Les salariés travaillant dans les usines de fabrication, exposés au bruit, disposent d'E.P.I. auditifs destinés à atténuer les effets nuisibles du bruit sur l'ouïe.

3. Utilisation durable des ressources

A. Consommation d'eau

Les consommations d'eau au niveau du Groupe DELTA PLUS correspondent aux consommations des différents sites (bureaux, entrepôts, usines). L'eau n'est pas utilisée au sein de nos filiales de production dans le processus de fabrication des produits. Elle est exclusivement destinée, sur l'ensemble de nos sites, à l'utilisation par les salariés sur les différentes infrastructures dont ils disposent (eau potable, toilettes, douches, dortoirs...)

Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS n'est située dans une zone impactée par des restrictions en eau. Toutes ont accès à l'eau potable et assurent à leurs salariés un accès permanent.

La consommation globale en eau des sociétés du Groupe DELTA PLUS¹ est de 49.032 m³.

Les consommations les plus significatives, sont réparties de la façon suivante : (voir graphique ci-dessus).

Différentes filiales ont installé des dispositifs leur permettant de collecter l'eau de pluie, qui est réutilisée à certaines fins (entretien des espaces verts notamment), pour réduire leurs consommations d'eau.

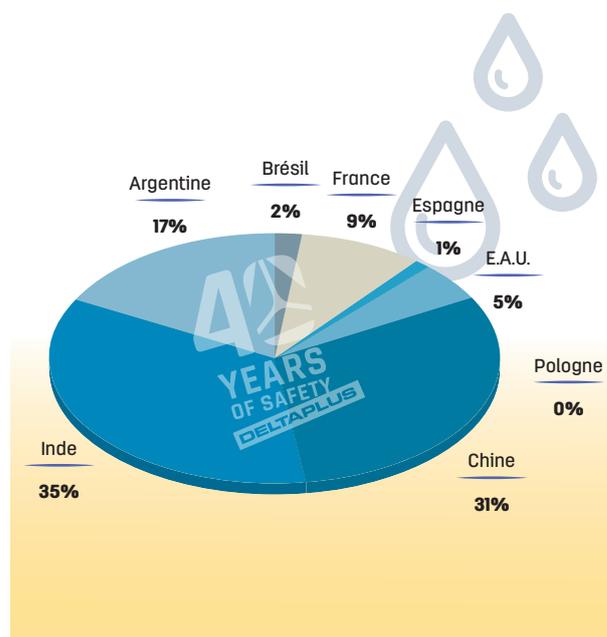
B. Consommation de matières premières

Les consommations de matières premières au sein de nos différentes filiales de production sont retranscrites dans le tableau ci-dessous :

FILIALE DE PRODUCTION	MATIÈRE PREMIÈRE N° 1	CONSOMMATION ANNUELLE (EN TONNES, SAUF PRECISION)	MATIÈRE PREMIÈRE N° 2	CONSOMMATION ANNUELLE (EN TONNES, SAUF PRECISION)
France	aluminium	2	inox	1
Espagne	charbon	65 (m ³)	plastique	60 (m ³)
E.A.U.	polyester (sangles)	910	métal	366
	polyester (sangles)	51	métal	20
Chine	polyuréthane	536	polypropylène	290
Inde	polyuréthane	596	cuir	54622 (m ²)
Argentine	polyester (sangles)	415	métal	1102
Brésil	polyester (tissu non tissé de fusion soufflage)	125	polyester (filaments & fibres)	50

Cette consommation est proportionnelle à la capacité de production des usines. Toutes nos usines limitent le gaspillage des matières premières entrant dans le processus de fabrication des produits en réutilisant les chutes de matières premières qui peuvent être réutilisées. Elles recyclent également les déchets issus des matières premières.

1. Les informations reportées au sein du présent paragraphe ne prennent pas en compte les consommations en eau de nos filiales situées en Grèce, en Italie, en République Tchèque, en Hongrie, aux Philippines, en Turquie, en Russie, en Ukraine et aux USA (ces filiales ne disposent pas d'un compteur individualisé).



Répartition des consommations d'eau des sites de production, plateformes logistiques et du siège social en France (en %)

Dans toutes les autres filiales n'intervenant pas dans la production la principale matière première utilisée reste le carton pour les plateformes logistiques et le papier pour les filiales de distribution.

C. Consommation d'énergie

Les consommations en électricité des différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS varient de façon importante en fonction de l'activité exercée par chaque société. Les sites où la consommation est la plus importante sont les usines de production basées en Asie et le siège social du Groupe DELTA PLUS auquel est rattachée l'activité informatique (serveurs & maintenance).

La consommation globale en électricité des sociétés du Groupe DELTA PLUS¹ est de 7.170.745 Kwh.

Les consommations les plus significatives, sont réparties de la façon suivante : (voir graphique ci-contre).

Différentes filiales ont installé des dispositifs leur permettant de réduire leurs consommations d'électricité notamment la mise en place de systèmes de programmation électriques (chauffage, éclairage...) de détecteurs de présence, d'équipements à faible consommation d'énergie (ordinateurs, copieurs...) ou de thermostats.

En France, au cours de l'exercice 2016, le Groupe a investi dans l'éclairage par LED afin de réduire ses consommations d'électricité, l'objectif étant une économie de ressources de l'ordre de 30 %.

4. Adaptation au changement climatique

En France, les locaux construits pour abriter le siège social de la société mère et des filiales françaises du Groupe DELTA PLUS s'inscrivent dans une démarche bioclimatique. Le site d'Apt est parfaitement intégré au milieu naturel dans lequel il a été implanté. L'exposition des locaux favorise leur performance énergétique, ils sont de fait moins énergivores.

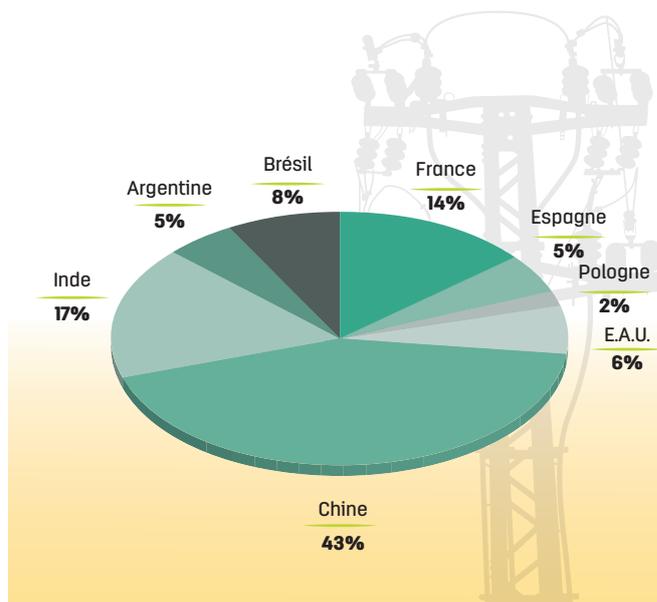
Une centrale de production d'électricité photovoltaïque est également implantée sur le site d'Apt. En fonction depuis décembre 2009, elle est constituée de 500 m² de panneaux solaires et produit environ 40.300 KWh/an.

De même, pour notre site chinois où les toits des dortoirs (mis à la disposition de nos salariés chinois) construits et aménagés aux abords de notre usine comportent des panneaux photovoltaïques qui alimentent en électricité les chauffe-eau des dortoirs.

5. Protection de la biodiversité

Dans le souci du respect de l'environnement, nos imprimeurs partenaires sont sélectionnés exclusivement parmi ceux qui utilisent du papier P.E.F.C. (Pan European Forest Certification) qui garantit le suivi, la traçabilité et le contrôle des filières papetières utilisées (gestion durable des forêts, cultures raisonnées...).

Ils garantissent également l'usage de bonnes pratiques en terme de recyclage de déchets et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (encres bio, papier sans chlore...).



Répartition des consommations d'électricité des sites de production, plateformes logistiques et du siège social en France (en %)

1. Les informations reportées au sein du présent paragraphe ne prennent pas en compte les consommations en électricité de nos filiales situées en République Tchèque, en Turquie, en Russie, en Ukraine et aux Philippines (ces filiales ne disposent pas d'un compteur individualisé).

III. LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP

1. Relation avec les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

En France, le Groupe DELTA PLUS est un adhérent du Syndicat National des acteurs du Marché de la prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I., préside la Commission Générale E.P.I. et il est membre de droit du Comité d'Orientation Stratégique « santé et sécurité au travail » de l'AFNOR. Il participe également, en cas de besoin, aux comités techniques CEN relatifs aux E.P.I.

Par son adhésion au SYNAMAP, le Groupe DELTA PLUS participe à :

- la promotion de la prévention et la protection de l'homme au travail ;
- la valorisation de la protection individuelle et la protection collective ;
- au développement des partenariats nécessaires pour faire progresser la prévention et la protection ;
- au renforcement des liens entre la profession et les pouvoirs publics français et européens ;
- à une rationalisation du processus d'élaboration des normes européennes ;
- l'application de la réglementation.

À côté de cette adhésion au SYNAMAP, chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS est autonome pour décider de développer des liens avec des organisations.

Certaines de nos filiales le font, notamment en développant des partenariats avec des établissements scolaires et institutions éducatives, des associations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement, des associations de riverains, ou des associations de professionnels. C'est le cas de 70 % de nos filiales.

2. Impact territorial économique et social de l'activité

Le Groupe DELTA PLUS attache une importance particulière au développement du tissu économique local dans les différentes zones d'implantations de ses filiales. Il contribue notamment à son développement grâce à sa volonté d'implanter ses filiales de façon pérenne et par le recrutement de collaborateurs locaux au sein de ses filiales.

3. Management de la qualité

Le Groupe DELTA PLUS a pris, depuis de nombreuses années, des dispositions pour instaurer et faire perdurer un système de management de la qualité. Cette démarche a abouti à l'obtention de certifications ISO 9001 : 2008. Parmi les filiales du Groupe DELTA PLUS, différentes sociétés ont obtenu une certification ISO 9001 : 2008, il s'agit de :

- nos différentes filiales de distribution françaises pour les activités de conception, stockage et vente d'Équipements de Protection Individuelle et de vêtements à usage professionnel ;
- notre filiale de production française pour les activités de conception, production et cession interne d'Équipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur ;
- notre filiale de production basée aux E.A.U. pour les activités de production de sangles, élingues, ceintures absorbeurs d'énergie et généralement d'Équipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur ;
- notre filiale de production indienne pour les activités de production de chaussures, de produits de protection respiratoire et généralement d'Équipements de Protection Individuelle ;
- notre filiale de production chinoise pour les activités de conception et production de produits de protection de la tête, de produits antichute et de vêtements techniques et d'Équipements de Protection Individuelle ;
- notre filiale de production espagnole pour les activités de conception et de production d'Équipements de Protection Individuelle, de produits de protection de la tête (protection oculaire, auditive et protection respiratoire).

La norme internationale ISO 9001 : 2008 établit les exigences relatives au système de management de la qualité. Cette norme repose sur une liste d'exigences concernant le Système de Management de la Qualité et recommande une approche par processus.

Cette approche par processus, en considérant toujours la satisfaction client comme point d'entrée, ainsi que la politique de la direction générale, permettent de comprendre et remplir les exigences, d'analyser la valeur ajoutée de chacun de ces processus, de mesurer leur performance et efficacité, d'améliorer en permanence les processus sur la base de mesures objectives. L'une des composantes essentielles de cette norme est de vérifier

le bon fonctionnement du système de management de la qualité. L'audit par un organisme certificateur permet d'obtenir la certification ISO 9001 : 2008, (il est obligatoire pour l'obtention d'un certificat). Des audits internes sont également une composante du système de management de la qualité que l'entreprise a mis en place en son sein. C'est ce qui a été mené au niveau des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS listées ci-dessus qui ont toutes obtenu la certification ISO 9001 : 2008.

4. Fondation d'entreprise

DELTA PLUS GROUP a créé depuis 2007 une fondation d'entreprise (organisation à but non lucratif) la FONDAZIONE DELTA PLUS instituée en Italie. Son objet statutaire est d'intervenir dans la réalisation de projets humanitaires ayant trait au développement et à l'accès aux services de santé pour les personnes vivant dans les pays en voie de développement. Elle est également engagée dans le soutien de projets éducatifs. Ces initiatives humanitaires relatives aux soins de santé et à l'éducation sont menées depuis presque dix ans dans les pays en voie de développement.

A cette fin, la fondation est amenée à conclure des accords avec des institutions, à contribuer à la restauration ou la construction de complexes immobiliers destinés à abriter les activités visées à des fins institutionnelles, par ses propres moyens ou avec l'aide de tiers, à favoriser, construire et gérer des centres de recherches et d'études. Elle réalise son objet statutaire en participant en tant que fondateur, associé ou en subventionnant d'autres personnes morales dont l'objet concourt à la réalisation d'objectifs humanitaires sanitaires et éducatifs.

5. Les relations avec les fournisseurs et importance de la sous-traitance

Dans le cadre des relations avec ses différents fournisseurs, le Groupe DELTA PLUS milite en faveur du développement de relations d'affaires durables, basées sur la confiance mutuelle.

Dans le but de parfaire cette approche le Groupe DELTA PLUS a fait connaître ses exigences à ses fournisseurs grâce à une Charte Achat permettant de définir les rôles et les responsabilités de chacune des parties et d'énoncer les valeurs défendues par le Groupe DELTA PLUS, relayées par la Direction des Achats.

Ainsi, chaque fournisseur, préalablement au développement de relations d'affaires avec le Groupe DELTA PLUS, est invité à prendre connaissance de la Charte Achat et à en devenir signataire.

La Charte Achat constitue un guide dans la relation d'affaire entre le fournisseur et le Groupe DELTA PLUS détaillant les responsabilités du fournisseur sur trois grands axes :

- Le respect du droit du travail ;
- Le respect de l'environnement ;
- La loyauté et la confidentialité (notamment la lutte contre la corruption).

Cette démarche consacre l'action que le Groupe DELTA PLUS mène en faveur des droits de l'homme.

Cette Charte Achat, signée par chacun des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS, insiste également sur les différents aspects des conventions de l'O.I.T. (l'abolition du travail des enfants, l'abolition de toutes formes de travail forcé, le respect de la liberté d'association et la protection du droit des organisations, la non-discrimination, des conditions de travail décentes dans les bureaux et les usines, une durée de travail et des salaires en conformité avec le minimum légal applicable). Elle porte, à la charge de chacun des fournisseurs, un engagement de se soumettre aux règles édictées par les conventions fondamentales de l'O.I.T. reproduites dans la Charte Achat.

Lors des visites effectuées par les acheteurs du Groupe DELTA PLUS chez les fournisseurs, toute dérogation manifeste aux engagements pris par le fournisseur lors de la signature de la Charte Achat est reporté à la Direction des Achats qui prend alors toutes les mesures nécessaires jusqu'à la cessation des relations d'affaires avec le fournisseur contrevenant.

Seuls les fournisseurs signataires de la Charte Achat deviennent des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS.

Parallèlement à la signature de cette charte, les fournisseurs consentent à répondre à un questionnaire visant à rendre compte des différents moyens qu'ils mettent en œuvre pour assurer le respect des dispositions de la Charte Achat.

Cela permet à la Direction des Achats d'obtenir, pour chaque fournisseur, un compte rendu d'informations sur les aspects sociaux (repreuant le nombre de salariés employés, la durée hebdomadaire du travail...) et environnementaux (mesures visant à réduire la pollution, à réduire l'émission de déchets) ainsi que sur la vie des affaires (mesures anti-corruption, loyauté des pratiques...). Le Groupe DELTA PLUS peut ainsi veiller au maintien de pratiques satisfaisantes par le fournisseur, voire contribuer à l'amélioration de ces pratiques.

Il ressort notamment, des informations collectées par la Direction des Achats, que nos principaux fournisseurs emploient plus de 11.000 personnes dont 76 % sont des femmes. Sur l'ensemble des fournisseurs, 94 % d'entre eux reconnaissent la présence de représentants des salariés dans leur entreprise et veillent au suivi des mesures de sécurité au sein de leur entreprise. L'intégralité de nos fournisseurs dispose d'un référent en matière d'environnement, ils déclarent sensibiliser leurs équipes au respect de l'environnement et adopter des règlements intérieurs permettant de satisfaire à cet objectif. La plupart d'entre eux contrôle leur consommation en eau (ils sont 65 %) et en électricité (ils sont 94 %) pour mieux mesurer l'impact de leur activité et économiser les consommations en ressources énergétiques. Certains d'entre eux (environ 59 %), compte tenu de leur localisation géographique, mettent également en œuvre des mesures actives pour lutter contre la corruption.

6. Loyauté des pratiques

En tant que concepteur d'E.P.I., le Groupe DELTA PLUS est engagé en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe DELTA PLUS, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation européenne dite REACH.

Le Groupe DELTA PLUS s'implique donc en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement européen REACH et en garantir le respect. Nos produits sont tous conformes à la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux Équipements de Protection Individuelle. Le Groupe DELTA PLUS travaille déjà sur la conformité de ses produits au Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 qui deviendra applicable à compter du 21 avril 2018.

D'autres mesures éthiques sont également prises au niveau du Groupe DELTA PLUS pour lutter contre la corruption et favoriser la loyauté des affaires. La Direction des Achats lie automatiquement chacun de ses fournisseurs par des engagements anticorruption et de loyauté commerciale.

Chaque filiale est également engagée dans cette démarche anticorruption. Les responsables de filiales doivent lorsque cela paraît nécessaire, compte tenu de la géolocalisation d'une filiale, de son distributeur et des pratiques locales, prendre des mesures pour lutter activement contre la corruption.

RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au référentiel (ci-après « le Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 15 décembre 2016 et le 19 avril 2017 pour une durée de 12 jours avec un audit à distance les 23 et 27 février 2017 et un audit sur site les 2 et 3 mars 2017.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales :
 - effectif total ;
 - embauches et licenciements ;
 - conditions de santé et sécurité au travail ;
 - accidents du travail ;
- informations environnementales :
 - consommation d'énergie ;
 - consommation d'eau ;
- informations sociétales :
 - prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ;
 - mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau des entités en France et au Moyen-Orient que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 16 % des informations quantitatives sociales et entre 14 % et 20 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2017

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT**

Jacques de SAINT FRONT
Président



RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

(Article L. 225-184 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la société DELTA PLUS GROUP, ou d'une société dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Un tableau joint en annexe indique :

- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la société et par celle qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration

Options d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2016

Néant.

Options d'achat d'actions exerçables et/ou exercées pendant l'exercice 2016

	AGE 14/11/2008			
	CA 19/12/2011		CA 02/04/2012	
	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS D'ACHAT	
	PRIX			
	11,00 €		11,00 €	
	DELAI D'OPTION			
	entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016		entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016	
BÉNÉFICIAIRES ¹	EXERCÉES EN 2016	ATTRIBUÉES EN 2011	EXERCÉES EN 2016	ATTRIBUÉES EN 2010
Alexandre DESROCHES ¹	10.000	10.000	-	-
Jérôme BENOIT	-	-	15.000	15.000
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	10.000	10.000	15.000	15.000
Total des options exercées en 2016			25.000	

1. M. Alexandre DESROCHES a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué au sein de DELTA PLUS GROUP le 09/06/2016.

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

(Article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est rappelé que cette attribution gratuite n'a pas pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration, en vertu des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société, en date du 17 juin 2016, était autorisé à attribuer gratuitement des actions existantes de la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Actions Gratuites attribuées au cours de l'exercice 2016 :

Le Conseil d'Administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2016, a attribué 4.800 actions gratuites existantes de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de un (1) euro chacune dans les conditions suivantes :

Bénéficiaires salariés

Les 4.800 actions gratuites sont réservées aux personnes suivantes (ci-après les « Bénéficiaires ») qui sont salariés de la société et/ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce :

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES LE 20/06/2016	DURÉE PÉRIODE D'ACQUISITION
Bénéficiaire 1	240	1 an
	280	2 ans
	280	3 ans
Bénéficiaire 2	240	1 an
	280	2 ans
	280	3 ans
Bénéficiaire 3	240	1 an
	280	2 ans
	280	3 ans
Bénéficiaire 4	120	1 an
	140	2 ans
	140	3 ans
Bénéficiaire 5	120	1 an
	140	2 ans
	140	3 ans
Bénéficiaire 6	120	1 an
	140	2 ans
	140	3 ans
Bénéficiaire 7	120	1 an
	140	2 ans
	140	3 ans
Bénéficiaire 8	120	1 an
	140	2 ans
	140	3 ans
Bénéficiaire 9	120	1 an
	140	2 ans
	140	3 ans

Bénéficiaire mandataire social

Les 800 actions gratuites sont réservées à la personne suivante qui est mandataire de la société et/ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES LE 20/06/2016	DURÉE PÉRIODE D'ACQUISITION
	240	1 an
Jérôme BENOIT	280	2 ans
	280	3 ans

Actions Gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2016 :

Néant.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Article L. 225-129-5 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, aux termes du présent rapport nous vous informons de l'utilisation qui a été faite sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

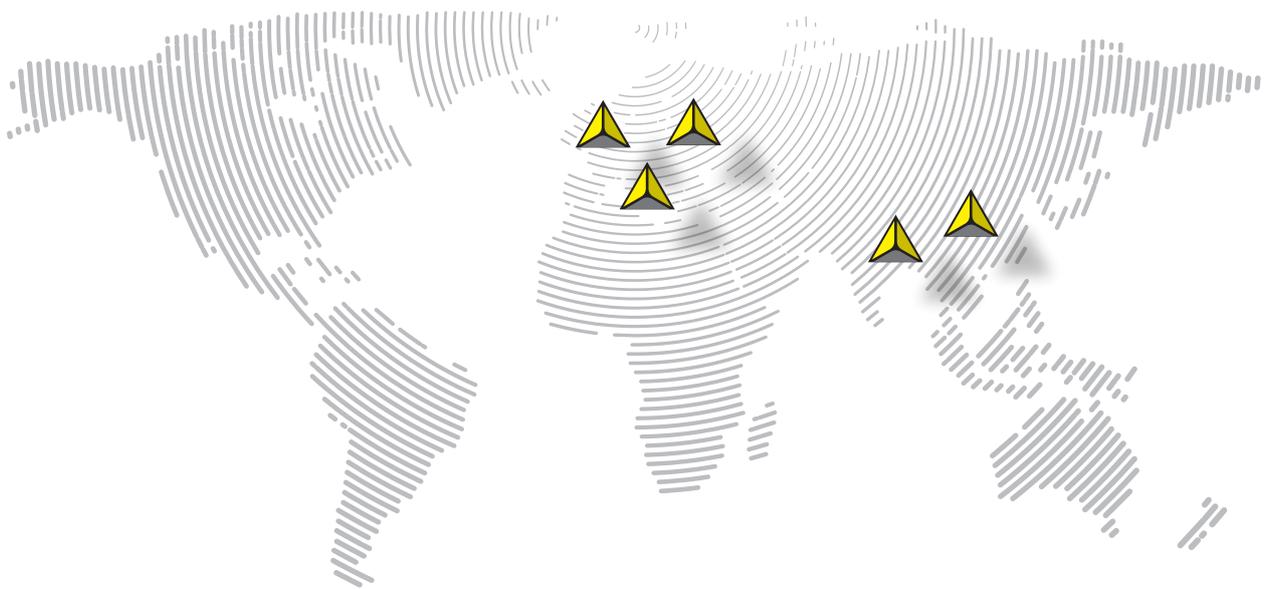
DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NATURE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES	UTILISATIONS ÉVENTUELLES DESDITES DÉLÉGATIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2016
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance, le capital social ne pouvant être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi, le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 19 juin 2015. Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, le capital social ne pouvant être augmenté d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 19 juin 2015. 	<p>Néant</p>
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce, à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 367.935 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite. Cette délégation a été consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du 17 juin 2016. Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 113.794 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 17 juin 2016. Délégation en vertu des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de Commerce, à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de vingt pour cent (20 %) du capital de la Société par an, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 17 juin 2016. 	<p>Néant</p>



5 plateformes logistiques

50 000 m² de stockage





**RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

sur les conditions de préparation et d'organisation
des travaux du Conseil et sur les procédures
de contrôle interne mises en place par la société



**YEARS
OF SAFETY**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, ainsi que L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier, en ma qualité de Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, je vous présente ici le rapport annuel sur les principes de gouvernance mis en œuvre au sein de notre entreprise, ainsi qu'une présentation du système et des procédures de contrôle interne. Ces informations ont été collectées lors des séances du Conseil d'Administration et des différents comités qui l'assistent, et lors de réunions avec les Commissaires aux Comptes et nos experts comptables.

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :

1. Régime juridique

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration.

La Société relève du droit français, elle est soumise aux dispositions des articles L. 225-17 à L. 225-56 et L. 225-94 à L. 225- 257 du Code de Commerce.

2. Les membres du Conseil

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de cinq membres, tous nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Notons que notre société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration pendant l'exercice 2016 était donc la suivante :

NOM, PRÉNOM, ÂGE	DATE DE LA 1 ^{re} NOMINATION	INDÉPENDANCE (2)	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS	FONCTIONS PRINCIPALES DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES DANS LA SOCIÉTÉ AU 31/12/2016
Jérôme BENOIT 34 ans	12 juin 2009		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020	Président Directeur Général	Cf. Annexe 2 Rapport de gestion	67 002
Société JPB, représentée de façon permanente par Brigitte BENOIT 59 ans	20 juin 2011		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur, Représentant permanent de la société JBP SAS	Cf. Annexe 2 Rapport de gestion	1 792 564
Ivo BOSCARDIN 65 ans (1)	21 août 1989		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Directeur Général Délégué	Cf. Annexe 2 Rapport de gestion	479 841
Pierre GRADENIGO 66 ans	15 juin 2007	X	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Cf. Annexe 2 Rapport de gestion	2
Bruno MATHIEU 57 ans (1)	15 juin 2007	X	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Cf. Annexe 2 Rapport de gestion	2

(1) Ces administrateurs sont des administrateurs de nationalité étrangère et/ou justifiant d'une expérience internationale, ce qui permet au Conseil d'Administration d'atteindre d'un objectif de diversification de la composition de ses membres.

(2) Ces administrateurs sont des administrateurs indépendants selon les critères définis par le code de gouvernance Middledent : ils ne sont ni salariés/mandataires sociaux, ni clients/fournisseurs significatifs/banquiers de la société, ils ne sont pas actionnaires de référence n'ont pas de liens familiaux proches et n'ont jamais été des auditeurs de l'entreprise.

Monsieur Bruno MATHIEU exerce à titre professionnel des activités d'investissement et de conseil financier au Royaume-Uni. Il convient de préciser qu'en dépit du fait que le mandat de Monsieur Bruno MATHIEU au sein du Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP dure depuis 9 ans, cette durée n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance de ce dernier : Monsieur Bruno MATHIEU n'est aucunement investi de missions opérationnelles au sein ou pour le compte de DELTA PLUS GROUP, il apporte au Groupe DELTA PLUS un regard extérieur, sa connaissance des marchés internationaux et son expérience dans les domaines de la stratégie de développement et d'investissement

Monsieur Pierre GRADENIGO est un entrepreneur à la tête d'un groupe d'imprimerie. Il convient de préciser qu'en dépit du fait que le mandat de Monsieur Pierre GRADENIGO au sein du Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP dure depuis 9 ans, cette durée n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance de ce dernier : Monsieur Pierre GRADENIGO n'est aucunement investi de missions opérationnelles au sein ou pour le compte de DELTA PLUS GROUP, il apporte au Groupe DELTA PLUS un regard extérieur grâce à ses expériences et compétences dans la réalisation d'opérations de croissances externes, et dans le secteur de la communication.

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des administrateurs concernés à la lumière des récentes évolutions législatives. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi (cf. Annexe 2 – Rapport de Gestion).

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, telle que prescrite par la loi du 27 janvier 2011, un palier de 20 % de femmes au minimum doit être respecté à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit le 1^{er} janvier 2014. DELTA PLUS GROUP appliquait et se conformait à ce principe lors de son entrée en vigueur. En 2016 sur les cinq administrateurs de la société l'un d'entre eux est une femme.

La société DELTA PLUS GROUP SA se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Compte tenu de sa structure, de son appartenance à la catégorie des Valeurs Moyennes et Petites (VaMP), et de la teneur du code de gouvernance Middlenext, le Conseil d'Administration a adhéré audit code depuis 2013.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Fonctions du Conseil

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale des actionnaires et fixe son ordre du jour, nomme et révoque le Président, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués chargés de la direction de l'entreprise, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires et rend compte de son activité dans le Rapport de Gestion annuel.

Dans la cadre des décisions et orientations stratégiques de la société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude du sujet par un comité *ad hoc*.

Enfin, le Conseil d'Administration prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi ;
- constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la société, soit par les filiales de la société.

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont limités dans les domaines ci-dessus listés, le Conseil d'Administration plafonnant le montant maximum des cautions avals et garanties qu'ils peuvent octroyer.

Compte-rendu d'activités 2016

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni notamment :

- pour examiner les comptes annuels ;
- pour convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- pour examiner les comptes semestriels ;
- pour examiner la stratégie du Groupe DELTA PLUS notamment pour autoriser les opérations de croissance externe réalisées en 2016 aux Philippines, en Colombie et pour amorcer les projets qui ont été réalisés début 2017 (Costa Rica, Vertic) ;
- pour examiner les travaux réalisés par le Conseil d'Administration ;
- pour statuer sur la rémunération des mandataires sociaux.

Le taux de présence global des membres du Conseil d'Administration était de 80 %.

Les thèmes d'actualité relatifs à la marche des affaires, aux décisions relevant de la compétence du Conseil et aux grands projets du Groupe DELTA PLUS sont mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil.

Les procès-verbaux sont tous réalisés par le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS et reportés sur les registres du Conseil d'Administration.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2016 figure dans l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la société.

Les administrateurs à la fois mandataires sociaux de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales ne perçoivent pas de jetons de présence en supplément de la rémunération qu'ils perçoivent au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Les modalités d'attribution des jetons de présence au bénéfice des administrateurs non-salariés, sont décidées par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration. Le détail des versements des jetons de présence figure dans l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la société.

II. LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEUR RÔLE

Le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux et faire procéder à toutes vérifications qu'il juge opportunes. Il décide, le cas échéant, de la mise en place de comités destinés à l'assister et de la hiérarchisation des pratiques de contrôle interne.

1. Les comités spécialisés assistant le Conseil

Le Conseil est assisté autant que de besoin par trois comités, le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité de Rémunération.

Le Comité Exécutif

Ce premier comité est composé des principaux directeurs du Groupe DELTA PLUS. Il est chargé de la définition des stratégies et de la fixation des objectifs opérationnels correspondants dans les domaines budgétaire, financier et de l'optimisation du développement des ressources humaines.

Il se réunit trimestriellement.

Comité de Direction

Ce second comité est composé des principaux directeurs et des responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe DELTA PLUS. Il est en charge de la mise en œuvre des orientations stratégiques prises par le Comité Exécutif et du suivi des performances et des résultats du Groupe DELTA PLUS.

Il s'attache à répondre aux problématiques opérationnelles rencontrées dans le fonctionnement quotidien du Groupe DELTA PLUS.

Il se réunit tous les mois au siège de la société.

Le Comité de Rémunération

À ce jour composé de deux administrateurs (dont un administrateur indépendant) et d'un consultant externe, il détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du Groupe DELTA PLUS et présente au Conseil d'Administration ses préconisations relativement à la détermination des rémunérations et avantages à allouer aux hauts cadres et dirigeants du Groupe DELTA PLUS.

Ses recommandations prennent systématiquement en compte le respect de conditions de performance des dirigeants. Pour la deuxième année consécutive, le Comité des Rémunérations a ainsi émis une préconisation quant au versement de la partie variable de la rémunération des dirigeants : seule la moitié de la rémunération variable provisoirement déterminée au mois de décembre de l'exercice N n'est versé, le solde de la rémunération variable n'étant versé aux dirigeants que postérieurement à la clôture des comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice N, soit durant le premier semestre de l'exercice N+1, afin que soit prise en compte la performance desdits dirigeants, appréciée au regard des résultats retranscrits dans les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ce comité se réunit au minimum une fois par an, préalablement au Conseil d'Administration statuant sur la rémunération des dirigeants et préalablement à l'application des mesures salariales.

La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a choisi depuis 2013 de mettre en place une formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration.

La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration regroupe tous les administrateurs à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Sa mission est de procéder au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, au suivi du processus d'élaboration de l'information financière, au suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et au suivi des travaux des Commissaires aux Comptes en toute indépendance.

Ladite formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration s'est réunie pour la première fois lors de la séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2015. Elle se réunit depuis cette date lors de chaque séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes semestriels ou annuels de DELTA PLUS GROUP.

2. Les autres acteurs au sein de notre société

D'autres acteurs jouent un rôle majeur en matière de contrôle interne.

Il s'agit à la fois d'intervenants internes et externes au Groupe DELTA PLUS.

La Direction Générale

Elle est à l'initiative des mesures de contrôle interne. La conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne font partie de ses attributions. Elle est régulièrement informée des dysfonctionnements, insuffisances et difficultés d'applications du dispositif.

Elle soumet ensuite au Conseil d'Administration ses propositions de mesures et présente les caractéristiques des dispositifs. C'est ensuite le Conseil d'Administration qui décide des mesures de contrôle interne propres à être mises en œuvre.

Le Comité de Pilotage Qualité

Ce comité a pour but de contrôler le bon fonctionnement du processus de contrôle interne, d'en identifier les carences et d'établir des plans d'action pour pallier ces carences. Les résultats des audits internes effectués sous le contrôle du service Qualité sont reportés au Comité de Pilotage Qualité qui les analyse et lance les actions qui s'avèrent nécessaires.

Le Comité Pilotage Qualité rend compte de ses actions et de ses résultats au Comité de Direction.

Ses interventions permettent notamment de garantir la certitude du maintien de la certification ISO 9001 version 2008.

Le Service Qualité

Ce service a la responsabilité de suivre le dispositif de contrôle interne appliqué dans chaque service. Il initie l'établissement des procédures, sans être directement impliqué dans la mise en œuvre au quotidien de ces procédures. Il veille à ce que les procédures soient actualisées et suivies. Le Service Qualité organise également des audits internes (réalisés par les différents opérateurs de l'entreprise réalisant un audit sur le fonctionnement d'un des services dont ils ne font pas partie).

Les audits internes permettent d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et donnent lieu à différentes préconisations aux fins d'améliorer le dispositif.

Le Service Qualité gère également le suivi des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS.

Les différents collaborateurs internes

Ils sont en charge du fonctionnement, de la surveillance et de l'actualisation des procédures. Ils font remonter leurs observations au Service Qualité pour que soient apportées aux procédures existantes toutes les adaptations et/ou modifications nécessaires. Ils peuvent également être les intervenants des audits réalisés en interne.



Les Experts Comptables et la Direction Financière

Ils peuvent utiliser les travaux réalisés lors des audits internes en tant qu'éléments collectés au titre des assertions qu'ils souhaitent vérifier.

Ils apprécient notamment :

- l'organisation de l'audit en termes de planification, mise en œuvre et supervision des travaux ;
- la documentation existante, y compris les programmes de travail et autres procédures écrites ;
- la prise en compte par le management local des recommandations formulées lors de l'audit et la mise en œuvre des actions pour répondre à ces recommandations ;
- qu'une solution appropriée a été apportée aux problématiques mises en évidence par les travaux de l'audit interne ;
- que les rapports ou autres documents de synthèse résultant de l'audit interne sont cohérents avec les résultats des travaux réalisés par ce dernier.

Le processus de contrôle interne, au sein du Groupe DELTA PLUS, a pour objectif principal de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs stratégiques définis par la Direction Générale, mais il permet également d'obtenir la certification sous référentiel ISO 9001 version 2008 de DELTA PLUS GROUP et de ses principales filiales françaises et filiales de production.

III. LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le Groupe DELTA PLUS est composé d'une organisation centrale (historiquement basée en France, à APT) et de filiales opérationnelles implantées à travers le monde. Un des principes essentiels du Groupe DELTA PLUS est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle - du moins par pays d'implantation (des filiales) et par métier (Produits de Protection de la Tête, du Corps, des mains, des Pieds et Antichute) - tout en disposant de systèmes d'informations permettant au holding du Groupe DELTA PLUS de garantir une information générale et financière de bonne qualité.

Le Groupe DELTA PLUS utilise d'ailleurs le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes (du 22 juillet 2010 et disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org). Plus précisément, les domaines et/ou processus appliqués concernent notamment les principes généraux de contrôle interne, le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, le rôle des Commissaires aux Comptes mais surtout les processus de pilotage et d'élaboration de l'organisation comptable et financière.

1. Gestion des Risques et la mise en œuvre de procédure par le Service Qualité

La Gestion des risques :

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- les risques restent dans les limites du « Risk Appetite » (« appétence au risque », correspond au niveau de prise de risque accepté par l'entreprise dans le but d'accroître sa valeur) de l'entreprise, de manière à ce qu'ils soient maîtrisés ;
- la réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, la société DELTA PLUS GROUP veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques tant en son sein, qu'au sein de ses différentes filiales. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Enfin, la société DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Comité Exécutif.

La mise en œuvre des procédures par le Service Qualité

Le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Qualité, cette fonction est centralisée au siège du Groupe DELTA PLUS. La Qualité rapporte fonctionnellement l'avancement de ses travaux au Comité de Pilotage Qualité et à la Direction Générale, qui en prennent connaissance et valident les missions et les travaux effectués. Il rapporte hiérarchiquement et administrativement à la Direction Générale qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement les responsables de la fonction Qualité.

Le service est composé d'un Directeur référent en matière de Qualité et d'un Responsable Qualité.

Les objectifs de ce service sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe DELTA PLUS, les Directeurs opérationnels et les Managers de « Market Units », dans leur gestion en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante.
- Évaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions et/ou leur « Market Units » sont exposées et mettre en place des procédures opérationnelles et des procédures de contrôle efficaces et efficientes.
- Animer et veiller à la mise en place des procédures et des règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les Directions du Groupe DELTA PLUS.
- S'assurer du respect des procédures et des règles définies dans le cadre du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS, appliquées à chacune des filiales, via notamment l'organisation d'audits internes.
- Accompagner les dirigeants dans l'amélioration continue des processus du Groupe DELTA PLUS, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité.
- Mettre en œuvre et assurer un compte-rendu régulier des indicateurs de qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS (taux de service clients, taux de service approvisionnement...).

La Qualité est appelée à intervenir sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe DELTA PLUS, ainsi que sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **L'assistance** : il s'agit de missions d'assistance accomplies :
 - Lors du déploiement des procédures instaurées au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
 - Pour la facilitation et la constitution de groupes de travail fonctionnant en ateliers d'auto-évaluation des processus ;
 - Pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures.
- **L'audit de Market Unit** : il s'agit d'audits consacrés à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit.
La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS) constitue la principale initiatrice de ces missions.
La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.
- **L'audit de processus** : il s'agit d'audits concentrés sur l'évaluation d'un seul processus, dans une ou plusieurs Market Units.
Les initiateurs de ce type de missions sont principalement les Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS.

Les principaux enjeux des audits tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes internes doivent maintenir entre d'une part, un rôle de type « régulier » (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures groupe, des lois, de l'éthique) et d'autre part, un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier aux audités de leur regard externe, de leurs référentiels et des bonnes pratiques et des procédures du Groupe DELTA PLUS.

L'enjeu principal est de créer un climat sincère de coopération et d'échange, afin d'entraîner de véritables actions d'amélioration à l'issue du passage des auditeurs.

2. Contrôle Interne mis en place

Rappelons que le contrôle interne peut être défini comme le processus, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- La réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations visant à atteindre des objectifs de performance, définis par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux.

Élaboration, qualité et contrôle de l'information financière

La société DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales, une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie.

Ainsi, un compte-rendu financier mensuel (produit par chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS) établi conformément au référentiel comptable du Groupe DELTA PLUS, assure un contrôle permanent du processus d'élaboration de l'information financière, et permet une préparation des deux consolidations annuelles dans les meilleures conditions possibles.

Les comptes rendus de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire qui m'est personnellement adressé, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS.

Les normes comptables utilisées sont les normes IFRS.

Les processus concourant à l'élaboration de l'information financière sont décentralisés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Directeurs Financiers de chaque filiale et soumis au double contrôle du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS (rattaché au siège social de DELTA PLUS GROUP SA) et des experts comptables.

Il est à préciser que la gestion uniforme des données comptables est renforcée par l'utilisation progressive d'un seul et même logiciel de gestion dans chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS. L'objectif est à terme de parvenir à une harmonisation complète du système, ce qui permettra un contrôle d'autant plus efficace de l'information financière émise au niveau de chaque société du Groupe DELTA PLUS.

La société fait appel à son cabinet d'expertise comptable habituel (cabinet notamment en charge de l'élaboration des comptes consolidés et parfaitement informé du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS), en parallèle des actions menées par le département Qualité, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures.

L'audit des comptes est également assuré par un collège d'auditeurs, internes et externes, amenés à intervenir dans les locaux des sociétés du Groupe DELTA PLUS et à distance.

Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui m'est présentée semestriellement à l'issue des travaux de consolidation.

Il est à préciser que le suivi des engagements hors bilan est assuré en binôme par la Trésorerie et le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS, qui tiennent à jour un état récapitulatif des engagements hors bilan. Ce tableau permettant à la fois de rendre compte et de contrôler les différents événements de nature à modifier les engagements hors bilan.

Conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe DELTA PLUS relatives à l'information financière.

La conformité aux lois et règlements

Cette préoccupation de conformité aux lois et règlements se traduit par la mise en place de recommandations et de points de contrôle dans le cadre d'une politique globale (reprise dans la lettre de politique générale) applicable à tous nos collaborateurs internes à travers le monde. Les principaux managers du Groupe DELTA PLUS veillent à son application rigoureuse.

Il s'agit d'un objectif majeur pour la société DELTA PLUS GROUP, qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont localement applicables (tant à elle-même qu'à ses filiales), et tout particulièrement à la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité.

C'est pourquoi le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Juridique dont les objectifs principaux sont le respect des lois et des règlements localement applicables et la coordination juridique entre la société mère et les filiales du Groupe DELTA PLUS.

Cette coordination passe par la mise en place de modèles de documents juridiques accessibles au niveau du Groupe DELTA PLUS (qu'il s'agisse de contrats, de procès-verbaux, de garanties) et par une centralisation de la rédaction et de la validation des documents juridiques émis par les différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Pour parfaire ce contrôle légal, au niveau de chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements localement applicables et remonte l'information vers le service juridique, qui veille à la coordination juridique entre les filiales et la société mère, et informe les opérationnels des services concernés par ces considérations légales.

L'aspect conformité légale des produits est également un enjeu majeur pour le Groupe DELTA PLUS qui suit de près les réglementations applicables aux E.P.I. (notice, étiquetage, tests...), l'entrée en vigueur de nouvelles normes et les certifications de produits.

Ce suivi centralisé est assuré par le service Marketing Technique qui veille scrupuleusement à l'application et au respect des impératifs de conformité des produits (notamment aux directives et normes européennes), en collaboration avec les chefs de produits.

La réalisation optimale des opérations et la prévention des risques opérationnels et financiers

La plupart des risques identifiés découlent de, ou sont liés à, la défaillance du système d'information reliant les filiales à la société mère.

La société DELTA PLUS GROUP a donc développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Une organisation du Groupe DELTA PLUS autour de filiales autonomes ;
- Une communication permanente entre les managers ;
- Un compte-rendu mensuel financier et commercial systématique ;
- Un compte-rendu des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
- Des audits réguliers des filiales ;
- Des visites régulières de la Direction Générale dans chaque filiale ;
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats d'assurance Groupe ;
- Une gestion centralisée de la trésorerie ;
- Un processus budgétaire rigoureux ;
- Une coordination juridique des filiales ;
- Un ERP (« Entreprise Resource Planning ») efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe DELTA PLUS, permettant une communication uniforme et efficace avec les filiales ;
- Un compte-rendu et une analyse récurrente des stocks et des créances de chaque entité du Groupe DELTA PLUS.

C'est par l'application de ces différentes méthodes que le Groupe DELTA PLUS tend à sécuriser et optimiser ses opérations dans le dessein de parvenir à ses objectifs de performance.

Compte tenu des différentes structures existantes et du développement de systèmes de contrôle tels que j'ai pu vous les présenter ici, la société DELTA PLUS GROUP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en termes de gouvernance d'entreprise.

À APT, le 3 avril 2017

M. Jérôme BENOIT,
Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Fait à Montfavet et Avignon, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT

Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016



**YEARS
OF SAFETY**

SOMMAIRE

État consolidé de la situation financière	81	4.2 Risque de crédit	97
Compte de résultat consolidé	82	4.3 Risque de liquidité	98
État du résultat global consolidé	82	4.4 Risques liés à l'activité du Groupe	99
Tableau des flux de trésorerie	83	4.5 Risques juridiques liés à la réglementation applicable	100
Tableau de variation des capitaux propres	84	4.6 Risques environnementaux et géopolitiques	101
Notes annexes aux Comptes Consolidés	86	4.7 Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage	101
NOTE 1 : Informations générales sur le Groupe DELTA PLUS – Description de l'activité	86	NOTE 5 : Évolution du périmètre	102
NOTE 2 : Faits marquants	86	5.1 Informations relatives au périmètre de consolidation	102
NOTE 3 : Synthèse des principales règles et méthodes comptables.	87	5.2 Modifications du périmètre et autres informations	103
3.1 Base de préparation des états financiers	87	5.3 Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %.	103
3.2 Hypothèses et estimations	88	NOTE 6 : Commentaires sur le bilan et le compte de résultat	104
3.3 Secteurs opérationnels	89	6.1 Etat des immobilisations incorporelles	104
3.4 Règles de consolidation	89	6.2 Etat des immobilisations corporelles	105
3.5 Regroupements d'entreprises	89	6.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition	106
3.6 Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères	90	6.4 Autres actifs financiers	107
3.7 Transactions libellées en devises	90	6.5 Instruments Financiers Dérivés	108
3.8 Écarts d'acquisition	90	6.6 Instruments financiers disponibles à la vente	108
3.9 Immobilisations incorporelles	91	6.7 Stocks	108
3.10 Immobilisations corporelles	91	6.8 Créances clients et autres créances	109
3.11 Impairment test	91	6.9 Trésorerie	110
3.11.1 Écarts d'acquisition	91	6.10 Capital	110
3.11.2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables	91	6.11 Paiement en actions	111
3.12 Autres actifs financiers	92	6.12 Passifs financiers	111
3.13 Instruments financiers dérivés	92	6.13 Engagements donnés aux salariés	112
3.14 Stocks	92	6.14 Provisions non courantes	113
3.15 Créances et Dettes	93	6.15 Instruments financiers par catégorie	113
3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	93	6.16 Impôts	114
3.17 Capital	93	6.17 Ventilation du Chiffre d'Affaires	116
3.18 Passifs financiers	93	6.18 Produits et charges opérationnels non courants	117
3.19 Impôts	93	6.19 Résultat financier	117
3.20 Avantages au personnel	94	6.20 Charges par nature	118
3.21 Paiements fondés sur des actions	94	6.21 Charges de personnel	119
3.22 Provisions non courantes	95	6.22 Résultat par action	120
3.23 Chiffre d'Affaires	95	6.23 Dividendes	120
3.24 Soldes intermédiaires	95	6.24 Engagements donnés et reçus	120
3.25 Produits et charges financiers	96	6.25 Regroupement d'entreprises	121
3.26 Résultat par action	96	6.26 Parties liées	122
3.27 Distribution de dividendes	96	NOTE 7 : Informations sectorielles	123
NOTE 4 : Facteurs de risque	96	NOTE 8 : Événements postérieurs à la clôture	125
4.1 Risque de marché	96		
4.1.1 Risque de change	96		
4.1.2 Risque de taux d'intérêt et couverture	97		
4.1.3 Risque de prix (Matières premières)	97		

État consolidé de la situation financière

(En milliers d'Euros)

ACTIF	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON-COURANTS			
Écarts d'acquisition	6.3	65 750	60 952
Immobilisations incorporelles	6.1	684	665
Immobilisations corporelles	6.2	6 381	6 196
Autres actifs financiers	6.4	1 973	1 675
Actifs d'impôts différés	6.16	2 174	1 496
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		76 962	70 985
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.7	51 373	53 300
Clients	6.8	38 479	34 488
Autres débiteurs	6.8	10 955	10 920
Trésorerie	6.9	19 175	16 677
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		119 983	115 384
TOTAL ACTIF		196 945	186 369
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	6.10	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle		(619)	(898)
Réserves et résultat consolidés		103 306	88 013
Participations ne donnant pas le contrôle NCI		586	(54)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		106 952	90 741
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	6.12	30 845	29 350
Engagements donnés aux Salariés	6.13	1 026	938
Provisions non courantes	6.14	386	205
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		32 257	30 492
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer		21 841	17 589
Dettes fiscales et sociales		9 933	8 647
Autres dettes		3 513	3 902
Autres passifs financiers courants	6.12	22 450	34 998
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		57 736	65 135
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		196 945	186 369



Compte de résultat consolidé

(En milliers d'Euros)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'Affaires	6.17	195 001	192 996
Coût d'achat des marchandises vendues	6.20	(96 052)	(97 449)
Charges variables	6.20	(13 959)	(14 779)
Charges fixes	6.20	(27 359)	(27 042)
Charges de personnel	6.21	(33 654)	(33 114)
Autres produits et charges	6.20	(63)	87
Résultat opérationnel courant		23 913	20 698
Produits opérationnels non courants	6.18	489	21
Charges opérationnelles non courantes	6.18	(218)	(890)
Résultat opérationnel non courant		271	(869)
Résultat opérationnel		24 184	19 829
Coût de l'endettement financier brut	6.19	(1 637)	(1 897)
Autres charges financières	6.19	(733)	(2 499)
Autres produits financiers	6.19	121	715
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		21 936	16 148
Impôt sur le résultat	6.16	(4 965)	(3 564)
Résultat net des activités poursuivies		16 971	12 584
Résultat des activités abandonnées		-	-
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		16 971	12 584
Dont part du Groupe		16 981	12 503
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		(11)	81
Résultat net par action des activités poursuivies		4,67	3,46
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		4,67	3,46
Résultat net par action	6.22	4,67	3,46
Résultat net dilué par action	6.22	4,67	3,46

Le compte de résultat est retraité du reclassement de l'écart actuariel des avantages au personnel en OCI.

État du résultat global consolidé

(En milliers d'Euros)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé		16 971	12 584
Écarts de conversion		2 006	1 520
Couvertures investissement net des activités à l'étranger		-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Impôts sur les autres éléments du résultat global		-	-
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		2 006	1 520
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite		(54)	16
Impôts		18	(5)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		(36)	11
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres		18 941	14 115
Dont part du Groupe		18 599	14 153
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		341	(38)

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'Euros)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé		16 968	12 584
Ajustements :			
Élimination des amortissements	6.1	1 694	1 782
Élimination des provisions		735	106
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		(8)	(12)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		19 389	14 460
Élimination de la charge (produit) d'impôt	6.16	4 967	3 564
Élimination du coût de l'endettement financier net	6.19	1 637	1 897
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		25 993	19 921
Incidence de la variation du B.F.R.		2 348	(5 243)
Impôts payés		(5 847)	(4 074)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		22 495	10 605
Incidence des variations dans le périmètre de consolidation		(2 700)	(17 359)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.2	(2 715)	(1 532)
Acquisition d'actifs financiers	6.4	(398)	(529)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		32	108
Cession d'immobilisations financières	6.4	100	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		22	(91)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(5 659)	(19 403)
Augmentation de capital		18	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	6.12	279	523
Variation dette financière	6.19	(10 980)	12 142
Intérêts financiers nets versés		(1 637)	(1 897)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(3 099)	(2 715)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(15 419)	8 053
Incidence de la variation des taux de change		1 081	2 634
Variation nette de la trésorerie		2 498	1 888
Trésorerie à l'ouverture :	6.9	16 677	14 789
Trésorerie à la clôture :	6.9	19 175	16 677
Variation de la trésorerie		2 498	1 888

Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'Euros)

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Au 31 décembre 2014	3 679	12 925	49 971	(1 184)	2 643	10 581	78 614	(15)	78 600
Affectation du résultat & reclassement	-	-	10 581	-	-	(10 581)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 344)	-	2 994	-	1 650	(120)	1 530
Résultat de 2015	-	-	-	-	-	12 503	12 503	81	12 584
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 344)	-	2 994	12 503	14 153	(38)	14 115
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	19	-	-	-	19	-	19
Dividendes distribués	-	-	(2 715)	-	-	-	(2 715)	-	(2 715)
Variation de l'auto détention	-	-	-	286	-	-	286	-	286
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	435	-	-	-	435	-	435
Au 31 décembre 2015	3 679	12 925	56 947	(898)	5 637	12 503	90 792	(53)	90 740
Affectation du résultat & reclassement	-	-	12 503	-	-	(12 503)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	1 282	-	336	-	1 618	352	1 970
Résultat de 2016	-	-	-	-	-	16 981	16 981	(11)	16 971
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	1 282	-	336	16 981	18 599	341	18 941
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	18	18
Stocks options	-	-	72	-	-	-	72	-	72
Dividendes distribués	-	-	(3 099)	-	-	-	(3 099)	-	(3 099)
Variation de l'auto détention	-	-	-	279	-	-	279	-	279
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	266	266
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	(279)	-	-	-	(279)	13	(266)
Au 31 décembre 2016	3 679	12 925	67 426	(619)	5 973	16 981	106 364	585	106 951



ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

40

YEARS
OF SAFETY

Notes annexes aux Comptes Consolidés

NOTE 1 : Informations générales sur le Groupe DELTA PLUS – Description de l'activité

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme de droit français. Les actions de la société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment B de la Bourse de Paris.

La société a été créée en 1986. Les statuts actuels de la société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2036, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé à APT. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 334 631 868.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), en Europe, et dans le reste du monde.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 reflètent la situation comptable de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales (ci-après « le Groupe DELTA PLUS »), ainsi que les intérêts du Groupe DELTA PLUS dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 avril 2017. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Associés du 9 juin 2017.

NOTE 2 : Faits marquants

En 2016, les ventes de DELTA PLUS GROUP ont progressé de 1,0 % (+3,3 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à l'exercice 2015. Le Chiffre d'Affaires 2016 s'est élevé à **195,0 millions d'Euros**.

DELTA PLUS GROUP réalise en 2016 un Chiffre d'Affaires record, en croissance pour la septième année consécutive.

Le Groupe confirme le retour de la croissance des ventes en Europe, après un exercice 2015 déjà en progression sur cette zone géographique. Sur l'année, le Chiffre d'Affaires en Europe progresse ainsi de 1,3 % (+2,5 % à périmètre et taux de change constants).

Les ventes réalisées dans les pays du sud et de l'est de l'Europe ont continué à progresser tout au long de l'année, en dépit d'un effet de base moins favorable.

En France, l'activité est en revanche restée atone, le Groupe enregistrant finalement une légère baisse d'activité sur l'année, malgré un rebond au premier semestre.

L'année 2016 aura également été marquée en Europe par le Brexit et son impact sur la Livre Sterling.

Si le Chiffre d'Affaires de la filiale du Groupe au Royaume-Uni s'affiche stable à taux de change constant entre 2016 et 2015, il est en repli de -11 % en Euros sur la même période, en raison de la dévaluation de la Livre Sterling par rapport à l'Euro au second semestre.

Les ventes réalisées par cette filiale représentent toutefois moins de 3 % du Chiffre d'Affaires consolidé.

Le Chiffre d'Affaires de la zone Hors Europe dépasse pour la première fois en 2016 la barre symbolique des 100 millions d'Euros et s'affiche en hausse de +0,8 % par rapport à l'an dernier (+4,1 % à périmètre et taux de change constants).

Les marchés Hors Europe ont encore bénéficié, sur l'année 2016, de l'effet de périmètre positif lié à l'intégration de la société ELVEX (USA) à compter du 1^{er} avril 2015. Cet effet de périmètre représente 2,6 M€ de Chiffre d'Affaires additionnel, concentré sur les trois premiers mois de l'année.

Pour le Groupe, l'exercice 2016 a également été marqué par la création de DELTA PLUS PHILIPPINES, filiale dédiée à la commercialisation des produits DELTA PLUS sur ce marché en forte croissance, et à l'acquisition, en décembre, de 60 % du capital de la société ASPRESEG en Colombie, qui permet au Groupe de renforcer sa présence sur le continent sud-américain.

Au total, sur l'année 2016, les effets de périmètre ont impacté positivement le Chiffre d'Affaires consolidé de 4,0 M€.

En revanche, les fluctuations de l'Euro par rapport au Dollar et à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud et en Asie, ont été très significatives, surtout au premier semestre, provoquant un effet de change défavorable de -8,4 M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé (dont 7,3 M€ concentrés sur les pays Hors Europe).

Dans cette zone Hors Europe, les performances sont restées contrastées en 2016 : les effets défavorables de la baisse du prix du pétrole, qui ont touché plus particulièrement l'activité du Groupe au Moyen-Orient, ont atténué les très bonnes performances enregistrées en Asie, en Amérique et dans la zone CEI.

Au plan bilanciel, l'optimisation des éléments de BFR, et l'amélioration des ratios d'endettement, confirmée au 31 décembre 2016, permet de donner à DELTA PLUS GROUP les moyens nécessaires au financement de ses prochaines étapes de développement.

Parallèlement, DELTA PLUS GROUP a maintenu ses efforts sur sa rentabilité, sa productivité et la maîtrise de ses coûts, ce qui lui permet d'améliorer sa rentabilité opérationnelle (12,3 % du Chiffre d'Affaires en 2016 contre 10,7 % en 2015) et son résultat net (17,0 M€ en 2016 contre 12,6 M€ en 2015).

Le 1^{er} décembre 2016, DELTA PLUS GROUP a annoncé la signature d'un partenariat stratégique sur le marché Colombien avec la société ASPRESEG.

Depuis 2013, la société ASPRESEG, dont le siège social est situé à Bogota, est spécialisée dans la distribution d'Équipements de Protection Individuelle sur le marché Colombien.

Elle commercialise à travers le pays une gamme complète de produits de protection individuelle, tant auprès de distributeurs que d'utilisateurs finaux.

ASPRESEG a réalisé en 2015 un Chiffre d'Affaires de 3,0 millions de Dollars et enregistre des niveaux de rentabilité équivalents à ceux de DELTA PLUS GROUP.

L'accord de partenariat signé s'est traduit par l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 60 % des actions d'ASPRESEG.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP de s'implanter en Colombie, un des principaux marchés pour les E.P.I. en Amérique du Sud, et de renforcer son positionnement sur cette zone géographique à fort potentiel.

Cette prise de participation par DELTA PLUS GROUP va permettre à ASPRESEG d'accéder prochainement à la totalité de l'offre produits DELTA PLUS.

Cette complémentarité de l'offre, ainsi que la collaboration étroite avec l'équipe de management d'ASPRESEG, doit permettre une croissance rapide de la société et la concrétisation de synergies.

(En milliers d'Euros)

ASPRESEG	
Activités des entités structurées	
Lieu de l'établissement principal	Colombie
Activité principale	Équipements de Protection Individuelle
Pourcentage de contrôle et droits de vote détenus	60 %
Informations financières (Période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016)	
Chiffre d'Affaires	326
Résultat opérationnel	28
Résultat net	22
Actifs courants	1 696
Actifs non courants	212
Total Actif	1 908
Capitaux propres	928
Passifs courants (1)	954
Passifs non courants	26
Total Passif	1 908

(1) Dont 526 K€ de « autres dettes financières » et 160 K€ d'emprunt Hors Groupe < 1 an.

NOTE 3 : Synthèse des principales règles et méthodes comptables

3.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), tels qu'adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2016, disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm et qui, pour le Groupe DELTA PLUS, ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB à l'exception de l'application d'IFRIC 21 « droits ou taxes » dont les impacts potentiels ne sont pas jugés significatifs.

Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), les normes comptables internationales (« IAS »), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe DELTA PLUS avait décidé en 2005 :

- De ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- De transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés, sauf indication contraire. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers dérivés ;
- Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Amendements et interprétations entrant en vigueur en 2016

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2016, sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – initiative – informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- Amendements IAS 19 « Régime à prestations définies – cotisations des membres du personnel ».

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 16 « Contrats de location ».

Le Groupe DELTA PLUS mène actuellement des analyses sur les conséquences de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

3.2 Hypothèses et estimations

La Direction du Groupe DELTA PLUS procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel européen de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps en Europe.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe DELTA PLUS en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La comptabilisation de certaines provisions, de certains instruments financiers, et l'information fournie au titre des actifs financiers existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés, fait appel au jugement. Les éléments faisant l'objet de jugement sont détaillés dans les notes correspondantes.

Les hypothèses et estimations retenues concernant le conflit ukrainien sont détaillées note 4.6 « risques environnementaux et géopolitiques ».

3.3 Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe DELTA PLUS :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS a été identifié comme étant le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués qui prennent collégalement les décisions stratégiques.

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe DELTA PLUS. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les zones géographiques « Europe » et « Hors Europe ».

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les stocks, ainsi que les créances clients. Ils n'incluent pas les immobilisations, les impôts différés actifs, les autres actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

3.4 Règles de consolidation

Les entrées et sorties de périmètre de consolidation sont réalisées à la date de prise de contrôle, ou de perte de contrôle.

Les prises de contrôle par acquisitions successives ont été prises en compte pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe DELTA PLUS. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Toutes les transactions internes entre sociétés contrôlées (créances, dettes, produits et charges réciproques) sont éliminées en totalité ainsi que les résultats internes. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe DELTA PLUS.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe DELTA PLUS détient moins de 50 % du capital et exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

3.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe DELTA PLUS engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans un regroupement d'entreprises sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Pour chaque prise de contrôle, le Groupe DELTA PLUS décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

L'excédent entre la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise et le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé comme un écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.6 Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les filiales Hors-Europe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros en utilisant la méthode du cours de clôture pour l'ensemble des comptes à l'exception :

- Des capitaux propres qui sont traduits selon la méthode du taux historique ;
- Du résultat global qui est converti au cours moyen de change de la période.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition par une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Selon IAS 1 révisée, les écarts de conversion sont comptabilisés sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont également enregistrées sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée avec perte de contrôle, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts de conversion comptabilisés en réserve est transférée en résultat.

Aucune filiale du Groupe DELTA PLUS n'est située dans un pays dont l'économie est hyper-inflationniste au sens de l'IAS 29.

3.7 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges financières.

3.8 Écarts d'acquisition

Le Groupe DELTA PLUS évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- D'une part, le total de :
 - La juste valeur de la contrepartie transférée ;
 - Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
 - La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;

et

- D'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Conformément aux options offertes par IFRS 1 révisée, le Groupe DELTA PLUS n'a pas recalculé les écarts d'acquisition sur les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004, ni l'effet dans l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle des changements de pourcentage d'intérêt.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres charges opérationnelles ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, le résultat de cession inclut une quote-part de la valeur nette de l'écart d'acquisition relatif à l'activité vendue. Cette quote-part est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'activité conservée.

Compte tenu de la taille du Groupe DELTA PLUS, de son activité centralisée et des synergies importantes entre les sites, un calcul par entité juridique n'est pas possible et n'aurait pas de justification économique. L'écart d'acquisition est affecté au secteur opérationnel auquel il bénéficiera.

3.9 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation bénéficient au Groupe DELTA PLUS et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent marques, savoir-faire et logiciels. Les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un impairment test au minimum une fois par an conformément à IAS 36. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

3.10 Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées estimées de leur utilisation :

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions..... 30 à 50 ans

Matériel industriel..... 5 à 10 ans

Agencements 5 à 15 ans

La charge d'amortissement est comptabilisée en « charges fixes ».

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif aillent au Groupe DELTA PLUS et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

3.11 Impairment test

3.11.1 Écarts d'acquisition

Le test annuel de perte de valeur est effectué au cours du dernier semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT au niveau auquel le Groupe DELTA PLUS organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Elle correspond généralement à une zone géographique donnée. L'écart d'acquisition est alloué à une UGT ne dépassant pas le niveau du secteur opérationnel (secteur géographique), tel que défini en Note 3.3. Au sein du Groupe DELTA PLUS, les goodwill sont suivis au niveau des 2 secteurs opérationnels : « Europe » et « Hors-Europe ».

Les valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du Chiffre d'Affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Conformément à IAS 36, les pertes de valeurs relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de développement à long terme des marchés en croissance et d'autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe DELTA PLUS retenant pour chaque secteur un taux d'actualisation spécifique.

3.11.2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme

actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en « Autres charges opérationnelles ».

3.12 Autres actifs financiers

Le Groupe DELTA PLUS classe ses actifs selon les catégories suivantes : les prêts et les créances, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et les actifs détenus à des fins de transaction. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition. La Direction détermine la classification lors de la comptabilisation initiale.

- **Prêts et créances :**

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

- **Actifs financiers disponibles à la vente :**

Ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :**

Ce sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils ont été principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme. Les Valeurs Mobilières de Placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont également désignés comme détenus à des fins de transaction. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

- **Décomptabilisation des actifs financiers :**

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe DELTA PLUS n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

- **Dépréciation des actifs financiers :**

Le Groupe DELTA PLUS évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation. Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre sa valeur comptable et la somme des cash-flows attendus actualisée. La perte de valeur sera comptabilisée en résultat. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. Le cumul de la perte est transféré des capitaux propres au résultat.

3.13 Instruments financiers dérivés

Le Groupe DELTA PLUS négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses échanges commerciaux en dollars. Le Groupe DELTA PLUS peut également être amené à utiliser des instruments de couverture de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. Certains instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture, ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Puis, à chaque clôture, les variations de leur juste valeur seront immédiatement enregistrées au compte de résultat dans le résultat financier sur la ligne « autres ».

3.14 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût correspond au prix de revient unitaire moyen pondéré. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard moyen pondéré comprenant le coût des matières premières et des charges directes (main d'œuvre, énergie). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.15 Créances et dettes

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export. Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance +90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture +210 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

Les créances (dettes) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation de créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe DELTA PLUS à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Les créances (dettes) dont l'encaissement (décaissement) est attendu dans les douze mois sont classées en actif (dettes) courant.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en soldes bancaires, caisse, placements et équivalents de trésorerie non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

3.17 Capital

• Actions ordinaires :

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

• Actions d'autocontrôle :

Les actions de la société mère, quel que soit l'objet de leur détention, détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

3.18 Passifs financiers

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe DELTA PLUS dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement au minimum de douze mois après la date de clôture.

3.19 Impôts

L'impôt sur les sociétés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou dans l'état du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou dans l'état du résultat global.

À la suite de l'instauration de la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe DELTA PLUS a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- La part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle ;
- La part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12, parce que la base imposable est considérée comme étant plus assimilée au résultat net qu'au Chiffre d'Affaires.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle sur toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprise, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

3.20 Avantages au personnel

• Régimes à cotisations définies :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe DELTA PLUS participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe DELTA PLUS n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

• Régimes à prestations définies :

Les estimations des obligations du Groupe DELTA PLUS au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Le calcul de la dette pour engagements salariaux tient compte de :

- L'âge ;
- La catégorie socio-professionnelle ;
- L'âge de départ en retraite ;
- L'ancienneté au moment du départ à la retraite ;
- Le salaire brut annuel majoré d'un coefficient de charges patronales.

Elle intègre également d'autres données indispensables spécifiques au Groupe DELTA PLUS :

- La convention collective ;
- Les hypothèses de progression de salaires ;
- Le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « autres élément » du résultat global. Les autres coûts sont comptabilisés en résultat net.

• Indemnités de fin de contrat de travail :

Des indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite. Le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charge les indemnités de fin de contrat de travail en accord avec les lois et réglementations de chaque pays où il est implanté dès qu'il est engagé sans possibilité réelle de se rétracter.

• Primes

Certains salariés bénéficient de primes contractuelles qui sont versées ou provisionnées à la clôture.

3.21 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place des plans qui seront dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés.

La juste valeur de l'estimation des gains a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

3.22 Provisions non courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe DELTA PLUS un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions comprennent pour l'essentiel des provisions pour litiges et contentieux. Ces provisions sont destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe DELTA PLUS.

3.23 Chiffre d'Affaires

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours et de toutes ristournes ou de toutes actions commerciales corrélées aux ventes et après élimination des ventes intra-groupe. Les produits sont comptabilisés à la date où ils peuvent être évalués de façon fiable, ou il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe DELTA PLUS et que les critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe DELTA PLUS décrite ci-après. Le Groupe DELTA PLUS base ses estimations sur son expérience compte tenu du type de clients et de transactions ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques.

Les ventes sont enregistrées comme suit :

- Le produit des ventes de biens est enregistré à la date à laquelle le Groupe DELTA PLUS a transféré à l'acheteur, essentiellement des grossistes, l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens, n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction. Compte tenu de la nature des produits, des conditions générales de vente, des incoterms de transport et des polices d'assurance, les ventes sont généralement enregistrées à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe DELTA PLUS ;
- Le produit des ventes de services est enregistré en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, lorsque ce degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et que les avantages économiques futurs associés à cette transaction iront au Groupe DELTA PLUS.

3.24 Soldes intermédiaires

Le Groupe DELTA PLUS présentait jusqu'en 2013 un sous-total intitulé « marge brute » et un sous-total intitulé « résultat opérationnel courant » dans le compte de résultat consolidé.

La marge brute était la différence entre le Chiffre d'Affaires tel que défini dans la note 3.23 et les charges cumulées d'achats de matières premières et d'achats de marchandises.

Aujourd'hui le Groupe n'est plus seulement un distributeur mais également fabricant. Cet indicateur de marge brute a donc perdu de sa pertinence au fil des années.

Aussi, dorénavant la rentabilité n'est plus mesurée que par le résultat opérationnel courant.

Conformément à la recommandation CNC 2009–R03 relative au format des états financiers des entités appliquant les IFRS, le sous-total « résultat opérationnel courant » exclut du résultat opérationnel les éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles, telles que les plus-values de cession, les pertes de valeur d'actifs et les charges de restructuration. Ce sous-total, présenté de manière distincte du résultat opérationnel, n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres groupes.

3.25 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- L'effet de désactualisation des provisions et des créances long terme ;
- Le résultat de change ;
- La perte de valeur constatée au titre des actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les pertes et gains réalisés sur instruments dérivés ;
- Les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues au titre d'auto-détention.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les actions gratuites.

3.27 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société mère sont comptabilisées en dettes au cours de la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société mère.

NOTE 4 : Facteurs de risque

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS.

4.1 Risque de marché

4.1.1 Risque de change

Le Groupe DELTA PLUS exerce une partie de ses activités hors zone Euro, il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US dollar.

En 2016, la part du Chiffre d'Affaires réalisée par le Groupe en Euros s'est élevée à environ 68 M€ (soit 35 % du Chiffre d'Affaires consolidé).

Les principales devises de facturation autres que l'Euro ont été : l'US Dollar pour 44 M€ de Chiffre d'Affaires (23 %), le RMB chinois pour 29 M€ de Chiffre d'Affaires (15 %), le Zloty polonais pour 11 M€ (6 %), et le Real brésilien pour 9 M€ (5 %).

Les autres devises, qui représentent un Chiffre d'Affaires de 34 M€ en 2016 (soit 17 % du Chiffre d'Affaires consolidé) sont notamment : l'ARS (Argentine), le GBP (UK), le PEN (Pérou), l'UAH (Ukraine) et diverses devises européennes.

Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan. L'exposition au risque de change comptable des filiales par rapport à leur monnaie fonctionnelle est appréciée par la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS. Il peut, par exception, ne pas avoir de politique de couverture de change lorsque le marché des changes ne permet pas de couvrir certaines devises ou lorsque des circonstances de marché exceptionnelles le justifient.

La sensibilité au risque de change est considérée comme nulle au sein du Groupe DELTA PLUS. L'US Dollar est une monnaie qui influe significativement sur le prix de revient. Les tarifs sont revus régulièrement afin de répercuter les fluctuations significatives de cette devise et d'en limiter l'impact sur la marge.

4.1.2 Risque de taux d'intérêt et couverture

Le Groupe DELTA PLUS ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêts. Le risque de taux auquel le Groupe DELTA PLUS est exposé provient des emprunts à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe DELTA PLUS. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe DELTA PLUS au risque de variation de juste valeur lié à l'évolution des taux d'intérêts. L'objectif de la politique de gestion des taux d'intérêts est de minimiser les coûts de financement tout en protégeant les flux de trésorerie futurs contre une évolution défavorable des taux. À cet effet, le Groupe DELTA PLUS peut utiliser les divers instruments dérivés disponibles sur le marché (swaps, caps, tunnels...).

La position de taux est centralisée par devise au niveau de la Direction Financière qui est la seule habilitée à pratiquer des opérations de couverture. Les couvertures de taux d'intérêts sont concentrées sur les principales devises. Les limites de couverture par devise sont fixées en prenant en compte notamment le ratio d'endettement du Groupe DELTA PLUS.

Au 31 décembre 2016, il existe un contrat de couverture de taux d'intérêts au niveau du Groupe DELTA PLUS :

1 contrat CAP sur la société DELTA PLUS GROUP pour l'achat de la société PROSAFETY. Le montant garanti s'élève au 31 décembre 2016 à 1.102 K€ à échéance septembre 2017 avec un taux garanti de 2 %, et une prime de 0.34 %.

Une variation instantanée de ± 1 % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers à taux variable nets de trésorerie aurait un impact maximal, après prise en compte des produits dérivés, estimé à ± 172 K€ sur le résultat consolidé du Groupe DELTA PLUS avant impôts en 2016.

(En milliers d'Euros)

	ACTIFS FINANCIERS		PASSIFS FINANCIERS		EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE		INSTRUMENT DE COUVERTURE DE TAUX		EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	
	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE
Moins d'un an	19 175	-	6 435	13 328	(12 741)	13 328	-	-	(12 741)	13 328
De 1 à 5 ans	-	-	26 190	3 815	26 190	3 815	-	-	26 190	3 815
Plus de 5 ans	-	-	757	82	757	82	-	-	757	82
	19 175	-	33 381	17 226	14 206	17 226	-	-	14 206	17 226

Au 31 décembre 2016, il n'y a pas eu d'évolution significative des expositions à taux variable et à taux fixe avant et après couverture.

4.1.3 Risque de prix (matières premières)

Le Groupe DELTA PLUS utilise pour les produits qu'il commercialise des matières dérivées du coton et du pétrole. Il est donc susceptible de subir un risque de fluctuation de prix, néanmoins le Groupe DELTA PLUS ayant la capacité de répercuter ces variations de cours dans ses prix de vente, nous considérons que le risque est couvert.

4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe DELTA PLUS. Il provient de la trésorerie, des instruments financiers dérivés, des dépôts auprès des banques et des expositions de crédit aux clients. La Direction Financière, détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. La Direction Financière gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

Historiquement, les créances clients, pour lesquelles des retards de paiement compris entre 0 et 6 mois sont constatés, finissent dans leur grande majorité par être payées.

Les principales politiques et procédures sont définies au niveau du Groupe DELTA PLUS et sont pilotées et contrôlées tant au niveau du Groupe DELTA PLUS qu'au niveau de chaque zone géographique. Un système de tableaux de bord mensuels permet de faire le suivi du crédit.

4.3 Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe DELTA PLUS au meilleur coût. Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d'émissions de billets de trésorerie et de contrat d'affacturage sans notification ni recours. Ce contrat d'affacturage couvre moins de 25 % du Chiffre d'Affaires consolidé (environ 10 M€ de créances non échues à chaque clôture). Le Groupe DELTA PLUS a aussi négocié des lignes de crédit affectées en priorité à la couverture de ses échéances à moins d'un an et de ses financements à court terme, et le Groupe DELTA PLUS conserve une trésorerie de sécurité afin de pouvoir faire face à des besoins de refinancement de la dette à court terme. Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Hors contraintes particulières liées aux spécificités des marchés financiers locaux, les filiales opérationnelles se financent selon des lignes de crédit et emprunts intragroupe pour les besoins à moyen et long terme.

Le pilotage du risque de liquidité repose aussi sur un système de prévision des besoins de financement à court et long terme, basé sur les prévisions d'activité et les plans stratégiques des entités opérationnelles.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe DELTA PLUS veille à négocier des contrats financiers sans clause de type « covenants ».

Le risque de liquidité est mesuré chez DELTA PLUS GROUP grâce aux indicateurs suivants :

- **Montant de la dette nette :**

Au 31 décembre 2016, le montant de la dette nette s'élevait à 34.119 K€, en baisse de 13.552 K€ par rapport au 31 décembre 2015 (47.671 K€) :

(En milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers courants	22 450	34 998
Trésorerie	(19 175)	(16 677)
Endettement financier net courant	3 274	18 321
Passifs financiers non courants	30 845	29 350
Endettement financier net	34 119	47 671
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	25 993	19 921
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	19 389	14 460

Les emprunts non courants comprennent au 31 décembre 2016 une dette correspondant à un call (10 M€) lié à l'acquisition d'ELVEX Corporation au 1^{er} avril 2015 et un call (1,2 M€) lié à l'acquisition d'ASPRESEG au 28 novembre 2016.

Retraité du montant de ces calls, la dette bancaire nette s'élève à 23,0 M€ à fin 2016, en baisse de 14,7 M€ par rapport à fin 2015.

- **Adéquation du montant de la dette nette court terme avec le BFR opérationnel**, et notamment le niveau des stocks. La stratégie du Groupe a toujours été, historiquement, de financer les stocks et les créances clients par les découverts bancaires (le niveau de découvert est un choix du Groupe et non une situation subie).

Dans ce domaine, le Groupe a effectué au cours des dernières années un important travail d'optimisation de son BFR qui a permis l'amélioration significative de ce ratio.

La dette bancaire nette représentait 61,4 M€ à fin 2011. La part court terme de cet endettement s'élevait à 53,4 M€ ce qui représentait 103 % de la valeur nette des stocks (52,0 M€) au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2016, la dette bancaire nette ne représente plus que 23,0 M€ (dont 3,3 M€ de part à court terme).

Les stocks s'élevant à 51,4 M€ au 31 décembre 2016, le financement court terme ne représente plus que 6 % de la valeur des stocks. Ce niveau est donc meilleur que le niveau cible historique.

- **L'indicateur de répartition de la dette financière nette entre la partie court terme et la partie moyen terme :**
La quote-part du court terme dans le poids de la dette bancaire nette totale est passée de 87 % à fin 2011 à 14 % à fin 2016 (49 % au 31 décembre 2015)

L'évolution favorable de ce ratio est la conséquence du rééquilibrage de la structure de la dette et du rallongement de la maturité de la dette consolidée.

- **Le ratio d'endettement (Gearing) (Dette financière bancaire nette/Capitaux propres consolidés) :**
Ce ratio, présenté à l'occasion de chaque communiqué sur les résultats (annuels et semestriels) s'est également amélioré de façon significative entre fin 2011 (104 %) et fin 2016 (22 %). Il s'élevait à 42 % au 31 décembre 2015.

Cette amélioration s'est donc poursuivie en 2016. Il s'agit de niveaux historiquement bas pour le Groupe. Le ratio « normatif » du Groupe se situe à un niveau d'environ 80 %.

- **Le taux d'utilisation des découverts (montant des lignes de découvert utilisées/montant des lignes de découvert autorisées) :** Ce ratio est actuellement inférieur à 50 % d'utilisation.

Cet indicateur est important dans la mesure où il nous permet de nous assurer que notre marge de sécurité en cas de suppression d'une ligne de découvert par l'un de nos partenaires bancaires est suffisante.

C'est le cas au 31 décembre 2016 avec une marge de sécurité de plus de 40 M€ (pour un endettement court terme utilisé de 22 M€ au 31 décembre 2016). Ce niveau est également historiquement bas pour le Groupe du fait de l'augmentation des lignes accordées par les banques et une diminution des besoins du Groupe.

- **Nombre de partenaires bancaires :** DELTA PLUS GROUP travaille avec un nombre important de partenaires bancaires, dont dix partenaires majeurs qui depuis de nombreuses années renouvellent annuellement les lignes de crédit à court terme (destinées notamment à financer le BFR et les variations saisonnières du BFR), et ce en relation bilatérale (pas de pool bancaire). Le financement direct par les filiales étrangères progresse également par le biais de financement court terme (découvert principalement).

Cette structure permet au Groupe d'être peu dépendant de l'arrêt des relations avec l'une de ses banques.

En effet, aucune banque ne finance plus de 10 % de notre dette court terme.

Outre le fait de disposer d'un délai de 3-6 mois pour trouver une solution de substitution si pareil cas se produisait, le Groupe aurait la possibilité d'utiliser d'autres lignes de découvert qui ne sont pas utilisées aujourd'hui.

En conclusion, à travers le suivi de ces ratios, le Groupe est en mesure de conclure qu'il contrôle et mesure son risque de liquidité et que ce dernier est faible compte-tenu des niveaux historiques atteints par le Groupe sur plusieurs de ces ratios.

4.4 Risques liés à l'activité du Groupe

- **Risques liés à la conjoncture économiques européenne :**

Le Groupe DELTA PLUS se développe pour proposer des produits répondants aux besoins de différents corps de métiers et activités que sont l'éolien, la logistique, le secteur agro-alimentaire, le médical et l'artisanat et qui se révèlent être de véritables relais de croissance.

Les principaux secteurs d'activités de nos clients restent, à l'heure actuelle, le BTP (Bâtiment et Travaux Publics), les activités Oil & Gas et l'industrie lourde.

On pourrait considérer que ces secteurs d'activités, fortement impactés du fait de la crise économique prégnante en Europe, sont susceptibles de présenter un risque pour le Groupe DELTA PLUS. Cependant, compte tenu de la forte croissance de ces mêmes secteurs d'activités dans d'autres zones géographiques Hors Europe et dans lesquelles le Groupe est également présent, ce n'est pas le cas.

En effet, la diversification, sur le plan international, de la clientèle du Groupe DELTA PLUS compense les faiblesses liées à la fébrilité des marchés européens. Par exemple, le contexte économique tendu en France est plus que compensé par la croissance des pays Hors Europe.

Ainsi, l'évolution des tendances macroéconomiques, différentes en fonction des pays, permet de lisser les risques pour le Groupe. L'émetteur estime donc ne pas être confronté à un risque significatif du fait de la conjoncture économique européenne.

- **Risques liés aux clients :**

Le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs. Il s'agit de distributeurs spécialisés, de généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage). Ce sont ces distributeurs qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises d'industries lourdes).

Les distributeurs du Groupe sont couverts pour l'essentiel par des garanties Coface et/ou Sfac. Le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de rares cas et/ou pour des montants peu significatifs sur l'ensemble de ses clients.

Le montant des dépréciations des clients et comptes rattachés est détaillé en note 6.8 de l'annexe des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel 2016.

Chaque filiale veille, lors de la sélection de ses distributeurs, à la qualité de leur assise financière, notamment avec l'aide de la Coface/Sfac.

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas de dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, aucun client ne représente plus de 4 % du Chiffre d'Affaires consolidé.

Les délais de règlement accordé aux distributeurs du Groupe sont en moyenne de 60 jours. Ils peuvent être adaptés en fonction des circonstances (volume etc...). Dans certains cas, et en fonction de l'analyse du risque pays, des acomptes ou des paiements d'avance sont perçus à la commande.

Pour toutes ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif vis-à-vis d'un client.

- **Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits :**

Par hypothèse, le Groupe pourrait être exposé à des risques de responsabilité (légale, contractuelle, extra-contractuelle) et en particulier par la mise en jeu de sa responsabilité du fait des produits défectueux. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs finaux des produits, des distributeurs, des employeurs ayant fourni les produits DELTA PLUS à leurs salariés, les autorités réglementaires, ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits qui subiraient un dommage du fait d'un défaut de sécurité du produit ayant porté atteinte à une personne ou à un bien autre que le produit défectueux.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant de 10 M€ par année d'assurance.

Il convient également de souligner que le risque, pour le Groupe DELTA PLUS, de voir sa responsabilité mise en cause du fait de ses produits est d'autant moins élevé que les produits qu'il commercialise respectent les normes localement applicables et font, pour la plupart, l'objet de certifications par des organismes notifiés préalablement à leur mise sur le marché.

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de responsabilité du fait de ses produits.

4.5 Risques juridiques liés à la réglementation applicable

La réglementation européenne en vigueur applicable aux Équipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») est dictée par la directive 89/686/CEE et précisée par les normes européennes.

Elle s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performance, taille, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.

Tout E.P.I. mis sur le marché fait l'objet d'un dossier technique, il doit être accompagné d'une déclaration de conformité et d'une notice d'utilisation. Le marquage CE assure au produit une libre circulation dans l'Union Européenne.

Dans le cadre de la libre circulation des marchandises et de l'harmonisation des législations des États membres, l'Union Européenne a une normalisation des E.P.I. dont l'objectif est d'élaborer des méthodes d'essais et des normes définissant les spécifications techniques des produits. Le respect de ces normes donne une présomption de conformité du produit à la directive 89/686 et permet au fabricant d'apposer le marquage CE. Depuis leur entrée en vigueur, le Groupe DELTA PLUS applique la réglementation CE et les normes européennes applicables à l'ensemble de ses E.P.I. Tous les produits du Groupe respectent ces dispositifs.

Le règlement européen UE 2016/425 va remplacer en totalité la directive 89/686/CEE d'ici le 21 avril 2018. Le Groupe DELTA PLUS prépare son adaptation à ce nouvel environnement réglementaire.

Enfin, lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation européenne dite REACH. Le Groupe DELTA PLUS s'implique en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement européen REACH et en garantir le respect.

En France, pour parfaire sa veille réglementaire, le Groupe DELTA PLUS est un adhérent du Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I.

Hors Europe, lorsque cela est requis par la réglementation d'un État, préalablement à la mise sur le marché des produits, le Groupe procède à la certification de ses produits, par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables.

Ainsi, en dehors d'un risque lié aux nécessités d'adaptation aux évolutions réglementaires européennes (et des autres États) que le Groupe prend en compte au quotidien, et donc maîtrise, grâce à sa démarche de veille interne par un service spécialisé et via son adhésion au SYNAMAP, l'émetteur estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de réglementation applicable à ses produits.

4.6 Risques environnementaux et géopolitiques

Le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale. Pour toute information relative à l'impact environnemental du Groupe, se reporter au Rapport RSE 2016, inclus dans le rapport financier annuel 2016, reproduit pages 49 et suivantes.

Le conflit ukrainien est pris en considération par le Groupe au 31 décembre 2016. Le stock local est maintenu à un niveau le plus faible possible et les délais de règlement client sont réduits au maximum. Il n'y a pas d'autres actifs significatifs dans le pays. Au 31 décembre 2016 le stock s'élève à 1.115 K€.

4.7 Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe DELTA PLUS n'a été impliqué, au cours de l'exercice 2016 dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

À la connaissance de l'émetteur, le Groupe n'est menacé d'aucune procédure de ce genre.

NOTE 5 : Évolution du périmètre

5.1 Informations relatives au périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% DE DÉTENTION	
	31/12/2016	31/12/2015
En intégration globale :		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA SRO	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA DOO	100 %	100 %
DELTA PLUS IBERIA SAU	100 %	100 %
DELTA PLUS GAFTA Manufacturing CO LLC	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG KFT	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SP ZOO	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS ZOO	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO SRO	100 %	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DEWEER SECURITY SA	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS	100 %	100 %
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LIMITED	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
LH SAFETY PVT LTD	100 %	100 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS PERSONEL GIYIM VE İŞ GÜVENLİĞİ EKIPMANLARI SANAYI VE TICARET LIMITED ŞİRKET	100 %	80 %
DELTA PLUS BRAZIL PARTICIPACOES	100 %	100 %
PRO SAFETY INDÚSTRIA E COMÉRCIO DE EQUIPAMENTOS DE PROTEÇÃO & SOLDA LTDA	100 %	100 %
ELVEX	50 %	50 %
DELTA PLUS CEI	90 %	100 %
DELTA PLUS PHILIPPINES	60 %	
ASPRESEG SAS	60 %	-

La localisation géographique des NCI se trouve en Hongrie, en Russie, en Colombie, aux USA et aux Philippines.

5.2 Modifications du périmètre et autres informations

- Sociétés entrées dans le périmètre :

- DELTA PLUS PHILIPPINES (souscription à hauteur de 60 % des titres de cette société de droit philippin créée en 2016) ;
- ASPRESEG SAS (rachat de 60 % des titres de cette société de droit colombien).

- Sociétés sorties du périmètre :

Néant.

- Variation du pourcentage d'intérêt :

- DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret LTD ŞIRKET (rachat de 20 % des parts par la filiale DELTA PLUS SAS) ;
- DELTA PLUS CEI (augmentation de capital au bénéfice du responsable de zone faisant passer la détention directe par DELTA PLUS GROUP de 100 % à 90 %).

- Fusion entre filiales consolidées :

Néant.

5.3 Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %.

	TITRES (K EUROS)	RAISON
DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive
DELTA PLUS UK	1,3	société inactive

La consolidation de ces sociétés représente un intérêt négligeable, leurs Chiffres d'Affaires et leurs résultats sont nuls. Il n'y a aucun engagement hors bilan.

NOTE 6 : Commentaires sur le bilan et le compte de résultat

6.1 État des immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2015 (En milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	ÉCART D'ACQUISITION	CONCESSIONS MARQUES LICENCES	LOGICIELS	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2014	45 464	880	1 987	2 867
Variations de périmètre	15 753	-	229	229
Acquisitions	-	59	147	206
Cessions	-	-	(45)	(45)
Effets de changes	239	-	(15)	(15)
Autres	-	-	-	-
31/12/2015	61 456	939	2 303	3 242
Dépréciations				
31/12/2014	504	515	1 818	2 333
Variations de périmètre	-	-	129	129
Dotations	-	27	226	252
Reprises	-	(14)	(13)	(27)
Effets de changes	-	(2)	(1)	(3)
Autres	-	-	(108)	(108)
31/12/2015	504	526	2 051	2 576
VNC				
31/12/2014	44 959	365	169	533
Variations de périmètre	15 753	-	99	99
Acquisitions	-	32	(78)	(46)
Cessions	-	14	(32)	(18)
Effets de changes	239	2	(13)	(12)
Autres	-	-	109	108
31/12/2015	60 952	413	252	665
Net	60 952	413	252	665

Au 31 décembre 2016 (En milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	ÉCART D'ACQUISITION	CONCESSIONS MARQUES LICENCES	LOGICIELS	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2015	61 456	939	2 303	3 241
Variations de périmètre	-	-	29	29
Acquisitions	971	6	146	152
Cessions	-	-	(8)	(8)
Effets de changes	1 922	5	31	36
Autres	1 906	-	-	-
31/12/2016	66 255	949	2 502	3 450
Dépréciations				
31/12/2015	504	526	2 051	2 576
Variations de périmètre	-	-	8	8
Dotations	-	40	126	166
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	3	13	16
Autres	-	-	-	-
31/12/2016	504	569	2 198	2 766
VNC				
31/12/2015	60 951	413	252	664
Variations de périmètre	-	-	21	21
Acquisitions	971	(34)	20	(14)
Cessions	-	-	(8)	(8)
Effets de changes	1 922	2	18	20
Autres	1 906	-	-	-
31/12/2016	65 750	381	304	684
Net	65 750	381	304	684

6.2 État des immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2015 (En milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS ET AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2014	-	1 400	19 081	20 481
Variations de périmètre	-	-	573	573
Acquisitions	-	6	1 320	1 326
Cessions	-	-	(655)	(655)
Effets de changes	-	43	128	171
Autres	-	-	(1)	(1)
31/12/2015	-	1 448	20 447	21 895
Dépréciations				
31/12/2014	-	809	13 299	14 108
Variations de périmètre	-	-	315	315
Dotations	-	86	1 443	1 530
Reprises	-	-	(577)	(577)
Effets de changes	-	28	278	307
Autres	-	18	-	17
31/12/2015	-	942	14 758	15 699
VNC				
31/12/2014	-	591	5 782	6 373
Variations de périmètre	-	-	259	259
Acquisitions	-	(80)	(123)	(204)
Cessions	-	-	(78)	(78)
Effets de changes	-	14	(150)	(136)
Autres	-	(18)	(1)	(18)
31/12/2015	-	507	5 688	6 196
Net	-	507	5 688	6 196

Au 31 décembre 2016 (En milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS ET AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2015	-	1 448	20 447	21 895
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	67	1 524	1 592
Cessions	-	-	(379)	(379)
Effets de changes	-	4	(103)	(99)
Autres	-	-	248	248
31/12/2016	-	1 520	21 738	23 258
Dépréciations				
31/12/2015	-	942	14 758	15 699
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	100	1 422	1 522
Reprises	-	-	(336)	(336)
Effets de changes	-	2	(68)	(66)
Autres	-	-	59	59
31/12/2016	-	1 043	15 835	16 878
VNC				
31/12/2015	-	507	5 689	6 196
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	(32)	102	70
Cessions	-	-	(43)	(43)
Effets de changes	-	2	(35)	(33)
Autres	-	-	190	190
31/12/2016	-	477	5 903	6 381
Net	-	477	5 903	6 381



6.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

La méthodologie appliquée par le Groupe DELTA PLUS pour effectuer les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition est décrite en note 3.11.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs :

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
ÉCART D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2015	20 854	25 288	46 142
Variations de périmètre	-	15 753	15 753
Écart de conversion	-	(440)	(440)
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	(504)
Perte de valeur de l'exercice 2015	-	-	-
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	(504)	-	(504)
ÉCART D'ACQUISITION NET au 31/12/2015	20 350	40 601	60 952

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
ÉCART D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2016	20 854	40 601	61 455
Variations de périmètre	-	2 877	2 877
Écart de conversion	-	1 922	1 922
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	(504)
Perte de valeur de l'exercice 2016	-	-	-
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	(504)	-	(504)
ÉCART D'ACQUISITION NET au 31/12/2016	20 350	45 399	65 750

La valeur recouvrable des groupes d'UGT est la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie estimés. Les flux de trésorerie couvrent une période de 5 ans et sont basés sur les budgets approuvés par la Direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 0 % (identique à l'année dernière). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe DELTA PLUS.

Les principales hypothèses retenues pour 2016 sont :

	EUROPE	HORS EUROPE
Taux d'actualisation	6,30 %	8,80 %

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé (notamment sensibilité à la variation d'un-demi-point du taux d'actualisation et d'un point du taux de croissance à l'infini) ont été réalisées et ont fait apparaître la situation présentée ci-dessous.

La sensibilité de la valeur recouvrable à une modification du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini se présente de la manière suivante :

UGT EN K€	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE EN QUOTE PART	TAUX D'ACTUALISATION	
		+0,5 POINT	-0,5 POINT
EUROPE *	-	(12 432)	14 595
HORS EUROPE	-	(5 109)	5 730

* Après dépréciation des 504 K€ en 2011.

Il ressort qu'une variation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait un impact de (12,4 M€) et (5,1 M€) sur la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Europe et Hors Europe. Cette variation ne générerait aucune dépréciation.

La sensibilité aux taux d'actualisation mentionnée ci-dessus reflète l'amplitude maximale des sensibilités évaluées par le Groupe DELTA PLUS de la valeur recouvrable aux hypothèses clés des plans à 5 ans.

6.4 Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2015 (En milliers d'Euros)

AUTRES ACTIFS FINANCIERS	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
Valeur brute				
31/12/2014	4	52	1 237	1 293
Variations de périmètre	-	-	52	52
Acquisitions	-	116	413	529
Cessions	-	(149)	(88)	(237)
Effets de changes	-	18	30	48
Autres	-	2	(10)	(8)
31/12/2015	4	39	1 634	1 677
Dépréciations				
31/12/2014	2	-	-	2
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2015	2	-	-	2
Net	2	39	1 634	1 675

Au 31 décembre 2016 (En milliers d'Euros)

AUTRES ACTIFS FINANCIERS	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
Valeur brute				
31/12/2015	4	39	1 635	1 677
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	69	329	398
Cessions	-	(47)	(53)	(100)
Effets de changes	-	2	(2)	(0)
Autres	-	-	-	-
31/12/2016	4	63	1 908	1 974
Dépréciations				
31/12/2015	2	-	-	2
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2016	2	-	-	2
Net	2	63	1 908	1 973



6.5 Instruments financiers dérivés

(En milliers d'Euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	-	-	7
Contrats de change à terme-couverture de flux de trésorerie	-	-	367	-
Total	-	-	367	7
Moins la part non courante des :	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt-couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	-	-	-
Total part non courante	-	-	-	-
Total part courante	-	-	367	7

Le montant notionnel en principal des contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2016 s'élève à 0 K\$ (2015 : 12.000 K\$)

Le montant notionnel en principal des swaps et cap de taux d'intérêts en cours au 31 décembre 2016 s'élève à 1.102 K€ (2015 : 1.357 K€)

6.6 Instruments financiers disponibles à la vente

Les éléments concernés ne sont pas significatifs.

6.7 Stocks

Le niveau des stocks a été réduit de façon significative au cours des derniers exercices.

Les stocks représentent désormais un peu plus de 3 mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produit spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières	7 166	6 411
Marchandises	46 128	48 366
Produits en cours	457	586
TOTAL STOCK BRUT	53 751	55 363
Dépréciations	(2 377)	(2 063)
TOTAL STOCK NET	51 373	53 300

6.8 Créances clients et autres créances

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances Clients	41 988	37 781
Dépréciations	(3 509)	(3 293)
Créances Clients Nets	38 479	34 488
Autres débiteurs	8 428	8 277
Dépréciations	(22)	(77)
Charges constatées d'avance	2 549	2 720
Créances sur parties liées	-	-
Autres Débiteurs Nets	10 955	10 920
Moins partie non courante	-	-
Part Courante	49 434	45 408

Les autres débiteurs comprennent des créances fiscales, sociales, avances fournisseurs et la juste valeur des achats à terme du dollar.

À la clôture de l'exercice 2016, certaines filiales du Groupe DELTA PLUS disposent de créances cédées à une banque en contrepartie de trésorerie pour 568 K€ (2015 : 629 K€). Ces transactions ont été comptabilisées comme des emprunts garantis. En cas de défaillance des entités dans le cadre du contrat de prêt, la banque a le droit de recevoir les flux de trésorerie des créances transférées. Dans le cas contraire, les entités collecteront les créances et donneront de nouvelles créances en garantie.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	CHANGE	31/12/2016
Provisions créances commerciales	3 293	12	353	79	69	(1)	3 509
Provisions autres créances	77	-	-	55	-	-	22
Total	3 370	12	353	135	69	(1)	3 531

Devises principales

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Euros	11 291	8 018
Dollars	6 540	6 915
Autres devises	20 648	19 555
TOTAL	38 479	34 488

Maturités des créances clients échues et non provisionnées :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances non échues	31 623	28 329
Créances échues de 0 à 3 mois	5 765	5 779
Créances échues de 3 à 6 mois	789	273
Créances échues à plus de 6 mois	303	108
TOTAL	38 479	34 488

(En milliers d'Euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	CRÉANCES COUVERTES	CRÉANCES NON COUVERTES	TOTAL CRÉANCES	CRÉANCES COUVERTES	CRÉANCES NON COUVERTES	TOTAL CRÉANCES
Créances échues	2 106	7 712	6 856	4 751	1 408	6 159
Créances non échues	11 439	20 184	31 623	9 544	18 784	28 329
TOTAL	13 545	27 897	38 479	14 295	20 192	34 488

Le montant maximal du risque crédit pour l'année 2016 est de 4.163 K€. Il correspond aux créances non couvertes qui comprennent des créances clients échues depuis plus de trois mois, ainsi que des créances échues depuis moins de trois mois (celles-ci pour un montant de 4.097 K€).

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 3.509 K€ (3.293 K€ en 2015). Cette dépréciation a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Elle est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe DELTA PLUS est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées. Le Groupe DELTA PLUS ne détient aucune garantie sur ces créances.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export.

Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours.

Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

6.9 Trésorerie

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie	19 175	15 950
Valeurs Mobilières de Placement	-	727
TOTAL	19 175	16 677

6.10 Capital

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Capital autorisé		
3 679 354 Actions ordinaires d'un montant nominal de 1 € (Avant le 07/09/2015 : 1 839 677 Actions ordinaires d'un montant nominal de 2 €)	3 679	3 679
Capital souscrit, appelé et versé (En nombre d'actions)		
À l'ouverture de l'exercice	3 621 660	1 799 869
Émises suite à l'exercice de stock option	-	-
Émises contre trésorerie	-	-
Rachat ou ventes d'actions propres	23 469	(17 886)
Division du nominal de l'action	-	1 839 677
À la clôture de l'exercice	3 645 129	3 621 660
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 633 395	2 710 765

Toutes les actions de la société donnent droit au même dividende, certaines bénéficient d'un droit de vote double selon les dispositions des statuts. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

La société détenait à la clôture 34.225 de ses propres actions pour 619 K€ qui ont été présentés en moins des capitaux propres. La plus-value réalisée au cours de l'exercice sur les ventes de titres auto détenus n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, elle est enregistrée directement dans les capitaux propres. Elle s'est élevée à 23 K€ au 31 décembre 2016.

6.11 Paiement en actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en 2016. Ces actions sont acquises au bénéficiaire au terme d'une période de un an à trois ans et demeurent indisponibles pendant une période de deux ans suivant la date d'acquisition. Le Groupe DELTA PLUS a déterminé la juste valeur des actions octroyées en 2016 sur la base du cours moyen à la date d'attribution sans décote pour illiquidité considéré comme négligeable.

Pour mémoire il n'y a pas eu de nouveau plan d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice.

6.12 Passifs financiers

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Non Courants		
Emprunts bancaires	19 415	19 280
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	11 430	10 070
Total non courants	30 845	29 350
Courants		
Emprunts bancaires	5 266	5 230
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	2 560	1 294
Emprunts garantis	2 680	1 824
Découverts bancaires	11 943	26 650
Total courants	22 450	34 998
TOTAL	53 294	64 348

Les emprunts bancaires sont à échéance 2017 à 2022 et portent intérêts au taux annuel de 2,864 % (2015 : 2,767 %).

L'emprunt obligataire de 4 M€ non convertible souscrit par le fonds Micado France 2018 porte intérêt à 5,50 %. Il est remboursable in fine le 2 octobre 2018.

Les autres emprunts non courants comprennent des dettes correspondant à des calls liés à l'acquisition d'ELVEX et d'ASPRESEG.

Les « emprunts garantis » sont couverts par des créances clients.

Variation des emprunts :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	AUGMENTATION	DIMINUTION	EFFETS DE CHANGES	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	31/12/2016
Emprunts bancaires	24 510	4 024	(4 134)	74	207	24 681
Autres emprunts	11 365	1 961	(13)	-	677	13 990
Emprunts garantis	1 824	856	-	-	-	2 680
Total	37 699	6 841	(4 148)	74	885	41 351

Révisions des passifs financiers par échéances contractuelles :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Entre 0 et 12 mois	33 727	34 998
Entre 1 et 5 ans	18 707	17 505
À plus de 5 ans	860	11 845
TOTAL	53 294	64 348

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

La juste valeur des emprunts courants est égale à leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant non significatif

L'analyse des emprunts par devises :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	EUROS	DOLLARS	AUTRES	TOTAL	EUROS	DOLLARS	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courant	18 831	510	74	19 415	18 379	761	140	19 280
Emprunts bancaires courant	3 048	268	1 950	5 266	2 856	496	1 878	5 230
Autres emprunts	13 990	-	-	13 990	11 365	-	-	11 365
TOTAL	35 869	778	2 024	38 671	32 599	1 258	2 018	35 875

6.13 Engagements donnés aux salariés

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	31/12/2016
Engagements salariaux	938	26	113	(51)	-	1 026
TOTAL	938	26	113	(51)	-	1 026

Les engagements concernent les indemnités de fin de carrière des filiales implantées en France, en Italie et en Colombie.

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans :

	FRANCE		AUTRES	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,4 %	2 %	1,4 %	2 %
Augmentation annuelle des salaires	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant
Taux de charges sociales	35 %-50 %	35 %-50 %	25 %	25 %
Turnover	Moyen-Faible	Moyen-Faible	Moyen	Moyen
Âge de départ à la retraite	Age légal	Age légal	Age légal	Age légal
Table de survie	TV 88/90	TV 88/90	TV 88/90	TV 88/90

Le taux d'actualisation retenu est le taux de référence Anteeo Actuariat.

Décomposition du montant comptabilisé au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur actuelle des obligations	1 026	938
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
Dettes nettes comptabilisées	1 026	938

Analyse des mouvements entre ouverture et clôture de l'engagement brut :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Obligations à l'ouverture de l'exercice	938	991
Coût des services	(10)	(13)
Coût des services antérieurs	-	-
Intérêts	10	13
Gains/pertes actuariels liés au turnover et à l'évolution des salaires	88	(53)
Dette nette comptabilisée	1 026	938

La totalité de la variation des engagements donnés au personnel est comptabilisée en résultat opérationnel.

Historique sur 5 ans :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actuelle des obligations	1 026	938	991	732	666
Engagement nets	1 026	938	991	732	666

6.14 Provisions non courantes

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCART DE CHANGE	31/12/2016
Litiges sociaux	205	-	223	-	42	-	386
Autres litiges	-	-	-	-	-	-	-
Risques Financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	205	-	223	-	42	-	386

6.15 Instruments financiers par catégorie

Au 31/12/2016 - (En milliers d'Euros)	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Clients (hors avances et acompte)	38 479	-	-	38 479	38 479
Prêts et autres créances	1 972	-	-	1 972	1 972
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 175	-	-	19 175	19 175
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	59 627	-	-	59 627	59 627

Au 31/12/2016 - (En milliers d'Euros)	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Emprunt (y compris la part à moins d'un an)	-	-	41 351	41 351	41 351
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	21 841	21 841	21 841
Instruments dérivés passif	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	11 943	11 943	11 943
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	-	-	75 135	75 135	75 135

La juste valeur des clients, prêts et autres trésorerie correspond à la valeur au bilan (échéance courte). Les autres justes valeurs sont de niveau 2.



6.16 Impôts

Impôts sur les bénéfices 31/12/2016 - (En milliers d'Euros)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(5 624)	(1 897)	(3 727)
Charge d'impôt différé	659	634	25
Total	(4 965)	(1 263)	(3 702)

Impôts sur les bénéfices 31/12/2015 - (En milliers d'Euros)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(4 060)	(788)	(3 272)
Charge d'impôt différé	496	235	261
Total	(3 564)	(553)	(3 011)

Preuve de l'impôt

Le taux d'impôt sur les bénéfices de la société mère est de 33,33 %

Preuve de l'impôt 31/12/2016 - (En milliers d'Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	21 936	(7 312)	(33,33 %)
CVAE	-	(262)	(1,19 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	3 674	16,75 %
Déficits sur la période non activés	-	(382)	(1,74 %)
Retenues à la source Dividendes Chine	-	(480)	(2,19 %)
Quote part de frais s/Dividendes	-	(182)	(0,83 %)
Autres	-	(22)	(0,10 %)
Comptes consolidés	21 936	(4 965)	(22,63 %)

Preuve de l'impôt 31/12/2015 - (En milliers d'Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	16 148	(5 383)	(33,33 %)
CVAE	-	(259)	(1,61 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	2 786	17,25 %
Déficits sur la période non activés	-	(636)	(3,94 %)
Autres	-	(72)	(0,45 %)
Comptes consolidés	16 148	(3 564)	(22,07 %)

Ventilation par nature de sous-jacent

(En milliers d'Euros)	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	PERTES REPORTABLES	TOTAL
Impôts différés Actifs										
Au 31 décembre 2014	36	(421)	911	94	221	(192)	122	112	104	987
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(37)	391	338	(172)	-	-	(50)	36	-	506
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1	-	-	(225)	(5)	227	(14)	60	(40)	4
Au 31 décembre 2015	-	(30)	1 249	(303)	216	35	57	208	64	1 496
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(1)	32	274	239	-	60	109	(13)	(42)	659
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	(2)	-	-	18	-	-	2	-	18
Au 31 décembre 2016	-	(0)	1 524	(64)	235	95	167	198	22	2 174

(En milliers d'Euros)	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	PERTES REPORTABLES	TOTAL
Impôts différés Passifs										
Au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Total des impôts différés nets	2 174	1 496
Dont IDA	2 174	1 496
Dont IDP	-	-

Variation des impôts différés actifs

(En milliers d'Euros)	2016	2015
Solde net au 1^{er} janvier	1 496	987
Imputés directement sur les capitaux propres de l'exercice	-	-
Imputés dans l'état des autres gains et pertes de l'exercice du résultat global	-	-
Charges ou (produits) de l'exercice	660	507
Différences de change	-	-
Acquisitions de Filiales	-	-
Cessions de Filiales	-	-
Autres	18	2
Au 31 décembre	2 174	1 496

Impôts différés actifs non comptabilisés

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Impôts différés activables	3 114	2 442
- dont non reconnus	941	946
Impôts différés actifs reconnus	2 174	1 496

Il n'y a pas de délai d'imputation des déficits et crédits d'impôt.

Les prévisions des bénéfices fiscaux de certaines filiales ne nous ont pas permis d'activer les déficits fiscaux compte tenu de leur date de péremption et d'un délai raisonnable de projection fiscale. Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 941 K€ au 31 décembre 2016 (en 2015 : 946 K€). Ils concernent des déficits reportables.

6.17 Ventilation du Chiffre d'Affaires

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises	194 324	192 385
Ventes de services (net de ristournes)	677	611
Chiffre d'Affaires	195 001	192 996

(En millions d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015	ÉVOLUTION	ÉVOLUTION PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS
Chiffre d'Affaires Groupe	195	193	1,00 %	3,30 %
1 ^{er} trimestre	44,4	44,1	+0,90 %	(0,40 %)
2 ^e trimestre	49,7	48,7	+2,00 %	+8,30 %
3 ^e trimestre	46	47,8	(4,00 %)	(1,40 %)
4 ^e trimestre	54,9	52,4	+5,00 %	+6,20 %
Chiffre d'Affaires Europe	94,6	93,5	+1,30 %	+2,50 %
1 ^{er} trimestre	23,3	23,2	+0,70 %	+1,30 %
2 ^e trimestre	24	22,6	+5,90 %	+7,30 %
3 ^e trimestre	21,2	21,7	(2,30 %)	(0,80 %)
4 ^e trimestre	26,1	26	+0,70 %	+2,10 %
Chiffre d'Affaires Hors Europe	100,4	99,5	+0,80 %	+4,10 %
1 ^{er} trimestre	21,1	20,9	+1,00 %	(2,20 %)
2 ^e trimestre	25,7	26,1	(1,50 %)	+9,10 %
3 ^e trimestre	24,8	26,1	(5,40 %)	(1,90 %)
4 ^e trimestre	28,8	26,4	+9,10 %	+10,20 %

6.18 Produits et charges opérationnels non courants

Résultat opérationnel non courant 31/12/2016 - (En milliers d'Euros)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus value cession d'éléments d'actif	-	8	8
Coûts de restructuration	(60)	-	(60)
Coûts de départs/licenciements/salaires exceptionnels	(152)	-	(152)
Correction d'ouverture dont rétroactivité baisse du taux IS	-	481	481
Autres	(6)	-	(6)
TOTAL	(218)	489	271

Résultat opérationnel non courant 31/12/2015 - (En milliers d'Euros)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus value cession d'éléments d'actif	-	21	21
Coûts de restructuration	(130)	-	(130)
Frais d'acquisition	(674)	-	(674)
Autres	(86)	-	(86)
TOTAL	(890)	21	(869)

6.19 Résultat financier

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'intérêts		
Intérêts découverts bancaires	(1 044)	(1 395)
Intérêts sur emprunts bancaires	(593)	(502)
Intérêts sur emprunts convertibles	-	-
Désactualisation des provisions	-	-
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	-	-
Coûts de l'endettement financier brut	(1 637)	(1 897)
Moins montant inclus dans le coût des actifs	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers*	-	575
*dont :		
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	-	22
Juste valeur des CAT	-	553
Intérêts sur dépôts bancaires	121	140
Dividendes des titres Investissements	-	-
Autres produits financiers	121	715
Perte de change	(397)	(1 583)
Autres charges financières*	(336)	(916)
*dont :		
Frais swap de taux	-	(493)
Juste valeur des CAT	(120)	-
Escomptes accordés	-	-
Écart de conversion	-	-
Autres*	(216)	(424)
*dont :		
divers	(120)	(182)
Actualisation dette vendeur PRO SAFETY	-	(170)
Actualisation dette vendeur ELVEX	(96)	(72)
Autres charges financières	(733)	(2 499)
TOTAL GÉNÉRAL	(2 248)	(3 681)

Les gains et pertes de change présentés au compte de résultat en autres charges ou produits financiers correspondent aux résultats issus des décalages entre d'une part le taux de change à la date de comptabilisation des créances et des dettes, et d'autre part soit le taux à la date de l'extinction de la dette soit le taux de clôture des comptes (taux entre la monnaie de l'opération et la monnaie de fonctionnement de l'entité concernée).

6.20 Charges par nature

Coût d'achat des marchandises vendues :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Achats de marchandises	74 211	79 358
Achats de matières premières	14 576	14 678
Frais annexes	5 987	6 300
Variations de stocks (1)	1 278	(2 887)
Coût d'achat des marchandises vendues	96 052	97 449

(1) Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.

Charges variables :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Assurances clients	580	519
Commissions sur ventes	1 780	2 570
Transport sur ventes	5 890	6 132
Royalties versées	3	6
Taxes variables	1 628	1 812
RFA-Participation publicitaire	909	593
Sous-traitance production et autres charges	3 171	3 147
Charges variables	13 959	14 779

Charges fixes :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Variations de stock produits finis	385	(78)
Frais annexes au personnel	5 968	5 908
Publicité	2 681	2 967
Coûts immobilier	4 708	4 711
Coûts mobilier	1 557	1 500
Honoraires	2 761	2 408
Services extérieurs	3 710	3 858
Frais de fonctionnement	3 165	3 164
Pertes sur créances irrécouvrables	128	446
Dotations/Reprises dépréciation	239	394
Dotations/Reprises amortissements	2 058	1 763
Charges Fixes	27 359	27 042

Autres produits et charges :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Subventions d'exploitations	5	1
Royalties perçues	-	-
Autres produits et charges	(69)	85
Autres produits et charges	(63)	87

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement AMF (art 222-8) nous mentionnons que les honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et membres de leur réseau pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2016, en comparaison avec l'exercice 2015, se répartissent de la manière suivante :

(En milliers d'Euros)	CABINET VERAN		CABINET ARESXPRT		AUTRES	
	MONTANT (HT)		MONTANT (HT)		MONTANT (HT)	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Audit						
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	58	58	58	58	-	-
Filiales intégrées globalement	59	59	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes						
Émetteur	2	2	2	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	119	119	60	58	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-	-
TOTAL	119	119	60	58	-	-

6.21 Charges de personnel

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et Traitements	27 311	26 763
Charges Sociales	6 337	6 332
Rémunérations payées en actions	5	19
TOTAL	33 654	33 114

Effectif du Groupe DELTA PLUS (équivalent temps plein) :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	163	154
Employés et ouvriers	1 520	1 532
Total	1 683	1 686

6.22 Résultat par action

Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé-Part du Groupe	16 981	12 503
Nombres d'actions au 01/01/2016	3 621 660	3 599 738
Nombres d'actions au 31/12/2016	3 645 129	3 621 660
Nombre moyen d'actions	3 633 395	3 610 699
Bénéfice net par action sur nombre moyen (en Euros)	4,674	3,463
Capital potentiel options de souscriptions		
Nombre d'actions totales potentielles	3 633 395	3 610 699

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT NET	NOMBRE D' ACTIONS POTENTIEL PRORATÉ	RÉSULTAT PAR ACTIONS (EUROS)
Résultat net des activités poursuivies	16 981	3 633 395	4,674
Part du Groupe par action de base			
Options	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe dilué par action	16 981	3 633 395	4,674

6.23 Dividendes

Le 17 juin 2016, un dividende de 0,85 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 3.127.450 €). Le 29 juin 2015, un dividende de 1,50 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 2.759.515 €).

Au regard des résultats de l'exercice en cours, les administrateurs proposent l'attribution d'un dividende à hauteur de 1,15 € par action (soit au total : 4.231.257 €). Le dividende est soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale des Associés et il n'a pas été inclus dans les charges à payer dans les états financiers.

6.24 Engagements donnés et reçus

Engagements d'investissements et de location simple :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-
Contrats de location simple	16 967	16 393
Garanties	70 321	66 985
Effets escomptés non échus	-	-
Autres	5	19
TOTAL	87 293	83 397

Les garanties données concernent essentiellement les dettes financières présentées au bilan consolidé.

(En milliers d'Euros)	À MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-	-	-
Contrats de location simple	4 765	10 140	2 062	16 967
Garanties	16 006	3 668	50 647	70 321
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Autres	-	5	-	5
TOTAL	20 771	13 813	52 709	87 293

6.25 Regroupement d'entreprises

Le 1^{er} décembre 2016, DELTA PLUS GROUP a annoncé la signature d'un partenariat stratégique sur le marché Colombien avec la société ASPRESEG.

Depuis 2013, la société ASPRESEG, dont le siège social est situé à Bogota, est spécialisée dans la distribution d'Équipements de Protection Individuelle sur le marché Colombien.

Elle commercialise à travers le pays une gamme complète de produits de protection individuelle, tant auprès de distributeurs que d'utilisateurs finaux.

ASPRESEG a réalisé en 2015 un Chiffre d'Affaires de 3,0 Millions de Dollars et enregistre des niveaux de rentabilité équivalents à ceux de DELTA PLUS GROUP.

L'accord de partenariat signé s'est traduit par l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 60 % des actions d'ASPRESEG.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP de s'implanter en Colombie, un des principaux marchés pour les E.P.I. en Amérique du Sud, et de renforcer son positionnement sur cette zone géographique à fort potentiel.

Cette prise de participation par DELTA PLUS Group va permettre à ASPRESEG d'accéder prochainement à la totalité de l'offre produits DELTA PLUS.

Cette complémentarité de l'offre, ainsi que la collaboration étroite avec l'équipe de management d'ASPRESEG, doit permettre une croissance rapide de la société et la concrétisation de synergies.

Dans le cadre de cette opération, DELTA PLUS GROUP dispose d'une option d'achat unilatérale portant sur les 40 % des actions encore détenues par les actionnaires historiques d'ASPRESEG. D'autre part, ces actionnaires historiques disposent d'une option de vente réciproque. Ces options sont exerçables du 1^{er} février au 31 mai 2020.

Au 31 décembre 2016, ces options nous ont conduit à intégrer la société en intégration globale au taux de 100 % et à comptabiliser la dette liée à l'acquisition future des 40 % d'actions restantes en dette financière pour son montant actualisé, soit 1,2 M€.

Le goodwill issu de cette acquisition (1,9 M€ au 1^{er} décembre 2016) a été intégralement constaté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

(En milliers d'Euros)	ASPRESEG
Actifs nets acquis et dettes reprises :	
Immobilisations corporelles et financières	212
Stocks	469
Créances clients et autres	392
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-
Emprunts portants intérêts	-
Autres dettes financières	-
Fournisseurs et autres dettes	(279)
Total des actifs nets identifiables :	794
Participation ne donnant pas de contrôle	-
Écart d'acquisition	1 906
Total écart d'acquisition	1 906
Contrepartie transférée :	
Trésorerie	2 700
Complément de prix	-
Total de la contrepartie transférée	2 700
Coûts relatifs à l'acquisition comptabilisés dans le résultat au 31 décembre 2016	156

Au 31 décembre 2016, un écart d'acquisition a été constaté pour 1.906 K€.

La juste valeur de certains actifs et dettes est provisoire dans l'attente de la réception du rapport final d'évaluation. La société ASPRESEG a contribué à hauteur de 326 K€ au Chiffre d'Affaires et à hauteur de 32 K€ au résultat avant impôt du Groupe entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice.

Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2016, le total du Chiffre d'Affaires consolidé aurait été de : 3.014 K€ et le résultat de l'exercice se serait élevé à : 93 K€.

6.26 Parties liées

Le Groupe DELTA PLUS est contrôlé par la société JBP S.A.S. qui détient 48,7 % du capital. Cette dernière est détenue par la Famille Benoit, actionnaires historiques du Groupe (membres du Conseil d'Administration).

Les 51,3 % restant sont détenus à hauteur de 13,0 % par Monsieur Ivo BOSCARDIN et à hauteur des 38,3 % restant par un nombre important d'actionnaires. La société mère ultime est la société JBP SAS.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Achats de biens et de services :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Entreprises associées	-	-
Holding (1)	1 095	1 095
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants (2)	1 357	1 357
TOTAL	2 452	2 452

(1) Jérôme BENOIT ainsi que trois autres personnes travaillant majoritairement pour le Groupe DELTA PLUS sont salariés de la société JBP. Cette dernière refaiture au Groupe DELTA PLUS des prestations d'assistance et de conseil dans les domaines de la gestion, de l'administration et de l'animation des sociétés du Groupe.

(2) La SCI DPG, qui est détenue par la famille BENOIT, donne à bail l'ensemble du complexe immobilier du siège social situé à Apt, et qui comprend également l'entrepôt logistique d'Apt.

Les achats sont réalisés au prix de marché, remisés pour tenir compte des volumes et des relations entre les parties.

Les prestations de services qui apparaissent dans le tableau qui précède font toutes l'objet de conventions règlementées entre l'émetteur et les parties liées, donnant lieu annuellement à l'émission du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Concernant les prestations de services rendues par la SCI DPG, il convient de préciser que seule une partie des prestations mentionnées dans le tableau ci-dessus est facturée à la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre d'une convention règlementée.

Les autres prestations sont facturées par la SCI DPG à des filiales du Groupe avec lesquelles elle a conclu des conventions règlementées.

Rémunération des principaux dirigeants :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et autres avantages à court terme	612	782
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Rémunérations payées en actions	5	19
Total	617	801

Soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances :		
Entreprises associées	-	-
Holding	-	-
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	338	338
Dettes :		
Entreprises associées	-	-
Holding	1 521	907
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
Total	1 859	1 245

Les créances proviennent essentiellement des ventes et sont payables sous 1 mois. Les créances ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les dettes proviennent essentiellement des achats et sont payables sous 1 mois. Les dettes ne portent pas intérêt.

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

NOTE 7 : Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS (le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe DELTA PLUS est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Europe et Hors Europe.

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- Du « résultat opérationnel courant » telle que définie en note 3 §3.24 de l'annexe aux comptes consolidés du Rapport Annuel 2016. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe DELTA PLUS, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- Des actifs sectoriels (définis comme la somme des écarts d'acquisition, des stocks et des clients).

Les données par segment suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe DELTA PLUS pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segments sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe DELTA PLUS.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des zones Europe et Hors Europe.

L'information sectorielle présentée au principal décideur et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Produits :								
Total du Chiffre d'Affaires	201 151	130 777	163 919	365 069	200 191	132 209	166 587	366 778
Chiffre d'Affaires inter-secteurs	(106 512)	(85 347)	(63 557)	(170 069)	(106 735)	(86 204)	(67 045)	(173 780)
Total du Chiffre d'Affaires externes des opérations se poursuivant	94 639	45 430	100 362	195 001	93 456	46 005	99 542	192 996
Résultat opérationnel courant	12 514	3 548	11 399	23 913	10 831	2 842	9 867	20 698
Autres Produits	(218)	-	706	489	24	-	(3)	21
Autres Charges	(218)	(18)	(0)	(218)	(709)	(18)	(181)	(890)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat Opérationnel	12 078	3 530	12 106	24 184	10 146	2 824	9 683	19 829

(En milliers d'Euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Bilan :								
Actifs sectoriels	60 496	19 374	95 111	155 607	61 879	18 613	86 860	148 739
Écarts d'acquisition	20 350	1 228	45 399	65 750	20 351	1 228	40 601	60 951
Stocks	23 474	14 599	27 899	51 373	25 975	15 809	27 325	53 300
Clients	16 667	3 547	21 813	38 479	15 554	1 575	18 934	34 488
Passif sectoriels	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau ci-dessous réconcilie le résultat opérationnel au résultat net :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat opérationnel	24 184	19 829
Coût de l'endettement financier brut	(1 637)	(1 897)
Autres charges et produits financiers	(611)	(1 784)
Impôt sur le résultat	(4 965)	(3 564)
Résultat net	16 971	12 584

Le tableau ci-dessous réconcilie les actifs sectoriels au total actif présenté au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Total des actifs sectoriels	155 607	148 739
Actifs non alloués :	41 342	37 629
Immobilisations incorporelles	684	665
Immobilisations corporelles	6 381	6 196
Autres actifs financiers	1 973	1 675
Impôts différés actif	2 174	1 496
Autres débiteurs	10 955	10 920
Trésorerie	19 175	16 677
Total des actifs du bilan	196 945	186 369

Le tableau ci-dessous réconcilie les passifs sectoriels au total passif présenté au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Total des passifs sectoriels	-	-
Passifs non alloués :	89 993	95 628
Passifs financiers non courants	30 845	29 350
Engagements donnés aux salariés	1 026	938
Provisions non courantes	386	205
Passif financiers courants	22 450	34 998
Dettes d'exploitation courantes	31 774	26 236
Autres dettes courantes	3 513	3 902
Total des passifs du bilan	89 993	95 628

NOTE 8 : Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2016, DELTA PLUS GROUP a réalisé deux opérations de croissance externe.

La première est intervenue le 18 janvier 2017, avec l'acquisition par DELTA PLUS GROUP de 100 % de la société SAFETY PLUS, distributeur exclusif des produits DELTA PLUS au Costa Rica et en Amérique Centrale.

Créée en 2007 à San Jose au Costa Rica, la société SAFETY PLUS emploie 12 personnes et commercialise une gamme complète d'E.P.I. de la marque DELTA PLUS, sur l'ensemble du territoire du Costa-Rica, mais également, depuis 2013, sur cinq autres pays d'Amérique Centrale (Guatemala, Nicaragua, Salvador, Honduras et Panama).

SAFETY PLUS a réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires de 2,5 M\$, pour moitié sur son marché local au Costa Rica, et pour moitié dans les autres pays d'Amérique Centrale.

La société enregistre des niveaux de rentabilité comparables à ceux de DELTA PLUS GROUP. L'ambition de DELTA PLUS GROUP en Amérique Centrale est de doubler le Chiffre d'Affaires réalisé dans cette zone à échéance 2020, en bénéficiant de la croissance du marché, mais surtout en adressant son offre complète à des acteurs (distributeurs et utilisateurs finaux) de plus grande envergure, désireux de travailler en partenariat avec un fabricant multi-familles tel que DELTA PLUS GROUP.

La seconde est une opération d'envergure intervenue le 24 janvier 2017. DELTA PLUS GROUP a procédé à l'acquisition de 100 % des sociétés du Groupe VERTIC, spécialisé dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Créée en 2000 dans la région de Grenoble, la société VERTIC, complétée par ALPIC en 2006 et par VERTIC INTERNATIONAL en 2015, emploient aujourd'hui 70 personnes.

Les équipes de VERTIC conçoivent, fabriquent et commercialisent une gamme complète de produits innovants adaptés à tous les travaux en hauteur (supports, ancrages, garde-corps, moyens d'accès, systèmes câbles, systèmes rails...). La société distribue ses solutions dans plus de 30 pays, à destination des acteurs du bâtiment, de l'industrie et des collectivités.

ALPIC fournit quant à elle les services associés à cette offre produits : installation, maintenance, contrôle et formation.

Bien qu'ayant amorcé une commercialisation en direct en dehors de France via la filiale Vertic International il y a deux ans, VERTIC et ALPIC réalisent aujourd'hui encore 80 % de leur Chiffre d'Affaires en France, marché sur lequel elles occupent la place de leader.

Les sociétés du Groupe VERTIC ont réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires total de 14 M€.

Etant exclusivement positionnées sur des activités à forte valeur ajoutée, ces sociétés enregistrent des niveaux de rentabilité supérieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP, mais similaires à ceux de l'activité E.P.I. antichute du Groupe. Elles auront donc un effet relatif sur le résultat opérationnel de DELTA PLUS GROUP dès 2017.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP d'étendre sa présence sur un nouveau secteur d'activité, complémentaire des Équipements de Protection Individuelle, et plus particulièrement de sa famille de produit antichute, sur laquelle le Groupe a investi au cours des dernières années. Le Groupe DELTA PLUS franchit aujourd'hui, grâce à l'acquisition de VERTIC-ALPIC, une nouvelle étape de diversification sur un nouveau secteur d'activité stratégique pour le Groupe.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de VERTIC-ALPIC en France pour confirmer les niveaux de croissance actuels sur ce marché, et d'accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS Group dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays.

Par ailleurs, bénéficiaire depuis 2015 d'une option d'achat portant sur les 50 % d'actions détenues par les trois dirigeants actionnaires historiques d'ELVEX, DELTA PLUS GROUP, a décidé d'exercer en partie cette option. Le 24 mars 2017 elle a acquis les 41 % du capital détenus par l'un de ses trois partenaires.

À l'issue de cette opération, DELTA PLUS GROUP détient à ce jour 91 % du capital d'ELVEX.

Le renforcement de cette participation par DELTA PLUS GROUP va permettre d'accélérer l'intégration d'une gamme plus large de produits DELTA PLUS sur le marché Nord-Américain et de faire d'ELVEX, dans les années qui viennent, un acteur capable de proposer l'offre multi-familles complète de DELTA PLUS.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 3.11 « Impairment test » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.11 donne une information appropriée.
- La note 3.14 de l'annexe expose les principes de comptabilisation et les règles et méthodes d'évaluation des stocks de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3.14 de l'annexe.
- Les notes 3.15 et 6.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes 3.15 et 6.8 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Montfavet et Avignon, le 27 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

ARÉS X•PERT AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société



UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION MONDIAL
POUR UNE PROXIMITÉ INTERNATIONALE



plus de **90 pays**
desservis grâce à :
26 unités de marché et
1 unité à l'export.



COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

40

A large graphic of the number '40'. The '4' is a solid dark grey shape. The '0' is a dark grey circle with a yellow center. Inside the circle, a man in a dark jacket is visible, looking towards the camera.

**YEARS
OF SAFETY**

COMPTES SOCIAUX - Bilan au 31/12/2016

(En Euros)

ACTIF	31/12/2016			31/12/2015
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	219 793	219 793	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	581 243	282 988	298 255	301 370
Fonds commercial	819 597	-	819 597	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total (1)	1 620 633	502 781	1 117 852	301 370
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	67 300	67 300	-	-
Autres immobilisations corporelles	62 201	56 101	6100	6 100
Immobilisations en cours/Avances & acomptes	-	-	-	-
Total (2)	129 501	123 401	6 100	6 100
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	98 026 937	12 305 362	85 721 575	83 629 693
Autres titres immobilisés	610	-	610	610
Prêts	9 300 000	1 550 000	7 750 000	7 229 550
Autres immobilisations financières	918 377	-	918 377	910 753
Total (3)	108 245 924	13 855 362	94 390 562	91 770 606
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (4=1+2+3)	109 996 058	14 481 544	95 514 514	92 078 076
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total (5)	-	-	-	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 268 556	-	2 268 556	1 745 915
Autres créances	499 424	-	499 424	706 390
Total (6)	2 767 980	-	2 767 980	2 452 305
Disponibilités				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Valeurs Mobilières de Placement	82 721	-	82 721	369 344
Disponibilités	231 846	-	231 846	2 055 082
Total (7)	314 567	-	314 567	2 424 426
ACTIF CIRCULANT (8=5+6+7)	3 082 547	-	3 082 547	4 876 731
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	181 516	-	181 516	231 416
Écarts de conversion-Actif	58 651	-	58 651	32 924
TOTAL ACTIF	113 318 772	14 481 544	98 837 228	97 219 146

COMPTES SOCIAUX - Bilan au 31/12/2016

(En Euros)

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 679 354	3 679 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	12 925 368	12 925 368
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	367 936	367 936
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 011 508	1 011 508
Report à nouveau	27 126 685	23 713 750
Résultat de l'exercice	9 013 086	6 511 739
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	1 360 415	1 162 439
Total (1)	55 484 353	49 372 094
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	58 651	32 924
Provisions pour charges	-	-
Total (2)	58 651	32 924
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	4 000 000	4 000 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	16 456 679	19 143 365
Emprunts et dettes financières diverses	20 236 160	22 090 947
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	4 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 831	862 322
Dettes fiscales et sociales	739 544	634 257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	889 592	36 081
Total (3)	42 836 806	46 770 972
COMPTES DE REGULARISATIONS		
Produits constatés d'avance	-	-
Ecarts de conversion-Passif	457 419	1 043 155
TOTAL PASSIF	98 837 228	97 219 146



COMPTES SOCIAUX – Compte de résultat au 31/12/2016

(En Euros)	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue (biens)	(10 282)	(18 296)
Production vendue (services)	1 753 864	1 722 107
Production stockée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Autres produits	3 238 126	3 442 120
Total (1)	4 981 708	5 145 931
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnement	-	-
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats & charges externes	2 946 536	3 375 826
Impôts, taxes et versements assimilés	72 146	92 413
Salaires et Traitements	686 480	870 506
Charges sociales	259 069	328 990
Dotations aux amortissements et provisions	3 115	17 419
Autres charges	13 364	14 434
Total (2)	3 980 710	4 699 588
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (3=1-2)	1 000 998	446 343
Produits financiers		
Produits financiers de participation	11 525 688	9 376 664
Autres intérêts et produits assimilés	403 591	457 329
Reprise sur provision et transferts de charges	32 924	496 797
Différences positives de changes	78 550	280 018
Total (4)	12 040 753	10 610 808
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 548 521	2 757 924
Intérêts et charges assimilées	822 828	961 608
Différences négatives de changes	43 874	224 979
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	-	-
Total (5)	3 415 223	3 944 511
RÉSULTAT FINANCIER (6=4-5)	8 625 530	6 666 297
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (7=3+6)	9 626 528	7 112 640
Produits exceptionnels	172 788	78 705
Charges exceptionnelles	746 117	746 035
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(573 329)	(667 331)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 920	800
Impôts sur les bénéfices	38 193	(67 229)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 013 086	6 511 739



ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

40

YEARS
OF SAFETY

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Total du bilan avant répartition : 98.837.228 €.

Résultat : bénéfice = 9.013.086 €.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 19 avril 2017 par le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Application des conventions comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2 Comptabilisation des opérations en devises :

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

1.3 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et de développement	2, 3 et 5 ans
Marques	non amorties
Savoir-faire et protection des modèles	3 et 5 ans
Logiciels	1 an ou 5 ans
Aménagements, agencements et installations	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 1 à 3 ans
Mobiliers	de 5 à 10 ans

Concernant l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, il convient de préciser :

- Que la comptabilisation détaillée des immobilisations satisfait aux critères de la méthode par composants ;
- Que les durées et bases d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilisation et valeurs résiduelles estimées.

1.4 Immobilisations financières :

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au Chiffre d'Affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les titres de participations de la filiale :

- DELTA PLUS PARTICIPACOES pour 400 K€ ;
- FINANCIÈRE VIRGINIA pour 1.484 K€.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les créances rattachées et les prêts accordés à la filiale :

- DELTA PLUS UKRAINE pour 150 K€ ;
- DELTA PLUS HONGRIE pour 456 K€.

1.5 Créances et dettes :

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement.

1.6 Valeurs mobilières de placement :

Les Valeurs Mobilières de Placement sont présentées dans la ligne « Disponibilités » et figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition.

1.7 Provisions pour risques et charges :

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus durant l'exercice rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers.

Une provision pour perte de change a été comptabilisée à la clôture au 31 décembre 2016 pour 59 K€.

1.8 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel :

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2. AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

- La société a acquis, le 25 avril 2016, 60 % des titres de la société DELTA PLUS PHILIPPINES. DELTA PLUS GROUP dispose d'une option d'achat unilatérale portant sur les 40 % restants.
- La société a acquis, le 28 novembre 2016, 60 % des titres de la société ASPRESEG. DELTA PLUS GROUP dispose d'une option d'achat unilatérale portant sur les 40 % restants.
- La situation actuelle de l'Ukraine a été prise en considération, les titres ainsi que les prêts font l'objet de provisions pour dépréciations.
- Évènements postérieurs à la clôture :

Depuis le 31 décembre 2016, DELTA PLUS GROUP a réalisé deux opérations de croissance externe.

La première est intervenue le 18 janvier 2017, avec l'acquisition par DELTA PLUS GROUP de 100 % de la société SAFETY PLUS, distributeur exclusif des produits DELTA PLUS au Costa Rica et en Amérique Centrale.

Créée en 2007 à San Jose au Costa Rica, la société SAFETY PLUS emploie 12 personnes et commercialise une gamme complète d'E.P.I. de la marque DELTA PLUS, sur l'ensemble du territoire du Costa-Rica, mais également, depuis 2013, sur cinq autres pays d'Amérique Centrale (Guatemala, Nicaragua, Salvador, Honduras et Panama).

SAFETY PLUS a réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires de 2,5 M\$, pour moitié sur son marché local au Costa Rica, et pour moitié dans les autres pays d'Amérique Centrale.

La société enregistre des niveaux de rentabilité comparables à ceux de DELTA PLUS GROUP. L'ambition de DELTA PLUS GROUP en Amérique Centrale est de doubler le Chiffre d'Affaires réalisé dans cette zone à échéance 2020, en bénéficiant de la croissance du marché, mais surtout en adressant son offre complète à des acteurs (distributeurs et utilisateurs finaux) de plus grande envergure, désireux de travailler en partenariat avec un fabricant multi-familles tel que DELTA PLUS GROUP.

La seconde est une opération d'envergure intervenue le 24 janvier 2017. DELTA PLUS GROUP a procédé à l'acquisition de 100 % des sociétés du Groupe VERTIC, spécialisé dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Créée en 2000 dans la région de Grenoble, la société VERTIC, complétée par ALPIC en 2006 et par VERTIC INTERNATIONAL en 2015, emploient aujourd'hui 70 personnes.

Les équipes de VERTIC conçoivent, fabriquent et commercialisent une gamme complète de produits innovants adaptés à tous les travaux en hauteur (supports, ancrages, garde-corps, moyens d'accès, systèmes câbles, systèmes rails...). La société distribue ses solutions dans plus de 30 pays, à destination des acteurs du bâtiment, de l'industrie et des collectivités.

ALPIC fournit quant à elle les services associés à cette offre produits : installation, maintenance, contrôle et formation.

Bien qu'ayant amorcé une commercialisation en direct en dehors de France via la filiale VERTIC INTERNATIONAL il y a deux ans, VERTIC et ALPIC réalisent aujourd'hui encore 80 % de leur Chiffre d'Affaires en France, marché sur lequel elles occupent la place de leader.

Les sociétés du Groupe VERTIC ont réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires total de 14 M€.

Étant exclusivement positionnées sur des activités à forte valeur ajoutée, ces sociétés enregistrent des niveaux de rentabilité supérieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP, mais similaires à ceux de l'activité E.P.I. antichute du Groupe. Elles auront donc un effet relatif sur le résultat opérationnel de DELTA PLUS GROUP dès 2017.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP d'étendre sa présence sur un nouveau secteur d'activité, complémentaire des Equipements de Protection Individuelle, et plus particulièrement de sa famille de produit antichute, sur laquelle le Groupe a investi au cours des dernières années. Le Groupe DELTA PLUS franchit aujourd'hui, grâce à l'acquisition de VERTIC-ALPIC, une nouvelle étape de diversification sur un nouveau secteur d'activité stratégique pour le Groupe.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de VERTIC-ALPIC en France pour confirmer les niveaux de croissance actuels sur ce marché, et d'accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays.

Par ailleurs, bénéficiaire depuis 2015 d'une option d'achat portant sur les 50 % d'actions détenues par les trois dirigeants actionnaires historiques d'ELVEX, DELTA PLUS GROUP, a décidé d'exercer en partie cette option. Le 24 mars 2017 elle a acquis les 41 % du capital détenus par l'un de ses trois partenaires.

À l'issue de cette opération, DELTA PLUS GROUP détient à ce jour 91 % du capital d'ELVEX.

Le renforcement de cette participation par DELTA PLUS GROUP va permettre d'accélérer l'intégration d'une gamme plus large de produits DELTA PLUS sur le marché Nord-Américain et de faire d'ELVEX, dans les années qui viennent, un acteur capable de proposer l'offre multi-familles complète de DELTA PLUS.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Frais d'établissement :

Non applicable

3.2 Frais de recherche :

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

Ils se décomposent comme suit :

Salaires et charges	51 563 €
Matière	-
Sous-traitance	168 230 €
Total	219 793 €

Ces frais de recherche sont amortis intégralement au 31 décembre 2016.

3.3 Fonds commercial :

Acquisition en 2016 d'un fonds de commerce d'une valeur de 819.597 €.

3.4 Savoir-faire :

La société a acquis en 2006 un « know how » dans le domaine des chaussures de sécurité pour 220 K€. Cet actif a été amorti sur 3 ans pour prendre en compte le risque d'obsolescence du savoir-faire.

3.5 Actif immobilisé :

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(En Euros)

VALEURS BRUTES	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	801 036	819 597	-	1 620 633
Immobilisations corporelles	129 501	-	-	129 501
Immobilisations financières	103 136 098	7 474 157	2 364 331	108 245 924
Total	104 066 635	8 293 754	2 364 331	109 996 058

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	499 665	3 116	-	502 781
Immobilisations corporelles	123 401	-	-	123 401
Autres immobilisations financières	11 365 492	2 489 870	-	13 855 362
Total	11 988 558	2 492 986	-	14 481 544

3.6 Créances représentées par des effets de commerce :

Non applicable

3.7 État des créances :

(En Euros)

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	21 662 237	-	21 662 237
Actif circulant	2 949 496	2 949 496	-
Total	24 611 733	2 949 496	21 662 237

3.8 Produits à recevoir :

Montant des produits à recevoir au 31/12/2016 inclus dans les postes suivants du bilan :

(En Euros)

	MONTANT
Factures à établir groupe	50 104
Fournisseurs avoirs à recevoir	-
Intérêts à recevoir	-
Total	50 104

3.9 Valeurs mobilières de placement :

Actions propres :

- 83 K€ d'actions propres détenues au 31 décembre 2016.

Cela représente 5.600 actions (pour couvrir les options d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés, une information complète étant donnée dans le rapport de gestion).

Pour information 28.623 actions propres détenues en plus par la société ont été classées en immobilisations financières pour 537 K€.

- Autres OPCVM : Néant.

3.10 Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Capital social : Actions ou parts sociales

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE EN €
Titres début d'exercice	3 679 354	1,00
Titres remboursés ou annulés	-	-
Titres fin d'exercice	3 679 354	1,00

4.2 Variation des capitaux propres :

(En Euros)

Capitaux propres N-1	48 209 655
Augmentation de capital	-
Prime d'apport, Obsar	-
Résultat N	9 013 086
Dividendes (hors actions propres)	(3 098 803)
Capitaux propres N	54 123 938

4.3 Provisions :

(En Euros)

	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Provisions réglementées	1 162 439	197 976	-	1 360 415
Provisions pour risques & charges	32 924	58 651	32 924	58 651
Total	1 195 363	256 627	32 924	1 419 066

Les provisions pour risques couvrent les pertes de change.

4.4 État des dettes :

(En Euros)

	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	+ 1 AN - 5 ANS	À + DE 5 ANS
Emprunt obligataire	4 000 000	-	4 000 000	-
Établissement de crédit	16 456 679	3 080 784	12 625 893	750 000
Dettes financières diverses	18 571 714	18 571 714	-	-
Fournisseurs	514 831	514 831	-	-
Dettes fiscales & sociales	739 544	739 544	-	-
Autres dettes	2 554 038	2 554 038	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	42 836 806	25 460 911	16 625 893	750 000

4.5 Dettes représentées par des effets de commerce :

Non applicable.

4.6 Charges à payer :

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

(En Euros)

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	86 855
<i>Intérêts courus/emprunts auprès des établissements de crédit</i>	82 421
<i>Banques intérêts courus</i>	4 434
Associés intérêts courus	34 850
<i>Intérêts courus</i>	34 850
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 609
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	326 609
Dettes fiscales et sociales	621 952
<i>Provision congés payés</i>	37 300
<i>Personnel charges à payer</i>	429 431
<i>Charges sociales s/provision congés payés</i>	15 496
<i>Charges sociales/charges à payer</i>	118 030
<i>Organismes sociaux charges à payer</i>	9 021
<i>État charges à payer</i>	8 174
<i>Créditeurs divers</i>	4 500
TOTAL	1 070 266

4.7 Produits constatés d'avance :

Non applicable.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires :

Le Chiffre d'Affaires est essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires se répartit pour 1.133 K€ vers la France et 620 K€ vers l'étranger.

5.2 Autres produits :

Ils concernent principalement les redevances facturées aux filiales pour 3.118 K€ et les transferts de charges pour 120 K€.

5.3 Résultat exceptionnel :

Il est constitué des éléments suivants :

(En Euros)

Opérations de gestion moins-values de cessions d'immos	-
Levées d'option et divers	(191 595)
Opérations de gestion	(18)
Charges sur exercice antérieur	(73 921)
Dotations amortissements dérogatoires	(197 976)
Dotations provision pour risque et charges exceptionnels	(282 607)
Transferts de charges	94 292
Reprises de provisions pour risque exceptionnel	55 390
Produits sur exercice antérieur	23 106
Résultat exceptionnel	(573 329)

5.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

(En Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT*	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	9 626 528	229 943	9 396 585
Résultat exceptionnel	(573 329)	(191 110)	(382 219)
Participation des salariés	(1 920)	(640)	(1 280)
TOTAL	9 051 279	38 193	9 013 086

* Les montants entre parenthèses présentés dans cette colonne correspondent à des produits d'impôt.

DELTA PLUS GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Elle représente la tête du Groupe composé des sociétés DELTA PLUS SAS, DELTA PLUS SERVICES SAS, FROMENT et DP TRAINING.

L'intégration fiscale a généré un produit de 220.769 € sur l'exercice 2016.

5.5 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires :

(En Euros)	
Résultat net de l'exercice	9 013 086
Impôt sur les bénéfices	38 193
Résultat avant impôts	9 051 279
Variation des provisions réglementées	197 976
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	9 249 255

5.6 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts :

(En Euros)	MONTANT
Accroissements	
Total des bases concourant à augmenter la dette future	-
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 884 230
Total des bases concourant à diminuer la dette future	-
Total des déficits reportables	-
Total des moins-values à long terme	-
Montant de la dette future	-

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Rémunération des dirigeants :

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 362 K€ (hors actions gratuites attribuées). Le détail des rémunérations versées aux dirigeants est repris dans l'annexe 3 du rapport de gestion.

6.2 Effectif moyen :

	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
Cadres	4	-
Agents de maîtrise & techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-

Total	4	-
--------------	----------	----------

6.3 Identité société mère consolidant les comptes de la société :

Non applicable

6.4 Engagements :

Engagements donnés :

- Effets escomptés non échus : -
- Avals, cautions et sûretés réelles : 70.321 K€
- Crédit-bail mobilier : -
- Crédit-bail immobilier : -
- Engagements de retraite : -

La Société confirme que cette présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

Engagements reçus :

La société a accordé à certaines filiales des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

Autre engagement :

Attribution de 5.600 actions gratuites aux salariés du Groupe.

6.5 Crédits-bails :

Néant.

6.6 Liste des transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n° 2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

6.7 Attributions gratuites d'actions et des options de souscription d'actions :

Principales caractéristiques du plan :

AGE 17/06/2016						
CA 20/06/2016						
ACTIONS GRATUITES						
Prix	0,00 €					
Date d'acquisition	20/06/2017		20/06/2018		20/06/2019	
Bénéficiaires	Acquises	Attribuées	Acquises	Attribuées	Acquises	Attribuées
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	-	1680	-	1960	-	1960

- 25.000 options de souscription d'actions ont été exercées en 2016
- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale : néant.
- Conditions d'acquisition des actions ou d'exercice des options d'achat : présence pendant le délai d'exercice.
- Les engagements sont couverts par la détention d'actions propres.



	VALEUR BRUTE BILAN	NOMBRE	CUMP	COURS MOYEN	COURS CLÔTURE	PROVISION ACTIONS GRATUITES EN CHARGES DE PERSONNEL
Actions pour actions gratuites	24 816	1 680	14,77	55,32	55,58	13 098
Actions pour actions gratuites	28 952	1 960	14,77	55,32	55,58	7 640
Actions pour actions gratuites	28 952	1 960	14,77	55,32	55,58	5 093
Sous total CACEIS affecté	82 721	5 600	14,77	55,32	-	-
Actions CACEIS non affectées	375 201	25 400	14,77	55,32	55,58	-
TOTAL CACEIS	457 922	31 000	14,77	-	-	-
Animation de cours	-	3 223	50,08	55,32	55,58	-
Animation de cours SG SECURITIES	161 416	3 223	50,08	55,32	55,58	-
TOTAL	619 338	34 223	18,10	-	-	25 831

6.8 Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

FILIALES (PLUS 50 % DU CAPITAL DÉTENU)	CAPITAL SOCIAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊT ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
				BRUTE	NETTE			
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société :								
AS	138	3 495	100	17 802	17 802	564	9 208	2 617
DEWEER SECURITY SA	198	733	100	2 714	2 714	-	5 198	-
DELTA PLUS CR	31	202	100	215	215	-	4 070	-
DELTA PLUS E	60	275	100	71	71	-	1 475	100
DELTA PLUS H	330	(928)	100	480	-	4	3 002	-
DELTA PLUS I	1 118	5 972	100	2 811	2 811	-	14 144	100
DELTA PLUS M	10	(485)	97	86	86	462	1 832	-
DELTA PLUS P	1 314	3 996	100	1 348	1 348	-	11 130	451
DELTA PLUS R	90	126	90	95	95	160	2 193	-
DELTA PLUS SAS	3 149	12 471	100	6 852	6 852	-	71 421	-
DELTA PLUS SIC	520	1 732	100	2 852	2 852	-	11 615	200
DELTA PLUS UK	39	(39)	100	1	1	-	-	-
DELTA PLUS U2	246	(2 000)	100	850	-	-	2 261	-
FVL FV	7 358	(6 380)	100	8 117	-	4 898	-	-
FROMENT SAS	250	168	100	1 029	1 029	355	1 686	-
OCTOPLUS SPAIN SL	2 968	1 292	100	2 968	2 968	142	-	-
DELTA PLUS P2	610	1 056	100	340	340	-	4 645	-
WPPIT	3 943	2 217	100	2 764	2 764	-	25 623	-
DELTA PLUS C	14 163	8 352	100	11 246	11 246	-	51 500	4 256
DP ES	30	757	100	3 494	3 494	-	7 281	-
DELTA PLUS S	6 560	2 640	100	5 706	5 706	4 570	55 857	-
DELTA PLUS P	2 846	(1 158)	100	4 008	1 608	-	-	-
DELTA PLUS T	310	(1 006)	80	383	383	-	1 195	-
DELTA PLUS EL	-	1 239	50	7 997	7 997	-	11 685	-
DELTA ASP	432	496	60	1 720	1 720	-	326	-
DELTA PHI	497	(38)	60	297	297	5	1 037	-
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société :	1 531	11 596	-	335	333	456	64 942	3 799

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes de la société DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et des principes Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.4 de l'annexe expose les principes de comptabilisation, les règles et méthodes d'évaluation des titres de participation votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

DÉCLARATION DE MONSIEUR JÉRÔME BENOIT

ATTESTATION DE LA RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION

Déclaration faite en application de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, atteste que, à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation.

De plus, Monsieur Jérôme BENOIT atteste que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Apt, le 27 avril 2017

Jérôme BENOIT
Président Directeur Général

7 SITES DE FABRICATION DANS LE MONDE





AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

40

YEARS
OF SAFETY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENT RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Cautions et engagements donnés :

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le Conseil d'Administration de votre société a donné son accord pour que SA DELTA PLUS GROUP se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier jusqu'au 9 décembre 2017 à hauteur d'un plafond global porté à 100.000.000 €.

ENTITÉ	MONTANT 2016 (EN €)
DELTA PLUS FRANCE	13.050.000
DELTA PLUS SERVICES	40.800.000
ELVEX	948.677
FROMENT	450.000
DELTA PLUS CHINA	5.259.491
NUEVA SIBOL	750.000
DELTA PLUS MIDDLE EAST	1.350.000
ESLINGAR	2.790.778
DP CROATIA	264.560
DP POLSKA SERWIS	2.000.000
DEWEER SECURITY	1.000.000
DELTA PLUS PERU	739.968
FINANCIERE VIRGINIA	167.768
DELTA PLUS INDIA	550.000
Total	70.321.243

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : permettre aux filiales de DELTA PLUS GROUP de demeurer bénéficiaires de lignes de crédit court terme, ou d'obtenir des lignes de crédit supplémentaires.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Clause de non-concurrence :

Personne concernée : M. Alexandre DESROCHES

Nature et objet : Le contrat de travail liant Monsieur Alexandre DESROCHES, Directeur Général Délégué non Administrateur et la SA DELTA PLUS GROUP, prévoyait initialement, une obligation de non concurrence de ce dernier, en contrepartie de laquelle DELTA PLUS GROUP aurait été amenée à lui verser, pendant une durée de douze mois suivant toute rupture de son contrat de travail, une indemnité mensuelle brute égale à 40 % du salaire moyen brut des douze derniers mois précédant la notification de la rupture. Il a été mis fin à cette obligation de non concurrence par consentement mutuel entre les parties en 2016.

Convention de prestation de service :

Nature et objet : Assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'animation des sociétés du Groupe par la société JBP, à la société holding DELTA PLUS GROUP et aux filiales. En contrepartie de l'assistance dont les sociétés du groupe bénéficient, la société holding est redevable à l'égard de la société JBP d'une somme annuelle de 1.070.000 € HT, montant constaté en charge sur l'exercice 2016.

Locations immobilières avec la SCI DPG :

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le montant global des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la SCI DPG s'est élevé à 26.920 € HT pour l'exercice 2016, auxquels s'ajoute le montant de la taxe foncière.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

AREs X•PERT AUDIT

Pierre PHILIPPE

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

Représentant la société



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS, PROPOSÉE À L' ASSEMBLÉE

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2017 – Résolution n° 10

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

AREs X•PERT AUDIT

Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2017 – Résolution n° 13

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la société et des sociétés liées à la société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I du Code de Commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les options d'achat consenties en vertu de la présente délégation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions de la société supérieur à 10 % du capital social de la société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration. Le prix d'achat sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties. Sous réserve des cas d'ajustement obligatoires lors de la réalisation de certaines opérations visées par la loi, ce prix ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce sans pouvoir être inférieur à 80 % de la moyenne des cours des actions de la société aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

AREs X•PERT AUDIT

Pierre PHILIPPE

Olivier ROUSSET

Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Commissaire aux Comptes
Représentant la société



40 YEARS
OF SAFETY
DELTAPLUS





ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



DELTA PLUS GROUP

ZAC LA PEYROLIÈRE

B.P. 140

84405 APT CEDEX – FRANCE

Tél. : + 33 (0)490 742 033

Fax : +33 (0)490 740 603

relation.investisseur@deltaplus.eu

www.deltaplusgroup.com